

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 25 FEVRIER 2013**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 15 février 2013, comportant 86 objets).

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 42 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,

Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,

Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

M. DI RUPO, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER,

M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. HAMBYE,

M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~Mme BOUROUBA~~, M. TONDREAU,

~~M. DUBOIS~~, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,

Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,

Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU,

M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,

M. BEUGNIES, Conseillers communaux

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, bonsoir à tous et toutes. Je vous propose de commencer nos travaux pour cette séance de Conseil communal avec comme de coutume, un certain nombre d'informations. Tout d'abord, vous informer de l'absence de notre collègue M. BARVAIS qui ne peut se joindre à nous ce soir, vous signaler que le procès-verbal de la séance de notre dernier Conseil communal du 28 janvier est sur la table et qu'il sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de notre séance. Enfin également quelques points qui viennent s'ajouter en urgence et pour lesquels je vous demande d'approuver l'urgence, d'une part le marché d'exploitation relatif au Centre de Congrès qui est ajouté en point 14 bis ; également vous signaler que le prochain Conseil communal qui sera le Conseil budgétaire, aura lieu à la demande du CPAS, non pas le 18 mais le 25 mars prochain. Donc, le lundi 25 mars, le CPAS demandant un délai complémentaire pour pouvoir parachever ses travaux. Nous avons une série de points qui sont remis, il s'agit des points 9, 10, 11, 12, 25, 30, 46, 50, 51, 74, 76, 84. Alors, par ailleurs, nous avons beaucoup de questions et d'interpellations ce soir, plusieurs questions relatives au ramassage des poubelles et au fonctionnement de l'intercommunale Hygéa, une interpellation de M. John BEUGNIES sur le ramassage des immondices et la fourniture de sacs poubelles gratuits par la Ville. Egalement et je proposerai de les joindre, une interpellation de M. LECOCQ concernant les collectes de l'intercommunale Hygéa et également une interpellation de Mme MOUCHERON concernant la gestion des déchets. Je proposerai que l'on puisse regrouper ces trois interpellations. Nous avons également d'autres sujets qui seront évoqués

par des membres de notre Conseil : Mme MARNEFFE nous interrogera via une interpellation sur le plan communal de mobilité, Mme MARNEFFE toujours sur les relations entre le Collège et la CCATM, nous aurons également une interpellation de la chef de groupe du CdH Mme MOUCHERON relative à la commémoration du début de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et une autre toujours de Mme MOUCHERON relative au stade Tondreau. Et puis, enfin, nous aurons également une interpellation de M. Lionel BONJEAN relative au financement des cultes. Si vous le voulez bien, nous allons commencer par faire voter l'urgence pour le point 14 bis relatif à l'exploitation du Centre de Congrès.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Peut-on savoir pourquoi ça doit se voter en urgence, une petite explication...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est simplement par rapport au délai relatif au marché public étant donné que les offres doivent être remises pour le 25 mars prochain et qu'on passe ici un addendum au cahier des charges pour pouvoir faire en sorte de maximiser les chances de la Ville d'avoir une offre qui soit qualitative, c'est l'objectif de l'addendum qui est proposé ce soir mais si vous le voulez, on évoquera le point plus en détails tout à l'heure sur son contenu.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Oui, on veut bien.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pas de difficulté pour les autres groupes ? Merci. Je vous propose d'entamer notre ordre du jour classique.

1er Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Arquebusiers à Mons. GEP 6002/10

Adopté à l'unanimité – 1<sup>ère</sup> annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Raoul Godfroid à Mons. GEP 6002/423

Adopté à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue du Fort Mahon à Jemappes. GEP 6002/JE/53

Adopté à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Chaussée du Roeulx à Mons. GEP 6002/318

Adopté à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Rue des Croix à Jemappes. GEP 6002/JE/34

Adopté à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

f) Création d'un emplacement PMR - Rue Albert Defrise à Flénu. GEP 6002/FL/44

Adopté à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

g) Réglementation du stationnement - Rue Hector Lhoir à Nimy. GEP 6002/NI/23

Adopté à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

h) Réglementation du stationnement - Rue du Peuple à Cuesmes. GEP 6002/CU/70

Adopté à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

i) Réglementation du stationnement - Place de et à Maisières. GEP 6002/MAIS/15

Adopté à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

j) Réglementation du stationnement - Rue Valenciennoise à Mons. GEP 6002/375

Mme MARNEFFE, Conseillère : Pour ce point, nous regrettons que l'on pallie seulement à la difficulté de stationnement sans régler les dangers liés à la faible largeur des trottoirs, au stationnement sur ces mêmes trottoirs, à l'absence de connexion cyclable et aux problèmes généraux de mobilité du quartier Fariaux, d'autant plus que ce quartier va voir sa population croître fortement avec la mise en œuvre de la ZACC voisine. Le futur plan communal de mobilité réglerait-il ces problèmes ? Un plan de mobilité scolaire ne serait-il pas également important pour régler plus globalement le problème des embouteillages et des stationnements sauvages autour des Ursulines mais également autour des nombreuses écoles montoises, cela fait un petit peu référence à mon interpellation. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MARNEFFE. Quelques éléments de réponse par rapport à ce point simplement pour vous dire qu'indépendamment du plan communal de mobilité, ce quartier fait l'objet de toutes les attentions, une réunion avait encore lieu cet après-midi à ce sujet puisque pas plus tard que la semaine prochaine sont prévus les travaux qui seront réalisés par la SRWT le long de l'allée latérale extérieure du Boulevard Kennedy pour l'installation d'un site propre de bus, ce qui ne sera pas sans créer quelques difficultés au niveau de la circulation dans le quartier, quartier qui comme vous le savez, regroupe un certain nombre d'institutions majeures, que ce soit essentiellement sur le plan scolaire avec l'ISIC, l'ISIM, Léo Collard, les Ursulines, un peu plus loin le Lycée sans oublier le Nursing et St-Luc mais également le CHU Ambroise Paré. La réflexion qui a été la nôtre est qu'une fois les travaux non seulement de ce site mais également du collecteur d'égout du Trouillon Voûté qui commenceront d'ici peu également une fois que ces travaux seront achevés, que nous puissions avoir bien entendu en amont et pas seulement une fois que les travaux seront achevés mais que nous puissions avoir une réflexion globale sur la mobilité à l'échelle de ce quartier et l'urbanisation de la ZACC 25 nous permet d'avoir cette réflexion. C'est d'ailleurs dans ce sens que le rapport urbanistique et environnemental qui a été commandé auprès du Bureau d'études s'oriente puisque nous avons demandé à pouvoir intégrer toute urbanisation de la ZACC dans un plan de mobilité qui dépasse largement celle-ci et qui intègre toutes les institutions avoisinantes. Je ne vais pas rentrer dans le détail ce soir,

simplement vous devez savoir qu'il y a du mouvement qui est attendu au niveau des institutions concernées, notamment les déménagements prochains de l'ISIC, il y a une réflexion également qui est engagée à ma demande par les services de Police sur la mobilité dans le quartier notamment les stationnements dans le quartier puisqu'actuellement on se rendait compte que c'était essentiellement les surfaces extérieures du terrain de l'hôpital qui servaient au stationnement par défaut de nombreux riverains et j'ai demandé à ce qu'il puisse y avoir effectivement une approche concertée avec l'ensemble des institutions et des riverains sur la problématique du stationnement dans un premier temps, en attendant d'avoir un plan de mobilité plus adapté à l'ensemble du quartier, tout cela se fera évidemment en concertation avec les départements d'urbanisme et de la mobilité mais je dirai le processus est d'ores et déjà lancé, l'urgence à ce moment de la discussion porte sur les mesures alternatives qui seront prises en marge des travaux qui commencent très prochainement. Nous en sommes là, la première réunion a eu lieu aujourd'hui à la demande la Ville parce qu'il faut regretter que la SRWT n'ait pas suffisamment communiqué à l'égard des riverains, des institutions et de la Ville elle-même par rapport au plan de mobilité alternatif qui devait être réalisé en marge de ces travaux mais néanmoins, nous avons pris les choses en mains et la discussion est d'ores et déjà lancée par rapport à cette question.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Juste par rapport à cette réflexion ; j'entends que vous avez eu une discussion cet après-midi, tant mieux parce que j'ai eu vent des travaux et donc de l'information assez tardive au niveau des écoles de la fermeture complète du quartier en fait, déjà depuis le début du quartier Fariaux. Je suppose que vous avez évoqué la possibilité, mais il y a aussi une voirie qui longe le club de tennis et le club de foot et qui pourrait désenclaver le quartier Fariaux vers l'avenue du Tir en fait et donc j'imagine que c'est une des possibilités qui est envisagée aussi dans la réflexion, en tout cas pendant les travaux, ce qui va amener de grosses perturbations en matière de mobilité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait, effectivement, à la fois à la demande du CHU Ambroise Paré, des Ursulines, il est important pour nous et c'est ce que nous avons duit à la SRWT cet après-midi, qu'il ne puisse pas y avoir d'encombres dans la rue Valenciennoise notamment pour la circulation des ambulances et que la desserte par le biais du chemin qui relie la rue Valenciennoise à l'avenue du Tir, le long du RAEC Tennis, que cette desserte puisse être aménagée correctement parce que pour le moment il y a quelques soucis aussi de ce côté-là et puisse être utilisée comme voie alternative le temps que l'avenue du Tir reste ouverte puisqu'ensuite nous aurons également la fermeture de l'avenue du Tir liée notamment aux travaux du collecteur du Trouillon Voûté, ce sera encore une difficulté

additionnelle mais c'est en tout cas une piste que nous avons effectivement exploitée. Encore une fois, je voudrais souligner que c'est la Ville de Mons qui a pris l'initiative de ces réunions de concertation puisque nous devons regretter, comme vous, que l'information ait été quelque peu défailante à l'égard des institutions au niveau de la SWRT. Je ne sais pas s'il y a des points complémentaires que vous souhaitez ajouter relatifs à cette question ?

Adopté à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

k) Création d'une zone de chargement/déchargement - Rue Serpentine à Jemappes. GEP 6002/JE/133

Adopté à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

l) Instauration d'un passage pour piétons - Avenue d'Hyon à Mons. GEP 6002/195

Adopté à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

2e Objet : Conseil communal. Fixation du montant des jetons de présence. Secrétariat

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous avons deux réflexions par rapport aux jetons de présence. La première elle est sur les présidences de Commissions et puis l'autre de façon générale, puisque pour les présidences des Commissions ce ne sont pas des jetons de présence puisque c'est une sorte de salaire puisque c'est versé mensuellement. Il nous semble qu'il y ait deux voies qui sont possibles, soit le rôle de présidence des Commissions restent celui qu'il a été sous la législature précédente et dans ce cas-là nous sommes demandeurs que ce soit un jeton de présence nettement réduit par rapport aux 350 euros par mois, soit nous décidons lorsque nous travaillerons sur le R.O.I. normalement c'était le mois prochain mais avec le retard du budget j'imagine que ce ne sera pas avant avril, on donne un vrai rôle à ces Commissions, aux présidences de Commissions, un rôle de travail avec l'Echevin, avec par exemple un rapport annuel qui pourrait être rendu au Conseil communal . Etant donné que la discussion sur le R.O.I. ne pourra pas avoir lieu ici, nous allons nous abstenir pour le moment. Et de façon générale, nous avons entendu à la Commission des Finances que le budget serait difficile et donc nous aurions aimé qu'il y ait un pas de plus, le premier pas de diminuer de 500 euros à 350 euros les présidences de Commissions, c'est déjà pas mal, nous pensons que les Conseillers communaux aussi auraient pu faire un effort même si c'est un effort symbolique, cela aurait été un effort important pour l'ensemble des citoyens, c'est pourquoi nous voterons contre ce point, merci.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Chers collègues, au cas où vous ne le savez pas, je tiens à préciser que tous les élus du PTB restituent au parti 100% de leurs jetons de présence puisque c'est grâce au collectif que je suis là, je trouve tout à fait normal que cela revienne au

collectif. Même si ça peut paraître excessif pour certains d'entre-vous au vu des heures passées à étudier les dossiers, à préparer les interventions, au vu des déplacements, etc. si nous renonçons à tout avantage octroyé en fonction de nos mandats, c'est parce que non seulement nous ne faisons pas de politique pour nous enrichir mais c'est surtout parce que nous sommes persuadés que c'est notre condition sociale qui détermine notre façon de penser. Autrement dit, quand on gagne 2, 3, 4 fois ou plus le salaire moyen d'un travailleur, nous pensons qu'il est impossible de comprendre ses difficultés. Que ce soit les fins de mois difficiles, la nécessité de calculer tout le temps, l'insécurité financière ressentie à chaque moment et qui vous mine la santé. Bref, pour rester en phase avec la majorité de la population, il faut vivre comme la majorité de la population.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci beaucoup. Quelques considérations par rapport à ce qui vient d'être dit et par rapport à la réflexion qui a prévalu à la fixation de ce point et de son contenu. Tout d'abord, Mme DE JAER, vous l'avez signalé, effectivement, la volonté qui a été exprimée de par l'inscription de ce point était de pouvoir faire un geste significatif à la baisse par rapport aux rémunérations les plus importantes, à savoir celles liées aux présidences de Commissions, la diminution est très significative puisqu'elle est d'un tiers, on passe de 500 euros bruts à 350 euros bruts par mois. M. BEUGNIES l'a indiqué, il y a des règles propres à chaque formation politique quant à la rétrocession, au PTB c'est 100%, dans d'autres formations politiques, ce sont d'autres pourcentages mais d'une manière générale, je pense que la quasi-totalité des Conseillers communaux rétrocèdent une partie de leur rémunération à leur formation politique, il n'en reste pas moins que le montant du jeton de présence du Conseiller communal reste un montant extrêmement raisonnable, je vous le rappelle 75 euros bruts par mois, je pense que cela peut être considéré comme tout à fait raisonnable et en tout cas en plein accord avec le Code de la Démocratie Locales wallonne et qui se pratique dans d'autres communes, montant qui n'a d'ailleurs pas été indexé depuis deux législatures. IL faut à un moment donné nous semble-t-il, raison gardée, l'engagement politique n'est certainement pas fait pour s'enrichir, avec des montants tels que ceux-ci le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils peuvent s'assimiler à un défraiement par rapport à toute une série de frais engendrés que ce soit en déplacements, en activités diverses par des Conseillers communaux, il faut rester raisonnable et donc, nous pensons que les montants proposés sont tout à fait raisonnables en droite ligne de ce qui se pratique dans la quasi-totalité des communes wallonnes de notre importance et qu'en tous les cas, le geste qui a été sollicité a été posé, il appartient maintenant bien entendu à chaque président de Commission de faire vivre et d'animer sa Commission comme il l'entend avec le dynamisme requis mais

cela reste du ressort de chaque Commission, de chaque président mais aussi de l'ensemble des membres de chaque Commission de pouvoir solliciter l'inscription de points à l'ordre du jour, des discussions et des débats sur tel ou tel sujet inscrit ou non d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil communal. A titre personnel, quand j'étais Conseiller communal, j'ai participé à de nombreuses Commissions où des points étaient évoqués non nécessairement liés à l'ordre du jour. Il appartient donc à tout un chacun de donner corps aux travaux de sa Commission, de la rendre dynamique et de justifier pleinement l'octroi de ces montants. Je propose que l'on passe au vote.

Mme Charlotte DE JAER ,Conseillère : Nous nous abstenons en attendant la discussion sur le R.O.I. et les présences des Commissions.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

2 ABSTENTIONS : Mmes DE JAER, MARNEFFE

Adopté - 13<sup>e</sup> annexe

3e Objet : Courrier de Monsieur Le Gouverneur du 16 janvier 2013 concernant l'élection des membres des Conseils de Police des zones pluri communales – Décision du Collège Provincial du 10 janvier 2013. Cabinet du Bourgmestre CB/2013/001

Adopté à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

4e Objet : Dossier BELGACOM MOBILE – exercices 2004 à 2008 : autorisation d'introduire un pourvoi en cassation. Contentieux Taxes/AN

Adopté à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

5e Objet : Information – Recours à l'article L1311-5 al.1 et 2 du CDLD (Egouttage Flénu). Contentieux Travaux

Adopté à l'unanimité - 16<sup>e</sup> annexe

6e Objet : Information – Recours à l'article L1311-5 al.1 et 2 du CDLD (construction d'un centre régional des services de secours). Contentieux Travaux

Adopté à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

7e Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics le 18 février 2012 (trois bollards en résine). Contentieux RECPFAC

Adopté à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

**Entrée de M. DUBOIS = 43 présents**

8e Objet : Ordonnance relative à l'organisation de la Ducasse de Mons. Gestion Territoriale et Economique

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous, ce sont deux petits amendements que nous voulions soumettre à cette ordonnance. Un qui, à mon avis, a dû échapper à notre Echevin du Développement Durable mais je suis sûre que l'ensemble du Conseil sera ravi de l'y intégrer et un second qui fait le lien avec la motion que nous avons votée au Conseil communal précédent. Donc, le premier, il y a un critère qui permet en tout cas de dire que le choix sera fait pour les vendeurs ambulants en préférant les personnes qui ont des commerces locaux. Nous voudrions y ajouter qui vendent du merchandising issu du commerce équitable, je pense que pour Mons, commune du commerce équitable, ajouter cela c'est un petit pas mais c'est un pas faisable donc c'est juste de les mettre en priorité par rapport aux autres. Le second point, nous avons voté la dernière fois une motion pour dire que nous ferions le lien entre les associations et les CPAS et les invendus alimentaires, il nous semble qu'un paragraphe sur les invendus alimentaires pour dire que les commerçants puissent par exemple chaque soir ou chaque matin, on peut avoir une réunion de concertation avec eux, donner leurs invendus alimentaires aux banques alimentaires, aux Restos du Cœur, pour aller dans le sens de ce que nous avons voté il y a un peu moins d'un mois, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce que je peux vous demander Mme DE JAER de préciser la première partie de votre intervention ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : A un moment, on précise que pour les commerces ambulants qui vont pouvoir vendre sans numéro, il va y avoir un critère de sélection qui sera fait et qu'on va de préférence choisir des commerces locaux. Nous voudrions adjoindre à ce critère le fait qu'ils vendent du merchandising issu du commerce équitable donc qui respecte les critères du commerce équitable. En sachant que c'est dire qu'on les met en préférence, cela ne veut pas dire qu'on retire les autres mais on permet au moins au commerçant qui le fait, de s'assurer d'un pas de plus de la Ville vers lui.



M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Sur le fond, nous souscrivons totalement au projet de la Ville de Mons concernant une amélioration de l'organisation de la Ducasse. Simplement une réflexion, nous qui avons quand même une certaine expérience depuis une vingtaine d'années que nous la vivons, je pense qu'on peut dire et c'est très clair et vous l'avez dit, nous sommes passés d'un événement local, convivial à un méga événement où on voit la foule et je dirai on a un effet d'affluence. Et donc, quand on est le dimanche après-midi sur la Grand'Place ou certaines soirées, dans la Ville on a l'impression d'être plutôt le lendemain ou l'après 24 h Vélos que à notre Ducasse de Mons. Er je crois que c'est très important parce que nous perdons et insensiblement, le caractère événement-fête locale festive et conviviale pour un méga événement. Et je ne vais pas vous faire un procès en responsabilité, ce n'est pas l'objet de mon intervention mais je crois que nous devons vraiment lancer une réflexion tous acteurs confondus pour réinstaurer dans tous les jours, heures de ces festivités, vraiment l'élément de convivialité. Moi j'avais souvenir petit, on commençait le vendredi et on terminait le dimanche. Maintenant, c'est 7 jours, 7 jours complets où le principal bénéficiaire économique soyons clairs, ce sont les brasseries. Et donc, INBEF est le principal bénéficiaire de ces 7 jours. Il faut je crois, indépendamment de ce problème d'organisation, vraiment lancer une cellule de réflexion pour conserver le caractère festif et familial comme vous le dites. Mais, je crois qu'il y a une dérive qui est inhérente à tout événement de foule et à propos de laquelle il faut mettre des garde-fous. Alors, un des garde-fous et on en avait déjà parlé, c'est de mettre des sonomètres, c'est possible en tant que zone de police on a dit qu'on allait en mettre et je crois que sur la Grand'Place ou ailleurs, il est tout à fait concevable qu'à partir d'un nombre de décibels, on n'arrête pas à minuit mais à 3 h du matin. Il est évident que le vendredi ou le samedi soir, ce n'est pas le même événement que le mardi ou mercredi qui précède. Vous voyez ce que je veux dire. Par ailleurs, vous qui avez tous en mémoire les fêtes de la St-Jean qui sont un très bel événement, il y a eu donc le vendredi soir un concert à la Place Nervienne, très bien organisé où c'étaient des cannettes qui étaient avec des garanties donc on payait 2 ou 3 euros, je n'ai plus le souvenir des cautions, et automatiquement on ramenait la cannette. Et bien, sur la Place Nervienne, c'était remarquable, c'était un événement sensationnel où il y avait un public qui ne jetait pas son verre. On n'avait pas l'impression d'être aux 24 h Vélos et vous voyez que je ne veux pas faire la publicité de certains calotins mais j'estime qu'on glisse insensiblement et particulièrement le dimanche après-midi quand on se promène sur la Grand'Place, on a plutôt l'impression d'être avec la gueule de bois et un jour des 24 h Vélos. Pourquoi ? On m'a dit qu'il y avait un problème de logistique mais n'instaurerions-nous pas pour certains jours, des soirées avec des garanties ou des cautions en tout cas sur la

Grand'Place, parce que je vous assure que venir avec des gens qui viennent de l'extérieur et voir cette Grand'Place remplie de cannettes, ce n'est pas très propre et pas très beau et je pense qu'on dénature et encore loin de moi de vous dire que vous en portez la responsabilité. Voilà, donc deux propositions, faire un maximum et établir un maximum de sonomètres mais ça dans tous les établissements horeca 365 jours par an et développer une réflexion sur l'utilisation de cannettes avec caution parce que je crois qu'en cas de développement durable, l'image de la Ville, capitale culturelle européenne, je pense que l'expérience de ce que nous avons vécu avec les Feux de la St-Jean montre qu'on peut y arriver. Merci.

M. Nicolas martin, Bourgmestre ff : Quelques éléments de réponse par rapport aux interventions que nous venons d'entendre pour vous indiquer qu'il y a évidemment une approche globale à avoir par rapport à la Ducasse de Mons, l'ordonnance de police n'est qu'un élément dans l'approche globale bien entendu. Je vous rappelle également les initiatives qui ont été prises par la Ville au cours des dernières années et notamment le lancement du doudou durable qui nous a permis de lancer une concertation avec les responsables des établissements horeca et notamment de les inciter pour répondre à la fois à M. HAMBYE et aussi en partie à Mme DE JAER à les inciter à utiliser des gobelets en plastic ou carton de préférence recyclables ou réutilisables, c'est d'ailleurs écrit en toutes lettres dans l'article 18 de l'ordonnance de police, c'est en tout cas une demande de la Ville et une incitation qui leur est faite. Bien entendu, généraliser ce dispositif au sein actuel des choses, par rapport à toutes les contraintes qu'elles représentent, c'est assez compliqué et ça nécessite une concertation approfondie et de longue haleine avec l'ensemble des représentants du secteur, c'est le cas, nous discutons avec eux, nous les y incitons, nous avons déjà noté que beaucoup d'établissements, plusieurs d'entre-eux s'étaient déjà lancés dans cette approche, il y a encore une réunion la semaine prochaine qui est fixée à ce sujet avec des représentants de la Ville de Mons et du secteur horeca et donc tout sera fait pour pouvoir inciter au maximum les établissements horeca à s'inscrire dans un comportement qui soit le plus durable possible. Pour ce qui concerne les invendus alimentaires et revenir à la remarque de Mme DE JAER, c'est une préoccupation du moment et donc effectivement le dossier a déjà été évoqué ici au Conseil communal voici un ou deux mois, nous sommes en train de discuter avec les grandes enseignes à ce sujet et donc c'est une discussion que nous pourrions également élargir aux établissements horeca dans le cadre de la Ducasse de Mons, il n'y a pas de difficulté, le travail est en cours et donc on peut tout à fait élargir la réflexion à ce sujet-là. Quant à la perte du caractère folklorique ou festif de la Ducasse, remarque qui a été faite par M. HAMBYE, je voudrais attirer son attention sur le fait que depuis plusieurs années, la Ville a pris le problème

à bras le corps, que l'ordonnance de police d'ailleurs se veut tout de même assez restrictive par rapport à ce phénomène puisque, vous vous en doutez bien, nous ne sommes pas sans être placés sous la pression des demandes des établissements horeca qui chaque année sollicitent la Ville, la Police, de pouvoir commencer les activités non folklorique le plus tôt possible, que ce soit le jeudi, le mercredi, nous nous en tenons à une position qui est invariablement la même depuis plusieurs années, à savoir que le jeudi seuls sont autorisés à pouvoir lancer les festivités, les établissements de la Grand'Place et du Marché-aux-Herbes pour pouvoir canaliser le public qui se trouve dans le Centre-Ville le jeudi soir mais aucun autre établissement n'est autorisé à se lancer dans la Ducasse non folklorique. Et donc, nous nous en tenons à cette règle, d'autres règles ont été prises année après année pour pouvoir restreindre le champ d'actions notamment au niveau du degré d'alcoolémie des boissons servies en extérieur, nous sommes maintenant à 15°, nous imposons évidemment l'utilisation de gobelets comme je vous l'ai indiqué, les horaires ont été eux aussi tout à fait restreints. Quant à l'application du sonomètre, la police en fait usage, le volume sonore est plafonné à 90 décibels et il y a de nombreux contrôles et réguliers qui sont établis par les forces de police chaque année avec parfois des procès-verbaux qui sont dressés en cas d'infraction et nous sommes extrêmement attentifs au comportement des établissements non horeca et je pense notamment aux night shop quant à la vente d'alcool qui est proscrite strictement entre 20h et 8h du matin comme le stipule l'ordonnance de police. Voilà, ce sont quelques exemples parmi d'autres mais qui témoignent de notre préoccupation conjointe en la matière et de la volonté de la Ville de tout faire pour maintenir le côté festif et folklorique de notre Ducasse tout en permettant bien entendu, à toutes celles et ceux qui le souhaitent, de profiter de ces quelques jours pour également se détendre et s'amuser puisque les deux dimensions doivent rester naturellement présentes mais cohabiter harmonieusement. Voilà pour les quelques éléments de réponse que je pouvais vous apporter en l'état.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je suis très contente que ça avance pour les invendus alimentaires mais je ne vois pas pourquoi on ne peut pas mettre un paragraphe dessus dans l'ordonnance de police puisqu'on parle de la gestion des déchets dans cette même ordonnance de police et donc il s'agit simplement dans la partie sur la gestion des déchets de rajouter quelque chose pour dire que les invendus alimentaires soient fournis et là de mettre une personne de référence. Nous avons voté une motion qui dit qu'une personne de référence sera mise en place par la Ville, donc pour ma part je ne vois pas pourquoi on ne peut pas l'ajouter dans l'ordonnance en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Simplement parce que comme vous, nous sommes très attentifs au dialogue et qu'une ordonnance de police, c'est un outil contraignant et que nous souhaitons commencer par un dialogue et faire preuve de conviction çà l'égard de l'ensemble des établissements lesquels doivent mettre en place une organisation spécifique par rapport à ce type de demande, vous savez qu'ils sont très sollicités en période de Ducasse et qu'ils ont un personnel qui est déjà largement mis à contribution et que dès lors, tout cela ne se fait pas d'un claquement de doigts. Il faut discuter avec les acteurs de terrain et voir avec eux dans quelle mesure c'est possible, nous prenons bien entendu acte de votre demande, nous allons la relayer la semaine prochaine lors de la réunion à laquelle j'ai fait mention mais nous souhaitons dans un premier temps avancer par la concertation avant l'imposition.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est comme pour les gobelets, on avance aussi par la concertation mais donc je n'ai pas de souci qu'on indique qu'il y aura une préférence, que nous encouragerons les commerçants mais je trouve qu'il est important que cela apparaisse dans l'ordonnance de police parce qu'il y a plein de choses qui ne sont pas contraignantes qui sont au contraire des petits pas et qui apparaissent. Je ne vois pas pourquoi celui-ci ne pourrait pas y apparaître et en plus, ce sera l'occasion d'en discuter à ce moment-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais Mme DE JAER, cela y figure déjà, c'est l'article 18.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : sur les invendus alimentaires ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : sur les gobelets, ce quoi vous venez de faire allusion.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : moi j'ai toujours parlé des invendus alimentaires, pas des gobelets !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : sur les invendus, je viens de vous donner la réponse du Collège, à savoir qu'il s'agissait d'une prise d'acte de votre demande et que celle-ci ferait l'objet d'une concertation avec les établissements et d'une incitation mais cette année-ci, nous nous en tiendrons à cet aspect des choses. Est-ce que l'on peut passer au vote ?

Adopté à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

9e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Multimédia Conception-Réalisation – Approbation des conditions du marché. SOUS RESERVE 3e/5e E/2012/CONV. Ursulines- Multimédia/OS

REMIS

10e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de Congrès - Voirie d'accès au Centre de Congrès – Approbation des conditions du marché « Voirie d'accès au Centre de Congrès ». SOUS RESERVE 3e/5e E/CONV/Congrès Voirie/CSC Voirie IDEA

REMIS

11e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété – Marché de conception et réalisation – Approbation de l'Avenant n°1.SOUS RESERVE 3e/5e E/CONV/MDP - Extérieur – C&R

REMIS

12e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand place et Patrimoine – Le Mont de Piété - Extension du Mont de Piété – Marché complémentaire de conception et réalisation – Approbation du mode de passation et des conditions du marché. SOUS RESERVE 3e/5e E/CONV/MDP- Extérieur – C&R

REMIS

13e Objet : CPAS. Approbation du Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS.Secrétariat

Adopté à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

14e Objet : CPAS. Approbation du Règlement d'ordre intérieur du Comité Spécial du Service social. Secrétariat

Adopté à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

14e bis Objet : PAR URGENCE. OBJECTIFS CONVERGENCE – Centre du Congrès – Exploitation - Approbation de l'addendum n°1 au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/CONV/Congrès/Exploitation\_Addendum 1 au CSC

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques éléments d'explications. Le cahier des charges relatif à l'exploitation du Centre de Congrès a été mis au point par les services concernés. Nous avons reçu une marque d'intérêt d'une société privée pour procéder à l'exploitation de ce Centre de Congrès. Initialement, la période d'exploitation qui avait été envisagée dans le cahier des charges portait sur 10 ans à compter de l'année 2013. Nous nous sommes rendus compte en préparant le dossier qu'entre 2013 et 2017, de par les conditions liées à l'environnement du Centre de Congrès qui sera un environnement de travaux, que ce soit au niveau de la gare, que ce soit au niveau du complexe hôtelier que ce soit au niveau de tous les projets que nous connaissons sur le site des Grands Prés, que l'exploitation d'un Centre de Congrès durant cette période ne serait naturellement pas idéale et de nature à attirer

un investisseur ou en tout cas à le motiver. Et donc, c'est la raison pour laquelle il nous a semblé intéressant, pour pouvoir maximiser nos chances d'obtenir un gestionnaire de centre qui soit le plus professionnel, le plus compétent possible, de pouvoir distinguer deux périodes dans la durée d'exploitation, une première durée de 4 ans qui courrait de 2013 à 2017, le temps que cet environnement puisse se stabiliser qui serait une période quelque part de test et puis une période de prolongation qui serait une période proprement dite d'exploitation de 10 ans de 2017 à 2027. L'addendum qui est proposé dans le cahier des charges aujourd'hui vise tout simplement à élargir la période d'exploitation de 10 à 13 ans pour pouvoir faire en sorte que l'exploitant qui a besoin de stabilité dans la gestion de son Centre puisse être rassuré et quelque part puisse au-delà de la période de maladie de jeunesse liée aux premières années d'exploitation, amortir son investissement sur une période de 10 ans une fois passés les aménagements et les incertitudes liées au contexte environnemental du Centre de Congrès. C'est le sens de l'addendum qui vous est proposé aujourd'hui par rapport au cahier des charges relatif à l'exploitation de ce Centre de Congrès. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette explication ?

M. John BEUGNIES, Conseiller : J'avais une question. La plupart des Centres de Congrès qui existent déjà actuellement dans différents pays sont en général déficitaires, si ça devait être le cas pour le futur Centre de Congrès de Mons, est-ce que la Ville serait mise à contribution ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Simplement, techniquement je n'ai pas reçu de message concernant ce point supplémentaire, ni par mail ni par courrier. Je suis allée consulter les dossiers hier et il n'était pas dans la farde donc je n'ai pas pu l'analyser et n'ai pas pu faire mon travail correctement, je ne voterai pas le point, je vais m'abstenir.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques éléments. D'abord, Mme MOUCHERON, effectivement le point a été discuté à la Commission de vendredi, une première explication, celle que je viens de vous donner en l'occurrence a été de donner aux membres de la Commission et effectivement la demande qui était faite avant votre arrivée en séance était que le point puisse être voté en urgence ce que le Conseil a accepté moyennant les explications que je viens de vous indiquer. Pour répondre aux questions de M. BEUGNIES, l'objectif de la Ville est effectivement que l'on puisse scinder les deux périodes que j'indiquais à l'instant, à savoir la première période qui est une période qui irait de 2013 à 2017 où compte tenu de l'incertitude liée à l'environnement du Centre il pourrait y avoir une subvention de la Ville qui serait dégressive au fil du temps jusque 2017 mais dont le montant n'est évidemment pas fixé aujourd'hui puisque, à priori, nous ferons tout pour ne pas la verser et pour maximiser les chances d'obtenir un concessionnaire qui soit parfaitement autonome y compris sur le plan

financier, mais pour la période suivante de 2017 à 2027 alors là nous sommes dans un schéma inverse où l'objectif pour la Ville est d'avoir une rente financière et dès lors de tirer parti sur le plan financier de l'existence de ce Centre de Congrès et de bénéficier, en échange de la concession, d'un montant qui serait versé par la société concessionnaire durant cette période de 10 ans, c'est un peu le schéma qui est proposé dans le cahier des charges. Est-ce que cette réponse vous satisfait ou y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Bien merci.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN  
4 ABSTENTIONS : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTE – 22<sup>e</sup> annexe

15e Objet : Approbation du ROI et du projet pédagogique des centres de Education et vacances pédagogiques communaux 2013. Jeunesse

Adopté à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

16e Objet : Centre de vacances adapté pour enfants porteurs d'un handicap : approbation de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut. Cellule Extrascolaire

Adopté à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

17e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.  
Cession d'un numéro matricule IMPLANTATION au bénéfice de la Commune d'Uccle.  
8e/1e 64

Adopté à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

18e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES  
Ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 21.01.2013. 8e/1e 64

Adopté à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

19e Objet : Crédits provisoires pour l'exercice 2013 : mars 2013. Gestion f.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Déjà nous, comme la fois où nous avons voté les deux douzièmes provisoires, nous allons nous abstenir parce que nous n'allons pas voter pour

alors que pour le budget initial nous avons voté contre puisqu'il n'était pas en phase avec la politique que nous entendons mener pour notre Ville et par ailleurs, nous nous interrogeons quand même par rapport au retard d'un mois. Nous sommes avec la même majorité, avec les mêmes partis qui ont les mêmes fonctions, avec un écolage qui est tout à fait possible entre l'ancien Echevin des Finances et le nouveau Echevin des Finances, avec une déclaration de politique générale qui finalement faisait la continuité de la précédente, c'était ça que vous nous avez vendu en tout cas lors du premier Conseil et donc nous sommes vraiment assez insatisfaits de ce retard d'un mois et nous avons vraiment hâte d'être le 25 mars pour enfin voir budgétairement comment la Ville va faire d'autant qu'on nous a dit qu'il y aurait des difficultés, que le budget n'était pas facile à boucler, on a une série de points ensuite qui font affaires au budget et pour lesquels vous comprendrez que nous allons nous abstenir en tant que bons gestionnaires de famille, que nous ne pourrions pas voter pour des sommes comme des millions et demi qui sont engagés sans avoir un budget sous les yeux. Merci et donc nous nous abstenons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Vous allez quand même écouter la réponse de M. BOUCHEZ, j'imagine ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Avec grand plaisir ! Sur l'écolage aussi !

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci pour la remarque et pour votre empressement à connaître le budget. Juste quelques éléments de comparaison. Tout d'abord, vous devez savoir qu'en 2006, le budget a été présenté dans le même délai donc c'est un délai qui est tout à fait normal, vous l'avez indiqué la situation ne sera pas facile, on ne s'en cache pas. Nous devons prendre le temps d'analyser la situation, nous sommes en train de faire comme on dit en mauvais français un screening de chacune des dépenses, ligne par ligne et ça prend un certain temps. Et je vais vous dire, je préfère que nous prenions et je ne vois pas d'où vous tenez le retard d'un mois puisque nous nous sommes toujours engagés à présenter ça dans la deuxième partie du mois de mars, c'était le 18 il y a un aménagement technique qui nous amène au 25 donc il n'y a pas de retard mais je préfère présenter en mars en ayant fait un screening précis. Il faut savoir également que dans le travail budgétaire on prépare également un nouveau plan de gestion qui sera présenté dans la foulée, je préfère prendre le temps nécessaire de la réflexion puisque cela nous engage sur le futur, un budget ce n'est pas uniquement un an, c'est une direction budgétaire qui nous engage sur de nombreuses années, avec des défis importants pour la Ville de Mons et ça serait dommage de rater ces défis dans l'empressement pour avoir quoi ? Une petite fleur en se disant on l'a présenté en février, 15 jours plus tôt que la commune d'à côté. Je pense qu'en politique, à un moment donné, il faut



distinguer l'accessoire de l'essentiel, l'essentiel c'est de faire un bon budget, savoir si on est en avance ou en retard par rapport à la commune de Quaregnon, de Jurbise ou de Colfontaine, franchement, ce n'est pas ça qui m'intéresse le plus.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Etant donné qu'en décembre, on a voté deux douzièmes provisoires, j'imagine qu'en décembre vous considérez que le budget serait fait en février ou alors que vous aviez mis....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, je vous rappelle qu'il y a un règlement d'ordre intérieur et que c'est le Président de séance qui distribue la parole. Mais, je vois que vous êtes lancée, donc je vous en prie, allez-y !

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non, c'était juste pour dire que le retard je ne le considère pas par rapport à une commune comme Quaregnon, c'est juste par rapport à nous-mêmes puisqu'en décembre nous avons voté deux douzièmes provisoires donc considérant qu'en février nous ayons un budget et je sais bien qu'il y a un règlement d'ordre intérieur que nous ne pourrions malheureusement pas valider en mars comme prévu mais que nous devons valider en avril, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, je vous propose de passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE-KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

4 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

Adopté – 27<sup>e</sup> annexe

20e Objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 36.653,28 € destiné à financer : Ecole communale Place Doods, revêtement de sol et aménagement sanitaire. Gestion f. 8623

Adopté à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

21e Objet : Présentation des statistiques de population pour l'année 2012. Population

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Qui demande la parole ? M. DURANE, allez-y.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Président. Chers collègues, M. l'Echevin, j'ai bien lu le rapport statistique sur la population montoise et les données sociologiques, bref les données et nous pouvons nous réjouir de l'évolution positive et de l'augmentation

significative de la population montoise. J'ai vérifié et comparé nos chiffres avec les données de l'IWEPS pour les non-initiés l'IWPS c'est l'Institut Wallon de la Prospective et de la Statistique mais également au regard d'autres villes. Et si nous comparons avec d'autres villes de taille plus ou moins comparables et d'autres villes en général, nous remarquons que les villes wallonnes sont dans un trend positif en ce qui concerne l'augmentation de leur population, bien sûr des exceptions où les mouvements sont négatifs existent et donc notre augmentation de population est significative en 10 ans et elle est plus forte si nous comparons par exemple avec la Ville de Tournai pour + 1.000 habitants pour l'exemple. Par contre, si nous nuancions notre forte augmentation, je dirai que nous pouvons comparer nos chiffres avec ceux de 2002, ce que l'Echevin vient de réaliser parfaitement et objectivement mais nous pouvons également le faire avec les chiffres de 1991. Entre 2002 et 2012, nous passons de 91.010 habitants à 94.044 habitants, engrangeant ainsi 3.034 habitants soit une augmentation de 3,3%. Si nous comparons 2012 à 1991 via l'IWPS, soit une période de 21 ans, nous passons d'une population de 92.158 habitants à une population de toujours 94.044 habitants et donc l'augmentation, si nous l'analysons sur ces 21 années n'est plus que de 1.886 habitants, soit 89 habitants par an, bref vous l'aurez compris, bien que nous soyons sans aucune contestation possible dans un trend positif depuis 3 ans, prenons garde car la comparaison sur 21 ans nous prouve que la courbe peut être très aléatoire et relative. Néanmoins, après des années difficiles, les années 2000 ont vu les divers chantiers développés par la majorité PS-MR, tourisme, offres culturelles, site historique rénové, offres immobilière, cadre de vie, bref, ces efforts conjugués ont été récompensés par l'accroissement de la population montoise. Et dans le souci d'une collaboration pleine et entière afin que notre Ville, chers collègues de la majorité et de l'opposition soit un lieu dynamique où les gens aient envie de s'installer, je vous soumets quelques interrogations dans l'optique de l'événement Mons 2015 et des années à venir. Qu'attend-on de 2015 en termes de mouvement de population destinée à s'installer à Mons ? Un plan stratégique en la matière doit-il s'envisager pour Mons 2015 et pour les années qui suivront ? Est-ce que la Ville maintient son objectif chiffré de 100.000 habitants ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller, la parole est à M. l'Echevin SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. M le Conseiller, comme vous savez la Ville de Mons de 2000 à 2008, on avait une moyenne aux alentours de 91.000 habitants. De 2009 à nos jours, on a une augmentation de 3.500 ce qui n'est déjà pas mal. Il y a une forte augmentation sur Nimy, Villers-St-Ghislain, nous avons deux communes où il y a moins de

femmes que d'hommes, c'est Villers-St-Ghislain et Spiennes, nous avons un taux de naissance plus important que la moyenne belge qui est de 11,47 à Mons et 10,60 pour la moyenne nationale et alors pour Mons 2015, j'ai promis au Bourgmestre en titre et au Bourgmestre faisant fonction que nous allions dépasser les 200.015 habitants....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, quelques éléments M. le Conseiller pour être un peu plus sérieux que la fin de l'intervention de mon collègue SAKAS... Simplement pour vous dire qu'il n'y a pas de course aux habitants complémentaires, simplement une volonté de développer la Ville de manière harmonieuse, en fonction de nos possibilités et tous nos contacts avec les investisseurs, c'est notamment le travail de l'Echevine Mme KAPOMPOLE et de ses services et doivent nous permettre effectivement de valoriser nos terrains en première couronne prioritairement pour pouvoir densifier la population de la Ville et contribuer à cet objectif et d'ailleurs tous les efforts réalisés au cours des trois dernières années témoignent que ceux-ci sont progressivement couronnés de succès de par cette augmentation significative de la population sur les trois dernières années. Voilà, pour ce point, pas d'autre remarque ?

Adopté à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

22e Objet : Sécurisation et mise en conformité des parkings de la Grand-Place et de la rue de la Halle – Mission d'auteur de projet. Renonciation aux subsides suite à la non inscription des crédits par la Région Wallonne. 3e/1e 2011/RF/NVF/Sécurité parkings ER

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Il y a des demandes de prise de parole sollicitées, Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, M. le Bourgmestre. En fait, si vous me le permettez, il s'agit de la sécurisation et la mise en conformité des parkings du Centre-Ville et donc je me souviens qu'il y a quelques mois, vous aviez fait l'annonce d'un nouveau parking en Centre-Ville et donc je profite de l'occasion pour savoir où en est le dossier, si vous acceptez de bien vouloir me répondre, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Oui, Mme MOUCHERON, comme vous le savez, c'est un projet de Forum Invest mais pour l'instant, il n'est toujours pas finalisé. L'endroit n'est pas encore décidé et désigné, pour l'instant, on ne peut que vous répondre cela concernant ce projet de parking privé.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un élément complémentaire, effectivement comme M. LAFOSSE vient de l'indiquer, le projet qui avait été annoncé par Forum Invest était un projet de longue haleine. Pour le moment, il y a une réflexion sur le choix du site mais par

ailleurs, comme l'Echevin l'avait indiqué lors d'un précédent Conseil, il y a également un autre projet sur lequel il travaille avec ses services, qui est le parking de Messines pour lequel les discussions ont lieu actuellement entre la Régie par l'entremise de M. l'Echevin DARVILLE et la société Toit et Moi et donc ce projet est en bonne voie et devrait faire l'objet d'un passage au Conseil communal prochainement et renforcer les investissements qui sont faits par la Ville dans les deux autres parkings couverts, à savoir le parking de la rue de la Halle et le parking de la rue d'Havré qui devraient nous permettre une fois les travaux réalisés, d'accueillir nos visiteurs dans de meilleures conditions d'ici notamment l'année 2015. Y a-t-il des remarques complémentaires sur ce point ?

Adopté à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

23e Objet : Moha. Reconduction droit de superficie. Cellule foncière CF/RB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement on approuve ce projet qui est la reconduction d'un droit de superficie pour l'ensemble des installations de sports. Simple réflexion, hier en ayant étudié les dossiers, est-ce qu'on ne ferait pas bien puisqu'on a une parcelle de 2 ha 3 a 45 ca de réfléchir via éventuellement une subsidiation, compte tenu des travaux importants qui ont été faits là et conséquents, de faire une proposition d'achat de cette parcelle de 2 ha 3 a car après analyse du dossier, on voit que c'est un dossier qui, c'est un renouvellement progressif, continu de ce droit de superficie donc concrètement depuis 30 ans et pour les 30 prochaines années, il y a une quasi appropriation dans le bon sens du terme, une quasi propriété et donc est-ce que ça ne sera pas plus judicieux, on va l'approuver, de s'orienter vers un achat de cette parcelle ? Voilà, dans le futur, compte tenu des investissements très importants qui ont été faits et en fait, comme on reconduit pour 40 ans ce droit de superficie, j'ai l'impression que la revalorisation du terrain actuellement doit être très faible et donc je pense qu'il est dans l'intérêt de tous et de l'ensemble des citoyens montois et plus particulièrement des habitants d'Obourg, de devenir propriétaire du sol puisqu'on a ici investi de manière exemplaire dans un ensemble sportif. Voilà merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, M. HAMBYE, on peut déjà être très contents et remercier la société Holcim d'accepter cette mise à disposition sans cela, nous ne pourrions pas avoir les subsides auprès d'Infrasports puisque c'est un bâtiment subsidié par Infrasports et pour obtenir les subsides, il y a un droit de surface de minimum 27 ans, donc merci beaucoup à la société Holcim et maintenant il faut quand même bien vous dire que 40 ans pour la vie d'une cimenterie ce n'est pas beaucoup et peut-être que d'ici un demi siècle ou un

siècle, ils vont peut-être envisager d'exploiter cette zone là, on ne sait jamais donc il appartient au propriétaire de prendre ses décisions lui-même.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Des remarques complémentaires ? M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Mais on investit de l'argent public et donc on parle ici d'un droit de superficie qui expire le 1<sup>er</sup> juillet 2055 et si mes doutes sont bons, je crois que c'est un projet de 3-4 millions d'euros, je n'ai pas toujours la mémoire fraîche, ce qu'on y a investi c'est très bien mais sans être propriétaire du sol, je me dis ce serait peut-être mieux d'être propriétaires dans le futur, voilà, c'est tout. Mais on sait des contraintes budgétaires, que ce soit en région wallonne également pour la Ville de Mons, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, vous apportez effectivement la réponse vous-même. Est-ce qu'il y a une difficulté sur ce point par rapport au groupe CdH ? Non.

Adopté à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

24e Objet : Mons – Chemin de l'Inquiétude – Acquisition, pour cause d'utilité publique, d'un terrain appartenant à la SNCB Holding, non cadastré sur Mons deuxième division (53402) section A, pour une contenance selon mesurage de 59a 42ca en vue de la réalisation d'une voirie publique et approbation du projet d'acte établi par le CAI et du plan établi par la SNCB Holding. Cellule foncière RF/MDB

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'une voirie située à proximité directe de la future gare. En référence à l'intervention que vous nous avez présentée sur le plan communal de mobilité et en l'attente de vos réponses à ce sujet, il est difficile de nous prononcer sur l'opportunité et les orientations choisies pour cette voirie. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour résumer, une nouvelle voirie qui est créée, qui prolonge le Chemin de l'Inquiétude et qui donne accès à l'entrée de Ghlin près du garage et du bowling. Première question mais je n'ai pas pu aller à la Commission malheureusement pour cause d'agenda, on dit que la Ville de Mons doit prendre en charge exclusivement le coût de l'assainissement du sol et du sous-sol. Or, je crois savoir mais ma mémoire peut me tromper, que justement ce sont des endroits que la SNCB n'avait pas valorisés pour faire des potagers urbains et que depuis un siècle, il y avait là une pollution historique. Maintenant, vous allez pouvoir m'éclairer tout de suite et me répondre à ce sujet. Et donc, il y aurait lieu d'intervention de la SPAQUE, je n'en sais rien mais je vous pose la question. La deuxième chose, donc c'est un coût de 4.525.169 euros, bon, c'est près de 5 millions d'euros donc c'est assez substantiel, notre question quand on avait eu le débat à la fois sur le Centre de Congrès et sur la gare, nous avons demandé un plan de mobilité, M. notre Premier Ministre avait dit qu'on allait l'avoir, puis après on m'a dit qu'il serait fait après la gare, M. Marc BARVAIS

m'a dit que j'étais naïf parce que j'avais cru en les paroles de M. DI RUPO, j'avais fait le pari de l'intelligence et qu'un plan de mobilité serait fait avant l'installation de la gare, on m'a traité de naïf, d'habitude je crois M. DI RUPO mais ici, apparemment M. BARVAIS m'a dit que j'avais tort de croire à ce que disait M. DI RUPO et donc je suis un peu mal pris. Par ailleurs, je suis un peu étonné, non pas étonné du coût parce que le coût est exponentiel mais c'est qu'on nous présente de manière saucissonnée l'ensemble de l'aménagement car dans mon esprit, il y a des voiries communales et il y a des voiries régionales. Et donc, il y a lieu de nous présenter un projet global de réaménagement complet des voiries de tout ce qui existe entre la gare et le Centre de Congrès et Mons-Expo. Alors, est-ce qu'on vous nous présenter tous les 3-4 mois les additions progressives en coupant les additions en deux ou en trois pour nous faire passer la pilule et ce n'est pas le but, nous ne sommes pas du tout, je crois que si on veut mettre les moyens et si on a de l'ambition et on est tout à fait d'accord, il faut s'en donner les moyens, mais la seule chose qui me frappe encore une fois, c'est le manque d'aménagement global. Alors, la fois dernière, vous avez dit que j'avais été un peu rude mais moi après 6 ans d'expérience du Conseil communal, j'ai toujours été frappé qu'on traite un petit dossier avec deux rues mais que le dossier de la rue à gauche et à droite, on ne l'étudie pas de manière ensemble, de façon globale. Et donc, c'est pourquoi ici je suis encore assez frappé de voir, effectivement tout ceci à du bon sens mais on doit partir de l'avenue de Jemappes et me présenter du côté de Ghlin et de voir ce qu'on va faire comme voiries et nous présenter ça de manière globale. Encore une fois, nous sommes tout à fait d'accord mais nous regrettons cet espèce d'occasion manquée à chaque fois, ce goût de trop peu, nous avons l'impression que ce n'est pas un saucissonnage, on manque d'une vision globale au niveau de mobilité et on va y revenir mais nous n'avons pas l'impression de savoir comment on va se présenter quand on sera à pied, en vélo, quand on va arriver de l'avenue de Jemappes comment on va faire si on prend le Chemin de l'Inquiétude, est-ce qu'on tourne, bref, tout ça nous semble manquer de cohérence sur le long terme. Maintenant, vous avez peut-être des informations et je dirai que toutes les équipes de la Ville travaillent mais en tout cas l'information que nous avons me semble un peu lacunaire et partielle et pas partielle, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, en ce qui concerne la pollution, pas d'inquiétude à avoir puisque la SPAQUE a déjà dépollué l'ensemble des terrains donc aucun problème. En ce qui concerne l'information, je crois qu'il y a déjà eu plusieurs séances publiques où on a présenté l'ensemble de l'aménagement du projet de la gare avec tout son quartier et je crois qu'un PCA est déjà passé ici au Conseil communal donc il y a déjà eu plusieurs débats et on savait qu'effectivement, pour accéder au Centre de Congrès il fallait une route digne de ce

nom donc ici, le dossier avance normalement dirais-je et on ne doit pas attendre si on veut que la route soit faite en même temps ou au moins pour l'ouverture du Centre de Congrès, nous devons avancer dans ce dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Juste pour vous rappeler également M. HAMBYE que voici maintenant un peu plus d'un an, une toutes Commissions avait été réalisée pour pouvoir présenter à l'ensemble des Conseillers communaux mais c'est vrai que c'était avant le renouvellement du Conseil communal, la réalisation envisagée du plan MASS, tout ce qui concernait et qui se rapportait aux voiries aménagées dans le futur par rapport à ce nouveau quartier, donc toute l'approche globale que vous réclamez a déjà fait l'objet d'une présentation en toutes Commissions. Bien entendu, pour les nouveaux élus qui le souhaitent, nous n'avons pas de difficultés à renouveler l'exercice avec les services communaux et à refaire une toutes Commissions mais cet exercice et cette approche globale ont d'ores et déjà été réalisés.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est fort possible que vous ayez déjà présenté un maximum de documents mais je reviens toujours au problème du plan de mobilité, ce sont les deux points, un le problème de parking, j'ai la faiblesse de croire qu'avec 400 places d'un côté comme de l'autre, ça fait 800 places, le problème parking il est entier, il n'est pas résolu. D'ailleurs, je crois avoir lu dans des journaux soit La Province, soit La Dernière Heure, soit Le Soir, je ne sais pas lequel, que les habitants de la Place des Alliés et de l'Avenue Wauters se plaignaient qu'il y avait dès maintenant des voitures ventouses dans tous ces quartiers et donc le problème de parking autour et aux alentours de la gare n'est pas résolu. Alors, je reviens toujours, vous allez dire que je suis naïf peut-être, mais je crois dans les bienfaits d'un plan de mobilité, tant qu'on ne l'a pas eu, je vais m'abstenir, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En ce qui nous concerne, nous allons également nous abstenir. Des PCA - plans communaux d'aménagement - juxtaposés ne peuvent pas se substituer à un plan communal de mobilité.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous rappelle simplement l'intitulé du point, c'est une acquisition pour cause d'utilité publique, on n'est pas dans un plan de mobilité, dans le point qui est à l'ordre du jour aujourd'hui, mais bon. M. LAFOSSE souhaite ajouter un mot.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Mais en fait, je comptais un peu répondre lors de l'interpellation de Mme MARNEFFE concernant justement le plan communal de mobilité. Soit que je réponde maintenant ou vous attendez que je réponde quand Mme MARNEFFE aura fait son interpellation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On y reviendra tout à l'heure dans le cadre des questions et interpellations. Bien, nous passons au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

6 ABSTENTIONS : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

Adopté – 32<sup>e</sup> annexe

25e Objet : Mons. Ancien couvent des Capucins à la rue André Masquelier. Conditions de mise en vente.SOUS RESERVE Cellule foncière RF/MDB

#### REMIS

26e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (11<sup>ème</sup> série). Cellule foncière RF/NS  
ADOPTÉ à l'unanimité - annexe

Adopté à l'unanimité – 33<sup>e</sup> annexe

27e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canonnières, cadastrées Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (14<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous disons non puisqu'on est à 86 euros le m et on ne va pas y revenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE

ADOPTÉ – 34<sup>e</sup> annexe



28e Objet : Maisières, terrain sis Champ du Bois des Dames et Grand Bois des Dames, clauses spéciales prévues dans l'acte de vente du 20 mars 2008 – Etat d'avancement et timing. Cellule foncière RF/MDB

M. Marc DARVILLE, Echevin : Sur le point 28, j'aimerais qu'on ajoute si possible un article en séance parce que un petit mot d'explication. Il y avait un droit de r  m  r   de la part de la Ville dans les clauses d'achat de ce terrain donc la soci  t   pour des raisons de demande de permis n'a pas pu r  aliser les travaux, ils n'ont pas obtenu les permis dans les d  lais pr  vus, ils ont demand   d'  tendre ce droit de r  m  r   jusque la fin de l'ann  e. Donc, nous nous sommes rendus compte en derni  re minute qu'on ne pouvait pas allonger un droit de r  m  r  , il prend fin apr  s 5 ans. Si vous le permettez, on aimerait ajouter un article 4, donc de lever l'exercice de la facult   de r  m  r   sous condition r  solutoire de la signature d'un nouveau pacte de r  m  r   aux m  mes conditions que celles contenues dans l'acte du 20 mars 2008 et ce, avant le 20 mars 2013. Donc, en d'autres termes, pour accepter l'extension des clauses de r  m  r  , nous devons signer avant la fin de cet acte un nouveau contrat avec de nouvelles clauses de r  m  r   pour repartir pendant 5 ans et conserver tous nos droits. Est-ce que j'ai   t   clair ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseill  re : Si techniquement,   a ne pose aucun probl  me d'ajouter le point en s  ance malgr   qu'on n'ait pas vot   l'urgence, moi   a ne me pose pas de souci en tout cas.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, il n'y a pas de difficult  .

Adopt      l'unanimit   – 35   annexe

29e Objet : Mons – Ali  nation    l'IDEA du b  timent sis    la rue des Droits de l'Homme (March   au B  tail, n  4)    Mons, cadastr   3  me division, section G, n   152 D, d'une contenance de 14 a 30 ca – modification    apporter au projet d'acte. Cellule fonci  re RF/MDB

Adopt      l'unanimit   – 36   annexe

30e Objet : Ancien Chat bott  , r  habilitation du commerce. Approbation de l'avant-projet. 3e/1   2011/RF/Chat Bott  /BD

REMIS

31e Objet : Ancien cin  ma Clichy – D  molition et assainissement. Approbation des conditions du march   et d  termination du mode de passation. MP E/2013/Clichy/BA/VT

Adopt      l'unanimit   – 37   annexe

32e Objet : Cimetière de Flénu et de Mons. Appel à Projets de Monsieur le Ministre FURLAN.

Rénovation, mise en valeur des monuments internes aux cimetières

Cimetière de Flénu : Mise en valeur du monuments aux morts

Cimetière de Mons : Mise en valeur de la sépulture « Simonet » ainsi que ses abords.

Service des Inhumations

Adopté à l'unanimité – 38<sup>e</sup> annexe

33e Objet : Rétrocession de la voirie (infrastructures et assiette foncière) desservant la Résidence des Brigades d'Irlande à Hyon en faveur de la Ville de Mons par le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de Mons. Elaboration du projet de Plan d'Alignement. Service voirie A/8577/C/8/15

Adopté à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

34e Objet : Cimetière de Jemappes – Travaux de sécurisation du fond de propriété.

Approbation de l'avant-projet. MP E/2012/878.231.00/VT

Adopté à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

35e Objet : Suppression partielle de la voirie dénommée « chemin de la Fontaine à l'Aulnoye » répertorié comme étant le chemin vicinal n° 27 (Nimy) et n° 40 (Mons), au droit des parcelles Mons 2e Div. Section A n° 134T et Mons 3e Div. Section D n° 239V. Service Voirie A/8575/C/3/197

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est dans le Chemin Fontaine à l'Aulnoye je suis déjà intervenu plusieurs fois concernant les problèmes de sens giratoire et d'accessibilité dans cette rue. La question est que ce chemin qui se termine par une voirie qui fait 3 à 4 m de large, il y a un petit sentier qui continue côté droit vers la ligne de chemin de fer. On demande aujourd'hui au Conseil communal de supprimer cette partie. C'est toujours délicat puisque toute la politique de développement durable et de protection des espaces verts vise à maintenir ces liens qui permettent à tout un chacun de se promener entre les espaces verts et de favoriser les déplacements lents et verts. Alors on est dans un cadre ici je pense mais encore une fois vous avez tous les éléments, d'aménagement ou en tout cas de projet, d'avant-projet, de gestation de projet de l'aménagement d'une ZACC entre l'avenue du Champ de Mars et l'arrière de la Chaussée de Bruxelles, tout ce qui est entre la Chaussée de Bruxelles et le chemin de fer. Alors, on a déjà eu le cas à Havré, sentier Barbet, on nous a présenté la suppression d'un sentier vicinal qui cachait d'autres projets immobiliers et donc nous sommes, pas circonspects mais nous ne sommes plus naïfs puisque nous l'avons été ou nous le sommes trop encore, chacun garde une âme d'enfant mais toujours est-il que nous posons la

question et le fondement de cette suppression alors qu'il y a des bruits d'aménagement ou d'avant-projet de ZACC. Et donc, tant que nous n'avons pas une vision claire des propositions d'aménagement globales de la zone, encore faut-il, je reviens toujours à cette idée, on nous demande quel est l'effet B pour arriver à C et donc, c'est ce pourquoi nous allons nous abstenir ou ici nous opposer à cette demande de suppression de voirie sans explication complémentaire. Merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, M. HAMBYE vient d'expliquer la situation. IL s'agit ici clairement de supprimer une voirie, une petite partie de voirie mais il est clairement noté dans le dossier que c'est en prévision d'un projet immobilier. Le problème et j'étais déjà intervenue dans un dossier, le sentier Barbet à Havré, on se rend compte que quand on supprime une voirie de ce type là, quelques Conseils communaux plus tard, on voit arriver un projet immobilier. Je sais que sur la Province du Hainaut on a déjà eu le débat avec M. DARVILLE précédemment sur la Province du Hainaut autorise à saucissonner les dossiers, c'est-à-dire on supprime la voirie maintenant et puis on vient avec le projet immobilier mais on ne sait pas voir tout dans son ensemble. Moi je pense que pour prendre des décisions claires et objectives, nous devons avoir la totalité du dossier sur la table et ne pas agir, on a l'impression que quand vous nous proposez ce genre de dossier, vous voulez cacher ce qui va arriver à l'avenir et donc forcément, on se méfie. Donc, nous ne voterons pas le point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Pour répondre aux questions de Mme MOUCHERON et de M. HAMBYE à ce sujet là, en fait dans ce cas-ci l'objet de la demande, c'est de modifier la voirie vicinale de la commune de Mons, ça consiste juste en la suppression partielle de cette voirie. Il faut savoir qu'il y a eu une enquête publique de commodo et incommodo qui s'est tenue du 5 décembre au 19 décembre et que, à la clôture de celle-ci, aucune réclamation n'a été enregistrée et que ledit projet n'a rencontré aucune opposition. En fait, le ruisseau a été désigné comme un cours d'eau non classé par le nouvel atlas des cours d'eau de Mons dressé par le service spécial pour la révision de l'atlas des cours d'eau le 30 juin 1962. Il faut savoir que le ruisseau n'est plus présent en tant que tel comme l'a indiqué M. HAMBYE, au bout de cette voie vicinale c'est effectivement le chemin de fer et donc la SNCB a développé fortement l'axe Mons-Charleroi soit l'agrandissement de l'assiette des voies ferrées de cette ligne et ont pour effet d'avoir englobé le site de l'ancienne fontaine. Il n'est donc plus techniquement possible de rétablir ladite fontaine. Donc, on invite ici le Conseil de proposer la présente demande à la Députation Permanente du Conseil

Provincial du Hainaut sur cette demande tout simplement donc voilà les éléments de réponse qu'on peut vous donner.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Un élément complémentaire parce que je dois dire que je n'ai pas bien compris l'argumentation puisqu'ici nous sommes dans un dossier dont le but est finalement de consacrer officiellement une situation qui perdure depuis plusieurs décennies, depuis plus de 30 ans et qui résulte finalement d'une situation de faits. Donc, c'est une régularisation par rapport à une situation existante. J'ai du mal à percevoir dans l'argumentation que vous avez faite, à tout dire.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ici, en fait vous prenez formellement position en supprimant la voirie dénommée, évidemment les riverains ne vont pas s'opposer à une suppression de voirie puisqu'effectivement dans les faits mais on sait que derrière et c'est noté dans le dossier, il va y avoir un projet immobilier. Si vous avez informé les riverains en disant on supprime cette partie de voirie parce qu'il va y avoir un projet immobilier entre autres, ils auraient probablement réagi d'une autre façon et donc pour moi, nous ne pouvons pas prendre position claire dans cette situation là si nous n'avons pas l'ensemble du dossier. C'est ça que je veux dire même si en tout état de cause, pour le moment, le dossier c'est vrai vous ne faites que valider un état de faits mais donc en le régularisant, ça permettra d'autres projets dont les riverains ne sont pas au courant et donc à terme, ils vont de retrouver face à un projet immobilier qu'ils n'avaient pas envisagé lors de la première enquête publique, c'est pour ça que je voudrais qu'on fasse des dossiers globaux.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre Mme MOUCHERON, par rapport à ce que vous venez d'indiquer donc ici il y a un projet immobilier qui doit se développer sur le site, celui-là fera l'objet de toute une série de procédures au cours desquelles les riverains auront naturellement l'occasion de s'exprimer, notamment par le biais d'une enquête publique et de remettre leur avis sur la pertinence du projet immobilier en tant que tel. Ici, il ne faut pas lier la régularisation d'une situation de faits qui est relative à une voirie avec un projet immobilier supputé, futur, potentiel qui lui-même fera l'objet aussi de toute une série de procédures en strict respect des lois, du CWATUP, du règlement communal d'urbanisme et pour lequel les riverains auront toutes possibilités de s'exprimer quant à leur appréciation du projet. Moi, je ne lierais pas les deux en tout cas, ce n'est pas comme ça que le Collège veut présenter les choses.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Petite précision juridique mais ça c'est vraiment du vocabulaire juridique. On dit qu'une servitude peut s'acquérir ou s'éteindre par l'effet de l'écoulement du temps, par l'effet de la prescription et donc c'est vrai mais seuls les services

continus peuvent s'acquérir par l'effet de l'écoulement du temps ou se perdre. Une servitude continue c'est donc un cours d'eau qui a un exercice seconde par seconde, les autres servitudes ici comme un passage ce n'est pas une servitude continue, vous n'avez pas un habitant de la rue de la Fontaine à l'Aulnoye qui passe à chaque instant sur ledit chemin et donc seules les servitudes continues peuvent s'acquérir ou de se perdre par l'effet de l'écoulement du temps. Cela c'est la première prévision juridique. La deuxième chose, moi qui n'ai pas la chance d'être membre du Conseil Régional Wallon, j'ai souvenir qu'il y a 8 ou 13 mois, il y a eu un débat au sein de notre Parlement au sujet des sentiers vicinaux. Et le débat a été assez houleux parce qu'on voulait supprimer cette possibilité de désuétude directe des chemins vicinaux. Et alors, il y a eu pas mal de débats en tous sens, majorité/opposition et si mes souvenirs sont bons mais encore une fois je n'ai pas encore la possibilité de lire les procès-verbaux du Conseil Régional Wallon, il avait été mentionné que le répertoire de l'atlas et l'atlas des chemins vicinaux allaient être revus complètement et qu'il appartenait aux différentes communes d'actualiser et de remettre en vigueur ce répertoire des chemins vicinaux. Je ne sais pas s'il y a eu des directives du Ministre Furlan ou autre à ce sujet mais en tout cas la volonté, si j'ai bien lu les condensés de la presse et donc encore une fois « c'était la volonté de réactualiser, de remettre en valeur l'ensemble des sentiers vicinaux sur l'ensemble du territoire pour éviter cette appropriation privée dans beaucoup d'endroits, faite par des personnes privées avec de bonnes ou mauvaises intentions sur l'ensemble des sentiers vicinaux, c'est-à-dire la capacité qu'ont les uns et les autres de se promener dans nos villages, dans nos hameaux, dans nos localités ». Et donc, je pense qu'il y a eu en tout cas une volonté politique exprimée par l'ensemble du Conseil Régional Wallon d'actualiser et de peut-être, je fais des vœux, on pourrait mettre certains Conseillers communaux honoraires sur le métier en créant une commission, Clémenceau disait « quand je veux me débarrasser d'un problème, soit je fais une loi soit je fais une commission », on pourrait très bien envisager une commission de Conseillers communaux honoraires, beaucoup seraient très honorés et très heureux d'y être et qui se promèneraient dans chaque localité pour vérifier l'usage de beaucoup de sentiers vicinaux qui permettraient de déminer tous ces problèmes, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Et bien, M. HAMBYE, voilà une noble tâche conseillée pour les Conseillers honoraires, en tous les cas moi ce que je peux vous dire par rapport à ce sujet, les sentiers vicinaux, vous avez raison, beaucoup d'entre-eux sont appropriés par des cultivateurs, des habitants eux-mêmes qui ont tendance à requalifier les limites de leur propriété privée. C'est regrettable dans de nombreux villages et notamment des villages de la couronne verte et donc il y a un travail quasi systématique, au cas par cas, selon

les éléments d'information qui nous remontent tantôt par la Police, tantôt par les Travaux qui sont effectués par les services communaux et par la Police pour pouvoir essayer de se réapproprier ces sentiers, j'en ai l'expérience personnelle pour certains d'entre-eux, que ce soit à Spiennes ou Hyon et donc pour tous les Conseillers et pas seulement les Conseillers honoraires, même aussi les Conseillers en poste puisque c'est d'abord eux qui doivent travailler et mériter leurs jetons de présence, il est intéressant de pouvoir faire remonter ce type d'informations auprès de nos services et de l'Echevine compétente, Mme OUALI, qui ne manquera pas de faire examiner au cas par cas ces situations problématiques et de veiller à corriger le tir dans notre atlas et de faire en sorte que celui-ci soit actualisé au mieux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai la faiblesse de croire que nous travaillons pour un horizon de 20 à 30 ans et donc je crois que nous devons, indépendamment encore une fois du cas par cas, essayer de voir globalement certains problèmes et d'anticiper. Je reviens sur l'idée d'une commission où des personnes seraient chargées dans les localités, je pense à M. Jacques DE PUYT à St-Symphorien pour refaire le maillage très simplement, en quelques semaines il le ferait. Mais, d'autres personnes aussi mais qui auraient une fonction et qui auraient un lien de liaison suivant la localité à ce sujet, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, l'appel est lancé à nos Conseillers honoraires, je vous propose de passer au vote sur le point.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : MM. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN  
4 NON : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, ANDRE, BEUGNIES

ADOPTÉ – 41<sup>e</sup> annexe

36e Objet : Rénovation des sépultures des 2 guerres dans les cimetières de Ghlin et de Nimy. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. MP E/2012/SUB.878.400/BD

Adopté à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

37e Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Enlèvement de branchements électriques. Approbation du projet et du devis. MP E/2013/CIHM/raccordements Electriques VT

Adopté à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

38e Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire – Enlèvement de branchements gaz. Approbation du projet et du devis. MP E/2013/CIHM/raccordements gaz/VT

Adopté à l'unanimité – 44<sup>e</sup> annexe

39e Objet : Digital Cities – Intercommunale IMIO – Honoraires pour la phase 2 de la Mission d'assistance. MP E/2013/569.Digital.Cities honoraires IMIO NGP

40e Objet : Digital Cities – IMIO/Connectivité des sites au réseau touristique et points d'accès au wifi. Approbation des conditions du marché et du mode de passation. MP E/2013/569.Digital.Cities WIFI/NGP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Dans ce dossier, notre souci est d'éviter que la mise en place d'un wifi urbain n'entraîne une augmentation globale du niveau d'ondes subies par les habitants, particulièrement par les personnes électro sensibles. Est-ce que vous pouvez nous préciser si des dispositions seront prises pour limiter par ailleurs d'une part les modems privés mais surtout les antennes relais 3G qui feraient double emploi avec ce réseau Digital Cities ? Alors, par rapport à l'aspect budgétaire, pour ces points 39 et 40, si vous me permettez, on nous demande de nous prononcer pour des montants de 345.000 euros et 1.920.000 euros subsidiables à hauteur de 1.500.000 euros. Il s'agit malgré tout pour la Ville de sommes qui ne sont pas négligeables étant donné que le budget s'annonce difficile et que nous ne connaissons pas les orientations qui seront prises ni les priorités qui seront définies, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absolue nécessité de ce projet d'autant que, comme l'a très bien mentionné l'inspection des finances dans son avis de juillet 2012, il s'agit de financer ce que font déjà les opérateurs privés de téléphonie. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. D'autres interventions ? Non, Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je n'ai pas entendu le début de votre intervention, j'ai commencé à comprendre à partir du moment où vous parliez des antennes 3G etc. Si vous pouviez recommencer...

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Donc, on va avoir un wifi urbain qui va permettre aux personnes de pouvoir se connecter au Centre-Ville avec leur téléphone donc pour éviter qu'il y ait un double emploi avec les antennes privées qui font du relais 3G, est-ce que vous avez prévu quelque chose le double emploi et d'éviter une augmentation globale du niveau d'ondes subies par les citoyens et je citais aussi les personnes électro sensibles et qui apparemment devient un vrai problème de santé publique.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je vous ai mieux comprise. En fait, le dossier qui est sur la table de notre Conseil aujourd'hui déjà n'est pas la même chose que ce que vous évoquez, c'est tout à fait différent. Donc, en fait, le 19 novembre 2012, le Conseil avait désigné l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mise en œuvre du projet Digital Cities pour les prestations de gestion, de projet, négociations avec fournisseurs et assistance à la rédaction des cahiers spéciaux des charges. Donc, l'intercommunale nous a remis en date du 31 janvier 2013 une offre pour la réalisation de la seconde partie de sa mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre dans le projet de Digital Cities et à ce stade-ci, l'offre de l'intercommunale s'élève à un montant estimé et donc c'est ce que vous évoquiez. Ensuite, l'objectif de la mission confiée à IMIO c'est d'encadrer la Ville de Mons dans la sélection des solutions via l'attribution des marchés publics, le rapport d'attribution validé par un conseil juridique sera fourni. Les missions en fait c'est aussi d'assurer le suivi de la mise en œuvre du projet avec les adjudicataires jusqu'à la mise en production des solutions, des rapports de suivi hebdomadaires seront fournis et donc effectivement, au niveau du Collège, nous étions aussi étonnés de ces montants mais à un moment donné si nous voulons avancer, notamment dans le cadre de 2015, nous sommes obligés de passer par cette phase pour Digital Cities. Il n'y a pas de doublon en la matière, les missions sont différentes et donc nous sommes obligés d'avancer de cette façon là. Nous en avons déjà discuté au Collège, comme vous, nous regrettons ces montants mais nous sommes obligés d'avancer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien quelques éléments complémentaires. Pour vous indiquer que par rapport à la problématique des ondes, il n'est pas question ici de couvrir l'ensemble de la Ville, comme vous l'avez vu notamment ici il s'agit de sites clairement identifiés et qui seront fréquentés par des gens qui auront vraisemblablement un besoin de pouvoir se connecter et disposer d'une information rapide par rapport au site visité mais par rapport aussi à d'autres sites potentiels à visiter dans notre Ville comme cela se fait dans de très nombreuses villes dites intelligentes, que ce soit dans notre pays ou ailleurs dans le Monde. Par ailleurs, vous avez fait mention d'un rapport de l'inspection des finances, je me permets quand même de préciser que ce rapport a été établi sur base d'une note d'intentions qui avait été transmise par la Ville et non sur le dossier lui-même. Et donc le dossier lui-même a été transmis à la Région wallonne, largement complété par rapport à cette note d'intentions et s'inscrit dans encore une fois, un schéma qui se retrouve dans des villes en pointe en matière de technologie de l'information et de la communication comme Luxembourg ou toute une série d'autres villes où cela fonctionne très bien et ça ne pose pas la moindre difficulté, que ce soit en matière d'ondes ou autre sujet de cette nature. Donc, c'est un projet important.



Quant aux considérations budgétaires, vous l'aurez remarqué dans le dossier, il y a une série de conditions qui sont fixées par le Collège et donc il y a des réserves qui sont intégrées dans le dossier, nous avons des contacts pour le moment avec la Région wallonne quant à la subsidiation de ce projet important, les contacts sont semble-t-il fructueux et donc une fois que le montage financier aura été bouclé, le dossier de toute façon reviendra dans son cheminement naturel vers le Conseil communal et tout cela se fera bien entendu une fois que le budget communal aura été approuvé. Voilà pour ces éléments complémentaires. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'entends bien que c'est sur une zone limitée de la Ville, néanmoins est-ce qu'il ne s'agirait pas quand même d'avoir une réflexion avec les opérateurs sur les antennes qui sont dans cette même zone pour essayer d'éviter quand même d'avoir un doublon avec le 3G et alors deuxièmement, vous me parlez de la note d'intentions donc vous avez fait effectivement un addendum à cette note d'intentions par rapport à l'inspection des finances, si je ne me trompe, pour que le projet soit réutilisable par d'autres villes. Néanmoins, je continue de penser que cela aurait pu être fait par de la téléphonie privée et pour cette raison là, nous nous abstenons.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je puis me permettre Mme MARNEFFE, s'il y avait un opérateur privé qui avait pu développer ce type de dispositif, c'est évident, sauf à penser que le Collège souhaiterait jeter l'argent par les fenêtres que nous l'aurions fait. Cela se saurait, des contacts ont été pris, ça n'est pas possible parce qu'il s'agit d'un service qui sera offert au public puisqu'il s'agit ici d'installer des bornes interactives dans toute une série de sites d'intérêt pour notre Ville notamment d'intérêt touristique avec une connexion qui doit pouvoir être rendue possible, avec le fait de pouvoir surfer en direct sur internet dans ces différents sites, il est évident que les opérateurs ne souhaitent pas rentrer dans ce type de dispositif. Si vous en connaissez qui effectivement ont un intérêt pour Mons particulier et dans leur grande générosité seraient prêts à pouvoir nous offrir ce type de services, ils seront accueillis à bras ouverts à Mons. Nous avons essayé de notre côté sans succès, si vous avez plus de succès que nous, vous aurez une médaille de la Ville ! Mais donc en tous les cas nous n'y sommes pas parvenus à ce jour. Mais donc il n'y a pas de doublon entre ce que les opérateurs privés peuvent offrir et ce qui est prévu dans le cadre de ce dossier. Bien, sur la pertinence du projet, en termes de vote.

L'Assemblée passe au vote du point 39 qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI,

MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 45<sup>e</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 40 qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 ABSTENTIONS : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE – 46<sup>e</sup> annexe

**Sortie de M. DI RUPO = 42 présents**

41e Objet : Etudes paysagères et urbanistiques – Trial & VTT, étude d'incidences. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2013/Etude d'incidences/AD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il s'agit donc d'approuver les conditions du marché et détermination du mode de passation du marché concernant le trial de Cibly. On ne va pas refaire tout le charivari, simplement, puisque nous avons la chance d'avoir une presse et une presse libre, le 30 janvier 2013 à la page 9 du groupe sud-presse, il y avait une interview d'un certain Max Hoogstoel habitant de Cibly qui disait qu'ici, il y avait une forte opposition des riverains lors de l'enquête publique, 180 lettres de riverains contre alors que le village comptait 500 habitants. Il faut souligner que l'on a une commune qui se substitue à un club privé, à mon sens c'est une subtilité pour pouvoir introduire une dérogation au plan de secteur car nous nous trouvons dans une zone d'espaces verts et dans un site de grand intérêt biologique. Et il ajoutait, à votre information, soyez certains que les riverains ne sont pas dupes. Nous restons attentifs à ce dossier et prêts à réagir au quart de tour toujours pour des raisons qui relèvent du respect de l'état de droit. Et donc voilà, merci, fin de citation.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, Mme OUALI..

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci. Donc, en fait ici M. HAMBYE et comme vous le dites, nous n'allons pas refaire le débat du Conseil communal de la fois précédente. Il faut savoir que ma collègue Mme KAPOMPOLE s'était engagée de veiller au dossier et m'avait associée à ce dossier. Ici, ce qu'on vous demande, c'est qu'à partir de l'étude initiale, l'objet de la mission consiste en l'élaboration d'un complément de l'étude d'incidences donc des solutions et des mesures à prendre pour éviter et réduire l'effet des nuisances doivent être clairement détaillées et comme nous nous sommes engagés, cette étude devra impérativement être réalisée au printemps, maximum pour le 1<sup>er</sup> juillet. Donc, ici on revient avec ce dossier suite au débat que nous avons tenu en janvier dernier tout simplement, il n'y a pas là une manœuvre du Collège pour vous cacher quoi que ce soit.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Cela veut dire qu'on a l'espoir que le complément d'enquête soit encore réalisé cette année-ci ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : On peut l'espérer en effet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Quelques mots M. HAMBYE pour vous rappeler qu'il y a eu des lettres contre, de nombreux courriers comme vous l'avez indiqué, dans la procédure, beaucoup de signataires n'habitaient pas Cibly, je tiens quand même à le préciser mais on a eu aussi énormément de signatures pour avec beaucoup de gens qui n'habitent pas Cibly non plus, pour faire bonne mesure. Donc, vous voyez ça va dans un sens, ça va dans un autre, il nous revient de prendre une position équilibrée en la matière et c'est en tout cas notre souhait et c'est l'engagement qui a été pris par notre collègue Mme KAPOMPOLE lors du dernier Conseil. Sur le fond du dossier, y a-t-il des difficultés ?

Adopté à l'unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

42e Objet : Approbation de la convention d'assistance en maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Mons et la pré-Zone Opérationnelle (PZO) Hainaut Centre. SOUS RESERVE MP E/2013/Convention Ville de Mons-PZO

Adopté à l'unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

43e Objet : Egouttage prioritaire exclusif des rues de Nouvelles, du Petit Spiennes, des Prisonniers et du Moulin de Spiennes – Travaux subsidiés totalement par la SPGE figurant au programme triennal 2007/2009. Approbation du projet. MP E/2012.TRI.877.00/MF

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Première chose, au point 5 il était question d'un litige pour arrêt de chantier en raison de la présence d'installation de diverses sociétés concessionnaires dans l'emprise des travaux d'égouttage. J'ai vu dans ce dossier de ce point 43 qu'on signale des inconnues sur la position de conduite de la SWDE. Alors, c'est une

question que je n'ai pas eu l'occasion de poser en Commission parce que je n'avais pas vu justement ce point 5, pouvez-vous nous confirmer que l'on n'aura pas ce type de problème, le problème comme au point 5 dans ce nouveau dossier d'égouttage ? C'est une première question technique. Par rapport plus au débat, de nouvelles ZACC ou zonings sont chaque année urbanisés et équipés de tous les impétrants nécessaires, par contre de nombreuses rues montoises ne sont pas encore équipées d'égout et dans d'autres, le réseau est dans un état déplorable. Dans ce contexte, comment pouvez-vous justifier que des travaux prévus au programme triennal de 2007-2009 soient seulement mis en œuvre en 2013 ? Alors, tout comme le problème de reprise des ordures par l'Hygéo et qui fait l'objet de plusieurs interpellations aujourd'hui, la majorité ne peut pas s'abriter derrière l'argument qu'elle n'a pas de contrôle sur les intercommunales, ce qui m'avait été dit en Commission. Il s'agit donc de faire pour moi en sorte que les deux derniers programmes triennaux soient rapidement mis en œuvre et que le prochain planifie de façon réaliste avec l'IDEA mais aussi de façon ambitieuse la complétion du réseau d'égouttage. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mme MARNEFFE, pour répondre à votre question, effectivement, en Commission je vous ai précisé que l'auteur de projet était l'IDEA et comme vous, au niveau du Collège, nous pouvons regretter ce délai entre le projet inscrit au plan triennal 2007-2009. Il faut savoir également que le Collège est attentif à renouveler l'égouttage sur toutes les communes et anciennes communes.

Effectivement, dans l'élaboration du budget nous avons été attentifs à ça pour couvrir un maximum le territoire des 19 communes. En ce qui concerne le dossier ici pour quelques rues sur Spiennes, il faut savoir que les égouts existants présentent des défauts, qu'on pose essentiellement des égouts en fonte pour assurer une parfaite étanchéité aux nouveaux égouts et ainsi protéger la nappe phréatique et donc croyez-bien qu'au niveau des services techniques, le Collège a demandé d'être très attentifs à couvrir tout le territoire et de bien veiller à ce que ça se fasse et en plus, dans ce cas-ci, le dossier est complètement subsidié donc c'est déjà un bon élément et ensuite, nous serons très attentifs que toutes les communes soient bien couvertes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, c'est un beau dossier, il faut quand même le préciser, indépendamment des remarques, c'est un service à la population complémentaire et pour répondre à votre question tout à l'heure, il ne sera pas question de dédoubler les difficultés rencontrées au point 5 puisqu'ici nous avons retenu les leçons et demandé systématiquement à nos services techniques de dresser des PV de constat de carence en cas de

problème et de ne pas s'en tenir à l'oralité, laquelle ne veut rien devant les tribunaux une fois les problèmes constatés. Nous serons très vigilants et attentifs.

Adopté à l'unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

44e Objet : École communale Victor Baudour à Havré, renouvellement détection incendie et fileries « incendie ». Approbation du décompte. MP E/2011.722.149.00/BD

Adopté à l'unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

45e Objet : Convention en assistance en maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Mons et l'ASBL TELE-ASSISTANCE pour la gestion des dossiers de marchés publics. SOUS RESERVE MP E/2013/ASBL Télé Assistance BD

Adopté à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

46e Objet : Marché complémentaire du Marché « OITC – scénographie » visant la réalisation d'une étude pour l'installation de bornes tactiles et d'écrans supplémentaires. Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché. SOUS RESERVE MP E/2013.569/Bornes tactiles-étude/ NGP

REMIS

47e Objet : CCATM – Rapport d'activités 2012. Gestion Territoriale et Economique

Adopté à l'unanimité – 52<sup>e</sup> annexe

48e Objet : Ancrage communal du Logement 2012-2013. Modification de programme. Cellule Logement FP/AA/02-13

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est donc le rapport d'activités 2012, j'en suis membre.....

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, nous sommes au point 48...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Bon, d'accord, ça va !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, le point 48, pas de difficulté ?

Adopté à l'unanimité – 53<sup>e</sup> annexe

49e Objet : Approbation du périmètre de rénovation urbaine « Axe commercial ». Gestion Territoriale et Économique UR13

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour le point 49, M. HAMBYE et puis Mme MARNEFFE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous demande ici d'approuver un périmètre de rénovation urbaine « axe commercial ». Dans le cadre de l'article 173 du CWATUP, c'est de mettre en œuvre une opération de rénovation urbaine de type axe commercial, de traduire des mesures d'aménagement pour renforcer la situation du commerce montois et de définir et délimiter sur base de différents critères une amélioration du commerce montois avec l'objectif d'une amélioration du bâti, une amélioration de l'image mais également augmenter la concentration du tissu commercial et tenter autant que possible de relancer l'habitat dans les étages. Eviter ce phénomène de « taudification » des étages au-dessus des commerces. Et donc nous ne pouvons qu'approuver l'ensemble du dossier. La seule chose et j'ai un problème je dois vous dire, que dans le périmètre qui est déterminé, il y a l'impression d'avoir un « copié-collé » avec un projet qui passe en sous-mains, un certain projet développé par deux promoteurs - Quest for Property - qu'est le Passage du Centre. Alors, on a entendu tout et son contraire à propos du Passage du Centre, à propos de ce Passage du Centre qu'il n'y avait pas de projet, qu'il y avait des projets, il y a un mois on nous affirmait à la Ville qu'il n'y avait aucun projet, la semaine dernière, dans les bonnes gazettes, M. MARTIN a dit qu'il y avait un projet ou disons une réflexion, essayons de ne pas trop traduire ses pensées, mais comme on ne peut pas interroger le Conseil ou le Collège sur ses intentions, nous nous trouvons une semaine, on a des projets, l'autre semaine il n'y a rien, à l'Administration communale on dit il n'y a rien d'introduit, à la CCAT rien. Le seul problème et c'est pour ça que je suis un peu ennuyé parce qu'on inclut et je vous donne ici le passage le 19 et le 21 rue Terre du Prince ainsi que la rue de Naast. Alors, la rue Terre du Prince, c'est la rue des Martyrs qu'elle devrait être baptisée. Pourquoi ? Martyrs peut-être par les princes qui nous gouvernent en tout cas elle souffre cette rue. Nous étions intervenus déjà au mois de novembre ou décembre de l'année dernière ou il y a 2 ans plus exactement ça passe trop vite à propos de la fortification du 13<sup>ème</sup> siècle qu'est le mur de la première enceinte qui était là, gisant depuis de nombreuses années. Alors, on nous a répondu qu'il ne serait jamais reconstruit. Là, j'étais coi parce que normalement, connaissant la sagacité et l'intelligence des services de la Ville de Mons qui traquent toutes les formes de subsidiation, nous sommes dans une situation de patrimoine classé et qui dit patrimoine classé, c'est la Région wallonne qui subventionne 60%. Et comme nous avons en plus des services et des relais à la Région wallonne, on aurait peut-être pu faire passer patrimoine exceptionnel, 99% de subsides. Et donc, nous avons assisté à un enterrement de première classe au mois de novembre, c'était la fête de la Toussaint ou

quasiment, le jour des morts, de cette fortification du 12<sup>ème</sup> - 1240 - et donc nous sommes au hit parade, la seule ville belge qui est incapable de restaurer ses fortifications. Alors, l'argument est de dire aussi ah oui mais attention le propriétaire c'est Toit et Moi donc on renvoie la patate chaude à Toit et Moi, certificat de patrimoine, gloups et donc premier martyr : les fortifications. On va un peu plus loin, à gauche, là il y a un cabinet où d'éminents membres font leur stage d'avocat et là, il y a le cabinet de Maître Pinchart et dans ce jardin, il y avait le pavillon Renaissance et là on m'a dit aussi, ouh M. HAMBYE, le pavillon Renaissance, il est dans nos caves, enfin, il n'est pas dit où il était et donc ça on n'est pas capables, on ne veut pas, on n'a pas les moyens de le reconstituer. J'avais parlé d'un chef-d'œuvre patrimoine érotique, ça n'a même pas marché, il n'y avait sans doute pas de cariatides avec de larges poitrines qui pouvaient aiguïser l'intérêt des échevins ou des échevines et donc, crac, le pavillon Renaissance de 1530 aux oubliettes. Bon, soit dit en passant, pour ceux qui traversent la frontière, dans la république des lumières, vous avez au Musée du Louvre à Lens c'est à 1 h d'ici, une exposition sur la Renaissance. Allez-y c'est gratuit je crois certains dimanches et dans cette exposition, vous voyez exactement tout à fait les mêmes motifs, les mêmes représentations, les mêmes colonnades de 1515 qui là sont exposées par le Musée du Louvre. Et donc là, à Lens, ils ont compris qu'on pouvait viabiliser le patrimoine de la Renaissance, chez nous, c'est virtuel, on m'a dit « when the technologies meet the future », on aura des photos mais toucher à Mons, le concret, le palpable, on n'en veut pas, il faut que ça reste dans le domaine virtuel.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE ? J'ai un peu de mal à voir le lien avec le sujet à l'ordre du jour !

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'y arrive. Mais oui mais malheureusement, le voilà ce lien, l'axe commercial le 19 et le 21. Le numéro 19 rue Terre du Prince ou la rue des Martyrs, la rue des Princes qui nous gouvernent il est là, il est repris dans l'axe commercial et il est distribué en toutes boîtes, à toutes les personnes qui sont propriétaires d'un immeuble rue de Naast, rue des Capucins et Grand'Rue et on leur demande est-ce que vous ne voulez pas vendre cet immeuble ? Alors, je suis très étonné parce que mon père y est né et on ne voit pas d'espaces commerciaux là-dedans. D'autant plus qu'il y a  $\frac{3}{4}$  du 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, enfin je laisse le soin aux historiens de savoir déterminer les âges et qu'il y a un escalier classé dans cet immeuble 19 Terre du Prince et donc on ne comprend rien, maintenant on va peut-être me dire que je suis naïf ou débile mais un espace commercial là-dedans, j'ai l'impression et je suis très étonné, j'ai fait mes écoles primaires, qu'on a fait un « copié-collé » entre le projet axe commercial et on a ressorti la rue de Naast et on a coupé le 19 parce qu'il paraît, encore

des on-dit, parce qu'un jour on nous dit qu'il y a un projet, le lendemain on nous dit le contraire, il y a un projet pour faire une entrée avec un super parking de 500 places avec un bulldozer qui va rentrer dedans et on va faire 500 places de parking là-dedans. Alors, moi je veux bien, certains peut-être se prennent pour Mao Tsé-toung, la révolution culturelle, on rase tout et gratis mais je suis assez ennuyé de devoir vous dire que non seulement il y a un bâtiment classé là mais que jamais on ne pourra faire des travaux autant nous sommes tous d'accord et encore une fois nous vous rejoignons totalement, le projet de périmètre est tout à fait impeccable, nous vous applaudissons des deux mains mais j'ai l'impression que par le biais de ce périmètre, on introduit subrepticement dans le dossier un projet que vous voyez ici, qui est tout à fait autre chose, qui a un réaménagement, une réfection, une rénovation, je ne sais pas ce qu'on peut dire et quand je vois le 19 et le 21, vous comprenez bien, j'ai quand même un peu de mal à suivre le raisonnement. Pourquoi les n° 19 et 21 sont-ils intégrés dans l'espace commercial ? Et le pauvre habitant de la maison ici qui est venu me voir, catastrophé qui habite rue de Naast qui me dit il paraît qu'on va faire un immeuble de 4 étages avec 500 places de parking et moi qu'est-ce que je deviens, moi qui suis installé à Mons, qui suis là, il paraît qu'on va tout détruire, je lui dit mais je n'en sais rien puisque quand on interroge la Ville, on nous dit pas de projet, pas d'intention. Et une semaine plus tard, on dit oui, on réfléchit. Mais, entretemps, ils ont tous reçu des lettres - Quest for Property - comme vous l'avez dit dans la presse écrite, on étudie un projet de redéveloppement et de revitalisation du Centre-Ville. Le périmètre à l'étude se situe rue Terre du Prince, rue de Naast, rue des Capucins, Grand'Rue. Dans un éventuel projet, nous tenons à entrer en dialogue. L'ennui c'est qu'évidemment la rumeur comme toujours elle enfle alors certains m'ont même dit oui mais il paraît qu'un certain échevin ou bourgmestre faisant fonction il aurait même dit à une réunion d'information que ceux qui ne voulaient pas vendre, ils seraient expropriés. Vous voyez comme la rumeur court. Alors, on se demande mais qu'est-ce que c'est que cette histoire là et voilà comme ça court. Vous comprenez bien que pour le n° 19 et le n° 21 j'aurais tendance à ne pas voter le projet. Maintenant, vous pouvez peut-être retirer l'ensemble du périmètre mais la rue Terre du Prince, c'est devenu la rue des Martyrs alors j'aurais tendance à dire prudence parce que sinon on va encore me traiter de naïf.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, alors par où commencer ? Oui, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce sera un peu plus court, je vous rassure ! Mais, nous nous réjouissons de voir la majorité se pencher enfin sur l'occupation des hauts des commerces, nous nous sommes limités à cet aspect du dossier, vous nous en excuserez. Alors,



nous espérons surtout que cela va se faire de manière ambitieuse, la réoccupation des hauts des commerces pour permettre d'éviter l'urbanisation de terres agricoles ou de zones naturelles supplémentaires et d'aller vers une rationalisation dans la création de logements. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup, si Mme l'Echevine me le permet, je voudrais juste poser une question à M. HAMBYE, suite à son intervention, où est le problème en fait ? Quelle est la difficulté à avoir la rue Terre du Prince ou une partie de ses bâtiments figurer dans un périmètre qui permet à la Ville de Mons de potentiellement bénéficier de subventions pour réhabiliter des bâtiments qui mériteraient de le faire en logements de qualité ? Je ne sais pas où est le problème, si vous pouviez nous éclairer ça nous aiderait sans doute.

M. Guillaume HAMBYE , Conseiller : Jusqu'à présent, la rue Terre du Prince est une rue où c'est exclusivement destiné à l'habitation et hormis certains commerces, certainement le plus vieux commerce qui soit au monde, il n'y a pas de commerces là et je ne vois pas pourquoi vous transformez la rue Terre du Prince en destination commerciale. C'est tout, point à la ligne.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, si je puis me permettre, un périmètre de rénovation urbaine même si sa vocation essentielle dans le cas présent serait, au conditionnel, de pouvoir permettre une réhabilitation d'étages commerciaux inusités, ça n'est pas sa vocation exclusive évidemment et donc ici, l'objectif c'est aussi de pouvoir acheter des bâtiments qui sont laissés dans des états lamentables par leurs propriétaires privés pour en faire du logement. C'est la vocation première d'un périmètre de rénovation urbaine, c'est le logement. L'aménagement des espaces publics et donc tous les bâtiments des rues concernées dans le dossier n'ont pas vocation ni à être achetés par la Ville, ni à devenir des cellules commerciales. C'est une possibilité qui est laissée donc je ne vois franchement pas où est le problème. C'est au contraire un très beau dossier qui est porté par l'Echevine KAPOMPOLE avec ses services, qui doit permettre potentiellement de réhabiliter tous les axes commerciaux de la Ville, les étages qui sont inoccupés, poursuivre les efforts du service de l'urbanisme pour aménager des logements aux étages et donc, sincèrement je ne vois pas où est la difficulté. Quant au mix avec Quest for Property, avec les rumeurs, avec le pavillon, avec le mur d'enceinte, bon, en tout cas avec le projet privé, ça n'a rien à voir. Pour la bonne et simple raison qu'un périmètre de rénovation urbaine, c'est potentiellement uniquement à la Ville de Mons qu'il peut profiter puisque c'est uniquement la Ville qui peut racheter des biens et bénéficier des subsides. Nous ne sommes pas dans de la revitalisation, nous sommes dans la

rénovation urbaine et donc je ne vous considère ni comme naïf, certainement pas, ni comme manquant de connaissance et vous l'avez démontré par vos lectures attentives des PV du Parlement Wallon sur les chemins vicinaux et donc j'imagine que sur des sujets d'envergure comme les programmes de rénovation urbaine, vous êtes extrêmement attentif et que vous savez, comme nous, que bien entendu des programmes s'adressent non pas à des investisseurs privés qui pourraient potentiellement bénéficier de subsides et il n'en est pas question ici, puisque c'est de la rénovation, mais uniquement à la Ville de Mons. Donc, ça n'a rien à voir. Le projet Quest for Property c'est une intention, je me permets aussi de répondre à une de vos interventions, c'est une intention qui a été manifestée par un investisseur privé. Que l'investisseur privé contacte des propriétaires privés, ça le regarde. Vous nous traitez de Mao Tsé-toung mais nous ne sommes pas dans une république communiste, nous avons beau être une majorité socialiste-libérale, nous laissons les investisseurs vaquer à leur occupations, à leurs projets, monter leurs projets, contacter les propriétaires s'ils le souhaitent et le jour venu, peut-être qu'il y aura un projet qui sera déposé au service de l'urbanisme de la Ville de Mons. Et ce jour là, nous pourrons, le cas échéant, examiner ce projet avec nos services, regarder sa pertinence, voir si oui ou non il est fondé dans ses lignes directrices. Si effectivement c'est ce que vous en avez décrit, à savoir un grand parking avec du bulldozer au préalable, je doute que les services communaux et le Collège se rangent à l'avis de l'investisseur. En tous les cas au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de dossier introduit à l'Administration communale. Donc, nous n'allons pas parler d'un projet qui n'existe pas et qui en plus n'a rien à voir avec le dossier présenté au Conseil et qui est un projet porté par la Ville pour elle-même, pour qu'elle puisse obtenir des subventions dans l'intérêt du développement du Centre-Ville qui en a bien besoin. Voilà, sincèrement j'ai un peu de mal à envisager un débat sur le sujet mais Mme KAPOMPOLE, si vous voulez ajouter quelque chose, je vous en prie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Oui, merci M. le Bourgmestre. J'ai un peu l'impression que ce qui chiffonne notre collègue, c'est peut-être le nom « axe commercial », on aurait pu l'appeler « axe cariatides » ça l'aurait peut-être fait réfléchir, il n'écoute pas, M. HAMBYE, voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine essayait d'éveiller vos sens Monsieur HAMBYE, mais ça n'a pas fonctionné !

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : L'idée ici comme M, le Bourgmestre vient de l'expliquer, c'est d'avoir une concentration finalement de moyens dans le cadre d'un périmètre de rénovation urbaine et donc finalement d'améliorer un quartier en recevant des subsides pour ce faire. Alors, vous connaissez chers collègues du Conseil communal d'autres

périmètres de rénovation urbaine, je pense à celui de la rue de Nimy qui est quand même la porte d'entrée de notre Ville, en tout cas l'une des portes d'entrée. Vous connaissez celui de la gare à l'initiale qui a été scindé en deux périmètres de rénovation, à savoir celui qui concerne uniquement la gare et puis le périmètre Capucins et ici, on vous demande, chers collègues, de vous positionner sur l'axe commerçant et c'est vrai qui concerne plus particulièrement les rues commerçantes, à savoir la rue de la Chaussée, la rue d'Havré, la rue de la Clef, la rue de la Coupe, également la rue des Fripiers et la Place du Marché-aux-Herbes sont concernées. Alors, c'est vrai qu'il y aura une partie de la rue Terre du Prince qui sera concernée mais il ne s'agit pas ici d'avoir un projet sensé en cacher un autre. En fait, ce que nous essayons d'obtenir c'est l'aval du Conseil communal pour pouvoir ensuite envoyer le dossier au niveau du Gouvernement wallon qui pourra se positionner et forcément nous octroyer les subsides qui vont quand même jusqu'à 75% en cas de logements, 75% en cas de réalisation d'espaces verts, 60% si on parle du commerce et 60 à 90% de subsides pour des équipements collectifs. C'est vraiment très très important et ça montre toute l'importance que le Collège et à mon avis, après le vote, l'ensemble du Conseil communal accorde à notre Centre-Ville qui en a bien besoin. Je voulais également, pour répondre à Mme MARNEFFE, lui dire qu'en parallèle avec cette procédure, il y aura une étude réalisée pour justement vraiment vérifier la faisabilité de pouvoir mettre du logement aux étages et avoir vraiment les choses les plus qualitatives comme elle l'a dit parce que c'est vrai qu'il y a cette nécessité de densifier encore au niveau de l'habitat et d'utiliser finalement notre Centre-Ville pour ce faire. Il y aura également une enquête réalisée auprès des habitants du quartier pour justement avoir ce support et cette information la plus complète possible. En vous remerciant.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine, Mme MOUCHERON je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : M. le Bourgmestre, est-ce qu'il y aurait moyen de revoir le périmètre que vous proposez en excluant deux maisons qui seraient les numéros 19 et 21 rue Terre du Prince ? Est-ce que c'est envisageable ? Est-ce que les particuliers à qui appartiennent les maisons qui sont dans le périmètre que vous proposez ce soir ont été contactés à un moment donné ou pas ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, mais encore une fois je ne comprends pas la démarche. Quel est votre souci, vous soupçonnez la Ville de vouloir exproprier ces particuliers, c'est ça en fait ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est le bruit qui court mais il y a des inquiétudes et donc on se demande s'il n'y a pas de possibilité pour des propriétaires de certains bâtiments qui sont repris d'avoir le choix de ne pas voir leur bâtiment être repris dans le périmètre.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Simplement un élément d'information. Je commence à mieux comprendre. Par rapport aux bruits qui ont circulé sur l'expropriation et ce genre de choses; je rappelle qu'il s'agit d'un projet privé qui, encore une fois, n'a rien à voir avec un projet de rénovation urbaine. Ici, nous sommes dans un schéma tout à fait différent, les bâtiments qui sont repris dans le périmètre le sont à l'avantage à la fois de la Ville de Mons qui peut encore une fois obtenir des subsides pour pouvoir réhabiliter des bâtiments et même si je ne dis pas de bêtise, des habitants eux-mêmes qui peuvent dans ce cadre là obtenir des primes et des subventions majorées, notamment par rapport à la réhabilitation de leur façade. Je pense qu'il y a une confusion dans la discussion avec un éventuel projet de revitalisation qui serait porté par une structure privée, laquelle pourrait alors demander des subventions, pour autant qu'il y ait du logement qui soit prévu également dans le cadre du projet privé, obtenir des subventions de la Région wallonne et solliciter de la Ville qu'elle aménage des espaces publics. Premier cas de figure. Deuxième cas de figure, que ce soit un projet privé indépendamment des dispositifs wallons en matière de revitalisation et qui alors ne regarde que l'investisseur privé, lequel doit négocier le rachat bâtiment par bâtiment, bâtiments qui appartiennent à des propriétaires privés. Et donc, nous sommes dans des schémas complètement différents. En fait, pour résumer, si on sort des maisons du périmètre tel qu'il est envisagé aujourd'hui, nous enlevons des avantages potentiels aux propriétaires actuels. Sincèrement, j'ai un peu de mal à comprendre la logique puisque quelque part on soustrait des avantages potentiels aux propriétaires. Donc, en l'occurrence le propriétaire de la maison 19-21 de la rue Terre du Prince pourrait de par ce périmètre bénéficier de subventions s'il veut refaire demain sa façade et en retirant sa maison, on lui ôte ce droit, cette potentialité, donc je trouve que c'est un peu dommage et j'ai donc un peu de mal à comprendre l'intérêt d'enlever des droits et des avantages à des habitants du Centre-Ville. Voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme

LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 54<sup>e</sup> annexe

50e Objet : ZACC n° 25 « Quartier Fariau ». Adoption du rapport urbanistique en environnemental (R.U.E.). Gestion Territoriale et Économique UR13/ZACC 25

REMIS

51e Objet : Pôle muséal –Grille tarifaire pour les expositions et les nocturnes approuvée lors de la délibération du 9 février 2010 : révision des tarifs. Services Externes PM/XR/ML/2013/grille tarifaire

REMIS

52e Objet : Partenariat entre la Cie Enchantée, la Ville de Mons et le Manège pour l'occupation et la mise à disposition des locaux de l'Echo des Murs, sis rue des Caches, 2 à 7000 Mons. Gestion des Associations BO/Convention 2013/MCS

Adopté à l'unanimité – 55<sup>e</sup> annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons aux questions et interpellations. Je vous propose de procéder dans l'ordre de réception de celles-ci au secrétariat communal en commençant par l'interpellation de M. BEUGNIES concernant la distribution de sacs poubelles gratuits que je distinguerai contrairement à ce que j'ai dit en introduction des interpellations de M. LECOCQ et de Mme MOUCHERON même si une partie de votre interpellation porte sur les mêmes sujets donc je répondrai globalement mais M. BOUCHEZ répondra pour la problématique des sacs gratuits, spécifiquement à votre interpellation, je vous en prie M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci. M. Le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, il ne se passe pas une semaine sans qu'on ne lise un article de presse mentionnant les dysfonctionnements relatifs au ramassage des immondices en porte à porte. Les plaintes des montois sont nombreuses et justifiées car passer les fêtes de fin d'année sous une montagne de papiers, de sacs bleus et blancs a inévitablement provoqué une certaine exaspération. Du coup, ceux qui sont en première ligne, c'est-à-dire les éboueurs, subissent toutes les critiques des usagers et ce, à cause d'une mauvaise gestion de leur hiérarchie. Ces travailleurs sont mis sous pression et leurs conditions de travail se dégradent. Depuis la

création de l'intercommunale mixte privée publique Hyg a en septembre 2011, la qualit  de service rendu aux usagers s'est fortement d grad e, contrairement   l'objectif de d part qui  tait, je vous le rappelle, un service de meilleure qualit  et moins cher. Or, que se passe-t-il aujourd'hui presque un an et demi apr s la cr ation d'Hyg a ? Exactement l'inverse.

Concernant les ramassages, des rues compl tes ou des tron ons sont oubli s et les semaines sans ramassage ne sont pas rares. Apparemment, l'arriv e d'un GPS pour guider les  boueurs dans leurs tourn es et les nombreuses r organisations ayant entra n  des changements dans le calendrier des ramassages, n'ont toujours pas am lior  la situation. Et les conditions climatiques n'excusent pas tout puisque en Hainaut Occidental et dans la Botte du Hainaut, la situation n'a rien de comparable. Bref, on le constate,  a ne fonctionne pas. La Ville doit intervenir. La seule r ponse apport e   ce jour face   tous ces probl mes et c'est un comble, est l'augmentation du prix du sac poubelle blanc de 60 litres   1 euro et celui de 30 litres   54 euros cents. Nous pensons qu'  d faut d' tre efficace, l'intercommunale aurait pu essayer d' tre diplomate en n'augmentant pas le prix du sac. De plus, c'est une mesure injuste puisque elle ne tient pas compte des revenus des usagers. Ainsi, ce sont de nouveau les familles les plus fragiles, aux revenus les plus faibles, qui seront p nalis es. Chers coll gues, faire payer le sac poubelle plus cher aura sans nul doute un impact sur le nombre de d p ts sauvages. Outre les cons quences environnementales, les d p ts sauvages co tent tr s cher   la Ville. Il serait d'ailleurs int ressant d'avoir les tout derniers chiffres pour s'en rendre compte. Nous ne doutons pas que la Ville de Mons voudra tout mettre n  uvre pour lutter contre ce ph nom ne. Aussi, nous pensons que puisque les sacs payants ont un lien avec l'augmentation du nombre de d p ts sauvages, proposer une quantit  annuelle de sacs gratuits en fonction des besoins de chaque famille, sans augmentation de la taxe immondices pourrait sensiblement am liorer la situation au niveau des d p ts sauvages. Nous tenons d'ailleurs   rappeler qu'  partir de cette ann e, chaque commune a l'obligation de distribuer gratuitement des sacs aux usagers, le prix des sacs  tant compris dans la taxe. Toutes les communes de la r gion le font d'ailleurs sauf Hensies et Mons. Pourquoi donc la Ville ne se plie-t-elle pas   cette obligation ? A cette question, on invoque comme justification que comme la commune doit se soumettre   l'application du co t v rit , c'est- -dire qu'elle doit r clamer une taxe sur les immondices couvrant le co t r el de leur traitement, si elle  tait contrainte de distribuer des sacs   la population, elle devrait augmenter la taxe. Nous ne le pensons pas, sinon comment expliquer que le fameux co t v rit  appliqu  soit si diff rent d'une commune   l'autre ? Citons comme exemple les deux communes qui ne distribuent pas de sacs aux usagers. A Hensies, un m nage de 4 personnes ou plus paiera une taxe annuelle de 90 euros

mais à Mons, ce ménage paiera une taxe de 145 euros. Rien ne justifie cette différence de 55 euros, le coût vérité a bon dos. Enfin, dans un cadre plus large, nous pensons que l'application du coût vérité va à l'encontre du principe même de la solidarité. En effet, pour nous, un service de salubrité doit rester 100% public et être financé par l'impôt afin que les revenus les plus élevés contribuent plus que les revenus les plus faibles. Imaginez un moment que l'on applique le principe du coût vérité pour l'enseignement ou les soins de santé. Des centaines de milliers de personnes n'y auraient plus accès. Voici maintenant quelques questions : considérant que l'intercommunale devra assumer une perte pour 2012 estimée entre 2 millions et 2 millions et demi d'euros, entièrement à charge du partenaire privé Shanks et que cela n'était pas prévu, considérant qu'une société privée veut faire des profits, comment compte-t-elle s'y prendre pour la suite ? La taxe va-t-elle augmenter ? Le prix du sac va-t-il de nouveau augmenter ? Va-t-on diminuer officiellement, cette fois-ci, la fréquence des ramassages et donc, la qualité du service ? Autre question, le surcoût de 900.000 euros avancé par la presse par M. l'Echevin des Finances, en cas de distribution de sacs à la population, ne vient pas de nulle part. Une étude a dû être réalisée pour annoncer ce chiffre. Nous aimerions pouvoir la consulter pour vérifier sur base de quelle quantité de sacs on détermine ce montant et pour savoir si on a tenu compte d'une diminution en tonnage des dépôts sauvages. Une dernière question pour terminer, quid du projet d'Ecopôle à Havré et surtout quid du traitement biologique des déchets organiques par la bio-méthanisation ? Un troisième sac biodégradable fera probablement son apparition dans quelques communes pilotes en 2014 pour le tri des déchets organiques, cette mesure aura un effet financier bénéfique pour les usagers qui pourront ainsi diminuer le volume du sac des déchets ménagers de plus d'un tiers. Cependant, nous osons espérer que ce sac sera entièrement gratuit.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Monsieur Beugnies.

C'est Monsieur Bouchez qui répond pour le Collège.

M. G-L BOUCHEZ, Echevin : Monsieur Beugnies, merci pour votre interpellation et vos différentes questions. Avant tout, il est important de préciser deux éléments. Le premier élément, c'est que le prix du sac est fixé par le Conseil d'Administration d'HYGEA, donc la Ville de Mons n'a pas la main là-dessus. Deuxième élément, le principe du coût vérité est fixé dans une circulaire de la Région wallonne ; donc, là aussi, la Ville de Mons n'a pas la possibilité de pouvoir prendre une décision en sens contraire. Un autre élément quand même, c'est que votre comparaison avec l'enseignement est quand même – permettez-moi de vous le dire – peu pertinente puisque d'un côté, on veut que tout le monde puisse aller et participer à notre système d'enseignement. Je pense que le but dans la gestion des déchets, c'est que l'on

fasse le moins de déchets possible et donc, si l'on appliquait le système dont vous parlez et qui s'applique en matière d'enseignement, on viendrait à subventionner la production de déchets, ce qui constitue quand même un non sens sur le plan économique puisqu'on partirait d'un principe de dire : puisqu'il faut solidariser, je dirais, la production de déchets donc, plus j'en produis, finalement moins je paye avec ce raisonnement-là. Mais, bien sûr, nous partageons complètement et nous comprenons vos regrets par rapport aux ramassages et Monsieur le Bourgmestre en parlera plus longuement par la suite.

En ce qui concerne la question des sacs gratuits, il y a d'abord un premier élément, c'est qu'il faut arrêter de parler de sacs gratuits, la terminologie est fautive. Il faut plutôt parler de sacs prépayés puisque vous l'avez très bien exprimé, les sacs doivent impérativement, en vertu de cette circulaire de la Région Wallonne, la Ville de Mons n'a même pas la possibilité de faire autrement et je vous rappelle qu'on est sous plan de gestion, donc les règles sont encore plus strictes pour nous. Si vous voulez, on peut en discuter mais donc, on n'a pas le choix que d'intégrer dans la taxe sur les immondices, le prix de ces sacs. Donc, le calcul est relativement vite fait puisque vous nous avez demandé comment on a sorti ce chiffre de 900.000 euros, on se base sur la circulaire wallonne. La circulaire wallonne considère qu'une personne consomme 10 sacs poubelle par an en moyenne ou 20 petits sacs pour un isolé. Cela donne l'élément suivant : si pour un isolé, on doit distribuer 20 petits sacs, l'impact pour la Ville de Mons est de 202.544 euros, pour un ménage de 2 à 3 personnes, il faut distribuer 30 grands sacs, l'impact pour la Ville de Mons est de 543.240 euros, pour 4 personnes et plus, on passe à 40 grands sacs, l'impact est donc de 234.240 euros, soit un impact total, comme je l'avais indiqué et vous l'avez rappelé, de 980.034 euros à supporter dans une augmentation de la taxe. Si on traduit cela par ménage, cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'une personne isolée, pour le moment, paye sa taxe immondices 63 euros, eh bien, il devrait payer 74 euros, un ménage de 2 à 3 personnes paye 113 euros, il devrait payer 143 euros et un ménage de 4 personnes ou plus passerait de 145 euros à 185 euros ; donc, vous voyez que l'augmentation, c'est simplement la distribution des sacs qui sont, je le répète, des sacs prépayés, aucune commune ne donne des sacs gratuits. Il faut arrêter avec cette terminologie qui est complètement fautive puisque la question est de savoir qui paye ou quand ? Ici, c'est juste qu'on leur fait payer dans la taxe. Cette mesure, en plus, est particulièrement injuste, je vais vous dire pourquoi, si quelqu'un utilise moins de sacs que cette moyenne wallonne, cette personne doit quand même payer des sacs qu'elle n'utilise pas. Voilà où est l'injustice. Si par contre, une personne a besoin de plus de sacs, ce n'est pas très grave, aller en acheter une fois par an au grand magasin ou deux fois ne va pas changer grand-chose. Je vous rappelle



également un autre problème, c'est celui des gens qui n'utilisent pas les sacs poubelles puisqu'ils ont, par exemple, un service de containers dans des immeubles à appartements, ce sont des choses qui se pratiquent régulièrement. Donc, vous allez demander à ce que ces gens payent pour des sacs dont ils n'ont aucune utilisation. Là, ce sont de vrais cas d'injustice. Je passe par ailleurs sur toutes les difficultés de distribution de ces sacs gratuits, parce que vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Mons a procédé à une telle distribution de sacs prépayés, même moi, je me prends à ce jeu de sacs prépayés. Cette distribution a été calamiteuse, on essayait d'aller chercher les tickets qui donnaient accès à ces sacs, on essayait de les voler, etc... c'était catastrophique et cela a un coût également pour la Ville, puisque je vous sais particulièrement attentifs à l'utilisation des deniers publics. Il faut savoir que lorsque des agents sont mobilisés à cette distribution, pendant ce temps-là, ils ne rendent pas d'autres services à la population. En ce qui concerne l'obligation qui serait faite aux communes, je vous rappelle une chose, c'est que l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui s'oppose à cette distribution de sacs prépayés pour les raisons que je viens d'évoquer, a informé la Ville de Mons le 12 février dernier qu'il y aurait une tolérance administrative qui serait appliquée en 2013 comme ce fut le cas en 2012.

En ce qui concerne votre réflexion sur le coût vérité, vous n'êtes quand même pas sans savoir – et je suis certain que vous l'avez constaté – qu'il existe des différences entre les différentes communes de notre arrondissement, par exemple, les différences de superficie, donc, les kilomètres à parcourir pour les différents camions, différences également en termes de tonnage mais pour être tout à fait précis, en fait, ce coût vérité est calculé sur base de critères qui sont déterminés par la Région Wallonne. Ces critères sont extrêmement variés, il y a ceux dont je viens de vous parler, les kilomètres parcourus, le tonnage ramassé mais on peut également penser, par exemple, au coût de l'envoi des extraits de rôle, au coût de l'envoi du calendrier de ramassage, également au coût que représente l'entretien des bulles à verre, ou alors des parcs à conteneurs. Et donc, la différence que vous avez entre les différentes communes vient de là, la Ville de Mons, fatalement, de part sa superficie, offre plus de services en ce qui concerne le ramassage et le traitement des déchets, et donc, cela fatalement, de part les règles de la Région Wallonne, doit se traduire dans le coût vérité qui est imposé au contribuable. Enfin, pour conclure, sachez que compte tenu de tous ces critères, en 2013, la Ville de Mons donnera à l'HYGEA, contribuera au financement d'HYGEA, à hauteur de 4.210.708 euros, en ce compris un prélèvement qui nous permet d'aller puiser dans des réserves qui sont stockées à l'IDEA et qui permettent, justement,

d'amoinrir ce coût-vérité pour le contribuable montois. J'espère avoir répondu pleinement à vos questions.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Monsieur l'Echevin.

Monsieur Beugnies, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. J. BEUGNIES, Conseiller : Non, simplement, la différence de 55 euros entre Hensies et Mons, malgré tout ce que vous avez expliqué n'est pas justifiée, parce que 55 euros, c'est énorme !

M. G-L BOUCHEZ, Echevin : Ecoutez, pour être totalement complet, je peux vous adresser, si vous le souhaitez, soit par mail, soit par la poste, le tableau qui est envoyé par la Région Wallonne, avec les différents montants. Donc, vous verrez, ce sont des petits montants sur chaque poste mais il y en a une dizaine et à la fin, on arrive à cette différence.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci beaucoup, l'incident est clos.

Nous passons maintenant à l'interpellation de M. LECOCQ et nous enchaînerons avec Mme MOUCHERON.

M. LECOCQ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Mon interpellation va dans le même sens plus ou moins puisqu'elle fait suite à de nombreuses plaintes de la part de nos concitoyens.

Nous sommes bien entendu tous sensibilisés par les problèmes de collectes de l'intercommunale HYGEA.

Je suis également persuadé que vous avez fait fonctionner le téléphone !

D'ailleurs, après l'envoi de mon interpellation, j'ai lu dans la presse que les Bourgmestres des communes concernées par l'Intercommunale s'étaient réunis, avaient rencontré l'HYGEA, mais il faut bien constater que cela n'a pas arrangé grand-chose, si je puis dire. J'ai même lu que vous aviez été cité dans la presse, Monsieur le Bourgmestre, et vous disiez : on est pieds et mains liés, mais cela me semble absolument vrai.

Ce que je constate c'est que pour quelques flocons de neige éparpillés sur la route, les camions de l'HYGEA refusent de sortir et même si le lendemain ne présente plus aucun risque, le ramassage de la veille ne se fait toujours pas, contrairement d'ailleurs à ce qui est indiqué sur les prospectus de l'Intercommunale.

Nous ne pouvons, bien entendu, tolérer un service d'aussi faible qualité.

D'autant que les ramassages d'immondices organisés par les entreprises privées, dans ce cas-ci, se sont réalisés tout à fait normalement. Je constate que la presse encore indique que la firme SITA roule tout à fait normalement sur ces quelques flocons de neige. Que soit ...

Nous nous inquiétons, d'une part pour l'image de notre Ville ; et d'autre part pour les finances de celle-ci.

Certes, nous ne sommes dans la situation de Naples, mais l'image de notre Ville est mise à mal par l'intercommunale, bien entendu, aussi, par les personnes qui ne rentrent pas leurs poubelles après le ramassage raté de l'HYGEA. Mais je voudrais aussi souligner le problème de coût.

Si on peut-on aujourd'hui chiffrer le coût que représente le supplément pour la Ville pour pallier dans certains endroits, notamment dans le centre ville, au ramassage des poubelles, des immondices, on ne peut pas aujourd'hui chiffrer le coût que représentera demain le non-paiement de la taxe, tellement les concitoyens sont aujourd'hui excédés.

Que penser aussi du coût de nos fonctionnaires qui devront sans cesse envoyer des rappels, téléphoner dans des discussions sans fin ... on n'a pas ramassé les poubelles, donc je ne paie pas la taxe. Je sais que cela n'a rien à voir mais nos concitoyens le voient comme cela ...

Bref, en tout cas, notre Groupe pense que cela doit changer.

Nous proposons donc au Collège d'envisager toutes les pistes en faveur d'un changement radical pour une meilleure gestion du ramassage des immondices et pourquoi pas le lancement d'un marché qui garantirait – on peut l'espérer – un service de qualité.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie Monsieur le Chef de Groupe. Madame Moucheron.

Mme S. MOUCHERON, Conseillère : Je ne serai pas très longue, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été évoquées sur le sujet et donc, en fait, il y a tout juste un an pile poil, je vous interpellais à ce sujet-là exactement parce qu'on avait changé le système des ramassages et c'était catastrophique. Un an plus tard, on est toujours dans la même situation, les déchets ne sont pas ramassés. Les causes sont peut-être différentes mais le résultat est le même. Donc, comme l'a dit Monsieur Lecocq, suite aux conditions climatiques, des tournées n'ont pas été réalisées et il n'y a aucune tournée de rattrapage qui est prévue. Donc, les personnes qui ramassent leurs sacs se retrouvent avec le double de travail la semaine suivante et les citoyens sont obligés de rentrer les poubelles – je vous passe les détails avec les chats qui s'attaquent aux sacs et les gens qui n'ont pas la place pour stocker leurs poubelles pendant quinze jours. C'est vraiment problématique. Hier soir, les paris étaient ouverts sur les réseaux sociaux à savoir s'ils allaient passer ou pas si bien que dans ma rue, qui est une rue à pavés qui est fort délabrée suite à l'hiver, il y a un de mes voisins sur deux qui n'avaient pas mis ses sacs en se

disant que de toute façon ils ne passeront pas. Moi, j'ai eu de la chance, je suis plutôt positive et donc, j'ai mis mes sacs et ils ont été ramassés ... coup de bol !

On lit aussi, et cela c'est très inquiétant, que les conditions de travail – c'est ce que j'ai lu dans la presse – se détériorent et cela, c'est quelque chose que je ne peux pas laisser passer si en plus du service, on n'est pas content, les travailleurs ne sont pas non plus dans des conditions optimales, cela me pose vraiment soucis ; ils parlent de mauvaises conditions de travail, de tensions permanentes, de multiplications de responsables hiérarchiques, ce qui complexifie la situation. Tous ces manquements laissent à penser que la gestion d'HYGEA n'est pas bien menée et qu'elle n'a subi aucune amélioration sur l'année, alors que vous me disiez, l'année passée, que vous alliez revoir le système et que tout serait réglé. Donc, en gros, ce que je veux maintenant, ce n'est pas des réunions, ce n'est pas des rencontres, c'est des résultats. Il y a un an, je veux simplement pour le prix qu'on paie à l'HYGEA, pour le prix de la taxe, parce que les citoyens ils sont sommés de payer leurs taxes et leurs sacs poubelles, ça, on leur demande chaque année. Donc, pour ce prix-là, j'estime que les déchets doivent être ramassés en temps et en heure, avec une séance de rattrapage si, pour des conditions climatiques qui le justifient, on ne peut pas effectuer un ramassage un jour.

Je vous remercie.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, Madame et Monsieur le Chef de Groupe.

Pour faire très simple, vos interventions, je pense résumant à merveille le sentiment unanime de tous les membres de ce Conseil Communal.

A titre personnel, je suis exaspéré, tout comme vous, de voir la manière dont les choses se déroulent et se sont déroulées. Cela a été rappelé il y a un instant ; les moyens qui sont mis sur la table par la Ville, pour l'Intercommunale HYGEA, sont considérables. Plus de 4 Millions d'euros chaque année et on parle, ici, d'un sujet qui est un sujet majeur puisque c'est directement lié à notre cadre de vie et à un service essentiel qui doit être fourni à la population qui l'est dans toute la wallonie tout à fait correctement et visiblement, malheureusement, nous devons reconnaître que nous constituons une exception dans le paysage wallon de la collecte des déchets et c'est inacceptable.

Certes, l'année 2012 a été une année de changement au sein de l'Intercommunale, ce sont les explications qui ont été données à l'époque, les jours ont été modifiés, les tournées ont été modifiées, le personnel a dû avoir un temps d'acclimatation pour pouvoir se faire à ces nouvelles tournées, il y a eu les dysfonctionnements des GPS, etc ... etc ... Tous ces arguments, nous les avons entendus, nos Services, notamment le Service de l'Environnement, a systématiquement pris contact avec l'Intercommunale pour relayer toutes nos doléances par

rapport aux manques de qualités des services de collectes telles qu'on a pu les constater durant toute cette année. Il y a eu une légère amélioration en tout cas au niveau du grand-Mons, plus particulièrement en Centre-Ville, vers la fin d'année, légère amélioration. Et puis ... patatra, début d'année, quelques intempéries, une petite couche de neige et nous avons malheureusement, je dirai, cette exclusivité, à l'échelle de la Wallonie de voir les camions de l'Intercommunale qui ne sortaient pas, non seulement parce qu'on nous larguait le fait que le charroi n'était pas équipé pour mais, en plus, parce qu'il faut le reconnaître, en interne, il y a eu des dysfonctionnements, il y a un Règlement de Travail qui existe qui prévoit la possibilité de recourir au plan neige lorsque des conditions climatiques difficiles sont attendues et prévisibles, à savoir que les hommes peuvent être appelés à 8 heures et non pas à 5 heures 30 et que la sortie des camions peut dès lors être décalée en fonction de l'amélioration des conditions climatiques, ce qui se fait dans à peu près toutes les structures de collectes des déchets en Wallonie mais qui n'a pas été fait il y a quinze jours de cela. Donc, nous avons déploré ces nombreux dysfonctionnements et comme cela a été dit par Monsieur Lecocq, devant le ras-le-bol qui était le nôtre et qui représentait également celui des citoyens, nous avons pris l'initiative d'une rencontre avec l'ensemble des Bourgmestres de la région, à laquelle se sont joints à notre demande, la direction mais aussi les représentants des travailleurs. Pourquoi ? parce que non seulement il y avait toute une série de griefs qui devaient être mis sur la table au niveau de la direction et comme cela a été dit, on est ici dans un contexte un peu particulier puisqu'il ne s'agit pas d'un service communal mais d'une Intercommunale. Non seulement, c'est une Intercommunale mais en plus, condition complémentaire, complication complémentaire, c'est une Intercommunale dont la gestion a été, en fait, transférée à une structure privée par une espèce de marché public. C'est dans ce sens que je disais dans la presse effectivement que nous étions pieds et poings liés, c'est-à-dire qu'à un moment donné, moi, naïvement, j'ai cru au début que le montage qui avait été fait, c'est que la Ville pouvait payer pour une prestation, il n'en est rien. Nous payons une cotisation à l'Intercommunale qui, elle-même, est liée par marché à un partenaire privé, qui a la responsabilité de cette collecte. Je vous passerai de nos considérations sur les pseudo-performances supposées du secteur privé dans la réalisation de son travail, on voit ici qu'il n'en est rien par rapport au travail qui a été fait par le secteur public. Mais, ceci étant dit, quels sont les sujets que nous avons évoqués avec les responsables de l'HYGEA la semaine dernière ? Nous avons évoqué bien entendu la manière dont les collectes sont effectuées. Il faut regretter que l'organisation des tournées ne soit pas organisée de manière telle à permettre une efficacité. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu à plusieurs reprises des changements

dans l'affectation du personnel, Monsieur Beugnies l'a évoqué tout à l'heure d'ailleurs, le personnel a été bousculé dans son affectation aux différentes tournées. Evidemment, à partir du moment où on change les personnes qui sont affectées à certaines tournées, on crée des dysfonctionnements de facto puisque ce personnel n'est pas habitué à la réalité de terrain et la réalité de terrain, chacun sait ici qu'elle est complexe dans des rues qui ne sont pas toujours des avenues en ligne droite où les choses se font simplement, il y a des impasses, il y a des jonctions, des carrefours avec d'autres rues, d'autres avenues, où certains pensent que le travail a été fait ou sera fait par une autre équipe et je passe les détails. Première chose, nous avons demandé la stabilité par rapport au personnel qui est affecté aux différentes tournées, de sorte que celles-ci puissent être réalisées de manière optimale. Deuxième élément, les collectes de rattrapage : Madame Moucheron l'a évoqué, c'est effectivement inacceptable, il y a eu d'énormes difficultés en matière de communication par rapport à ces collectes de rattrapage, il y a certaines maisons où la collecte des déchets n'a pas été opérée pendant un mois et demi, ce qui est tout de même hallucinant. Donc, bien entendu, nous avons rappelé à HYGEA ses obligations en matière de collecte de rattrapage. Nous avons également souligné l'importance de la communication, je viens de l'évoquer, nous devons déplorer que dans la communication qui a eu lieu entre la population et les services d'HYGEA, il y a eu une forme de mépris très régulier qui a été exprimée à l'égard des demandes des gens qui sont remontés à l'Intercommunale, où on a traité, je dirai on a fait peu de cas des demandes des interpellations de la population. Là encore, évidemment, il ne s'agit pas d'un service public dans sa configuration actuelle et la pression n'est certainement pas la même que lorsque l'on s'adresse à des services communaux et là encore, c'est malheureux. C'est la raison pour laquelle nous avons, je dirais, tapé du point sur la table, quelle que soit notre appartenance politique lors de cette réunion. Des réponses concrètes ont été apportées, un nouveau site web, un nouveau central téléphonique permettant la gestion des appels et une orientation vers le bon département, un point de contact pour chaque commune, des rencontres bilatérales avec les services communaux, puisque même les services des différentes communes n'obtenaient pas les réponses satisfaisantes aux remarques qui remontaient au sein de l'Intercommunale. Donc, c'était également un problème. On a demandé également la mise en place d'un outil d'évaluation des performances, si je puis dire puisque de semaine en semaine, les problèmes changent de nature, une semaine un axe est correctement desservi, la semaine d'après, pour X, Y raisons, cet axe n'est plus correctement desservi. Donc, là encore, il y a une volonté de notre part de pouvoir avoir une ligne directe avec l'Intercommunale pour faire part de nos remarques et nos problèmes qui se sont posés, avec la volonté d'adapter encore une fois le

travail au niveau des tournées systématiquement lorsque des problèmes sont rencontrés. En matière d'intempéries, on l'a évoqué, le plan neige est une faculté qui existe dans le cadre du règlement de travail, nous avons demandé un recours systématique à celui-ci lorsque les prévisions météorologiques, ce qui a été le cas à chaque fois, pourtant ces dernières semaines, prévoient des difficultés. Il y a deux semaines, ces difficultés n'ont pas été anticipées et on s'est retrouvé dans une situation un peu folle où les hommes ont été effectivement appelés à travailler normalement à 5 heures 30, n'ont pas pu sortir alors qu'on aurait pu prévoir qu'ils auraient pu sortir plus tard, sont rentrés chez eux, ont été payés normalement et l'après-midi, quand on s'est rendu compte qu'il y avait eu des gros problèmes, on a encore en plus fait appel à des intérimaires, ce qui en terme de gestion pose quand même question, cela a été dit clairement aux responsables de l'Intercommunale HYGEA et donc là encore et les représentants des travailleurs l'ont signalé, il y a des dispositions dans le règlement de travail qui permettent d'anticiper ce genre de choses et, aujourd'hui, force est de constater que l'appel des travailleurs a été fait à 8 heures et pourtant il y a encore eu des problèmes aujourd'hui dans la collecte. Donc, cela pose encore problèmes et nous en discuterons avec les Services d'HYGEA dès demain. Déjà, des contacts ont été pris aujourd'hui. Bref, nous sommes toutes et tous ici mus par la même volonté, c'est-à-dire une garantie de résultats par rapport aux prestations de l'Intercommunale, vient s'ajouter à cela les difficultés liées au contexte financier, cela a été dit également par l'un d'entre vous, Monsieur Beugnies.

L'exploitation de l'Intercommunale par la Société SHANKS est déficitaire, on est là avec un déficit de 2 Millions à 2 Millions et demi d'euros, ce qui, évidemment, n'a pas été anticipé par le gestionnaire, lequel cherche, maintenant, n'en doutons pas, à réaliser des économies sur son fonctionnement et nous serons donc très vigilants sur la manière avec laquelle le gestionnaire privé cherchera à faire ses économies. Et la crainte qui est la nôtre, c'est que notamment par rapport, je dirai, à la finalisation des tournées dans le cadre de la gestion des heures supplémentaires, qu'il y ait des économies qui soient recherchées dans ce cadre-là. Il est évident qu'on ne peut pas, à la fois demander un service qui soit de qualité, c'est-à-dire avec une flexibilité au niveau des travailleurs qui sont prêts à faire l'effort de terminer leurs tournées, même si cela va au-delà de leurs heures de travail réglementaires, et donc, après c'est des heures supplémentaires, il ne faudrait pas que le gestionnaire privé par la suite réclame une récupération en masse, en groupe, de ces heures supplémentaires, en quel cas, ce serait une manière de pénaliser le travailleur d'avoir fait preuve de bonne volonté dans la finalisation de ses tournées. Donc, c'est une crainte que j'exprime ici devant vous mais que nous relayons également auprès de l'Intercommunale. Alors, je disais pieds et poings liés

parce que, encore une fois, il y a des engagements conventionnels qui ont été pris entre la Société SHANKS et l'Intercommunale. Ces engagements, toutes les communes concernées, quelles que soient leur appartenance politique, y ont souscrit ; on se retrouve aujourd'hui avec ces difficultés, et donc, nous n'avons pas d'autres solutions sur le plan juridique aujourd'hui que de pouvoir avoir une concertation certes ferme mais régulière avec les interlocuteurs au sein de la Société HYGEEA, demander à ce qu'une actualisation des tournées soit faite systématiquement en cas de difficulté, instaurer un Comité de suivi où seront présents à la fois les dirigeants de l'HYGEEA mais aussi les représentants du personnel en plus des autorités communales directement concernées pour faire en sorte que le service s'améliore au quotidien. Je ne peux pas vous garantir ces résultats, tout ce que je peux vous dire c'est que en votre nom à tous, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour mettre la pression maximale sur les responsables de SHANKS et de l'Intercommunale pour obtenir ces résultats et je pense que si à un moment donné, durablement, on se rend compte qu'il y a une difficulté, il reviendra alors aux autorités responsables, à savoir le Conseil d'administration de l'Intercommunale de prendre ses responsabilités et de faire examiner sur le plan juridique le respect strict des engagements qui ont été pris par la Société SHANKS lorsque celle-ci a conventionné avec l'Intercommunale.

Vous pouvez donc compter sur notre entière vigilance à ce sujet, nous l'avons dit tous les Bourgmestres réunis, nous nous réunirons le nombre de fois nécessaire pour taper du point sur la table, mais comme Madame Moucheron l'a très justement dit, les réunions ne sont pas une fin en soi, il faut qu'elles débouchent sur un changement concret sur le terrain, raison pour laquelle nous serons attentifs également au détail de l'organisation d'HYGEEA et à la manière avec laquelle le personnel est affecté et considéré, d'une manière générale, dans l'organisation des tournées.

Voilà ce que je peux vous dire au jour d'aujourd'hui.

Je ne sais pas aller plus loin, encore une fois, nous discutons ici des prestations d'une Intercommunale, quant à vouloir limiter l'impact financier de la Ville par rapport aux prestations d'HYGEEA pour les raisons que j'ai expliqué, ce n'est pas possible. Nous déplorons, et l'Echevine des Travaux est bien placée pour le dire, que nos services communaux doivent intervenir souvent, en doublon, pour pouvoir faire le travail qui n'a pas été fait par l'Intercommunale, cela a également été dit, mais, malheureusement, nous n'avons pas d'autres solutions compte tenu des accords juridiques qui ont été pris aujourd'hui que de devoir faire ce travail. Voilà où on en est aujourd'hui de manière très transparente et très claire et la plus complète possible, c'est le point que je pouvais faire avec vous. Si maintenant,



vous avez des suggestions ou des propositions quant à une meilleure manière d'appréhender le problème et de faire pression sur les gestionnaires privés, ces suggestions sont les bienvenues mais toutes les communes réunies dans la concertation qui a eu lieu mardi n'ont pas eu la possibilité de trouver une faille dans le système qui nous permette d'être plus pressant sur l'organisation du travail.

Je ne sais pas si vous avez d'autres interventions ?

Monsieur LECOCQ et puis Monsieur BEUGNIES.

M. J-M LECOCQ, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Je ne voudrais pas faire un débat gauche/droite, bien entendu, c'est peut-être un peu facile de pointer l'entreprise SHANKS qui est une entreprise privée au sein de l'Intercommunale. Il y a eu, j'imagine, un cahier des charges et un appel public pour engager cette Société. Il appartenait, bien entendu, à l'Intercommunale de déterminer avec précision ce qu'elle voulait comme travail, comme prestation, d'autant que SHANKS a repris l'ensemble du personnel de l'ancienne ISPH, je vais dire ça comme cela, de l'IDEA. Voilà, moi je pense qu'on ne doit pas nécessairement se focaliser sur l'Intercommunale, je ne connais pas les détails d'une sortie éventuelle de l'Intercommunale. En tout cas, en ce qui me concerne, je vais vous dire à titre tout à fait personnel, je trouve qu'on ne doit pas se focaliser quand le travail est mal fait à ce point. Quand le travail est bien fait ou moyennement fait, on passe encore, on accepte encore que ce soit une Intercommunale par facilité qui fasse le boulot, mais quand le travail est mal fait à ce point, je pense qu'il ne faut pas se focaliser là-dessus. Je prendrai simplement l'exemple de Dour qui n'est pas très loin de chez nous, qui travaille pour le moment avec des entreprises privées et de l'avis de son Bourgmestre faisant fonction, il se dit très satisfait et ajoute même que le tonnage se réduit et donc, c'est tout bénéfique pour nous et pour l'écologie. Je vous remercie.

M. J. BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, en vous écoutant attentivement, j'ai vraiment l'impression que la Ville de Mons s'est fait bernier en intégrant une Société privée dans l'Intercommunale pour la gestion des déchets, puisque cela fonctionnait mieux avant quand c'était 100 % public ?

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff : Ce n'est malheureusement pas aussi simple.

Donc, je voudrais ajouter deux éléments dans la discussion qui n'est pas évoquée dans ma réponse, puisque je ne suis pas rentré dans le détail, mais à la fois pour Monsieur Lecocq et pour Monsieur Beugnies, le cahier des charges a été fait. et des dires même des responsables de la Société SHANKS a été très bien fait puisque toutes les pertes sont à charge de la Société privée. Donc, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on ne peut pas faire de reproche à

l'Intercommunale IDEA dans la manière dont le montage a été fait puisque l'intérêt des communes a été largement défendu sur le plan financier. Sur le plan du tonnage des déchets collectés, il faut également savoir que par rapport aux engagements qui avaient été pris par la Société SHANKS lors de son conventionnement, si je puis dire, avec l'Intercommunale, ces tonnages sont aujourd'hui dépassés. Evidemment, c'est ce qui crée toute la difficulté. Si on avait un tonnage dans la collecte des déchets qui était inférieur à ce qui avait été envisagé à l'époque – on pourrait demander des pénalités, évidemment - mais ici ce n'est pas le cas, puisque dans les collectes qui sont faites, malgré le fait que les collectes ne soient pas bien faites, que les collectes de ramassage ne soient pas bien faites ou pas du tout, il y a un tonnage global qui est dépassé, dont le seuil a été atteint. Donc, sur le plan financier, cela nous prive de moyens de sanction. Quant à sortir de l'Intercommunale, c'est évidemment un schéma que nous avons étudié, vous vous en doutez bien et qui est impayable sur le plan des pénalités financières. Donc, s'il y avait une solution de facilités, encore une fois, nous le ferions, nous y aurions recours immédiatement, donc, ce n'est pas aussi simple.

Mme S. MOUCHERON, Conseillère : J'entends bien que vous aviez évoqué aussi sortir éventuellement de l'Intercommunale, vous le dites vous-mêmes, vous êtes lié par une convention. Or, à mon sens, une convention, cela va dans les deux sens, on paie pour un service cher et vilain et pour moi, le fait que l'on ne ramasse pas les poubelles, c'est une entorse au contrat. A partir du moment où on demande de ramasser les poubelles et que ce n'est pas fait, pour moi, c'est quelque chose de problématique. Il faudra vraiment trouver des solutions, je l'ai dit et je le répète, c'est catastrophique et cela pose vraiment problème.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff. : Effectivement.

Monsieur BONJEAN

M. L. BONJEAN, Conseiller : Oui, Monsieur le Bourgmestre, une des raisons peut-être de l'augmentation de tonnage, notamment dans les sacs blancs, c'est le changement de politique en termes de parcs à conteneurs. Récemment, j'ai fait l'effort de trier toute une série de choses dans mon garage et je suis arrivé au parc à conteneurs, j'avais bien tout trié une série de petites choses et on m'a dit vous « rentrez chez vous avec et vous les mettez dans un sac blanc ». Tout d'abord, je trouve ça très nuisible pour l'environnement et le tri ; ensuite, soyons clair, cela m'aurait coûté moins cher au prix du diesel actuellement de les mettre dans un sac blanc que de passer mon temps à trier et d'aller déposer au parc à conteneurs. Je crois que c'est quelque chose qui doit se voir peut-être de manière plus globale que simplement ... c'est une expérience personnelle et une réflexion personnelle.

M. N. MARTIN, Bourgmestre ff. : Vous avez raison, Monsieur Bonjean, et cela fait d'ailleurs partie des points qui ont été évoqués avec la Société SHANKS mardi dernier. Je ne les ai pas tous détaillés, encore une fois, mais, effectivement, l'accès au parc à conteneurs et la politique de l'Intercommunale, en la matière qui est problématique, a été relayé au responsable.

Est-ce que nous pouvons clore le débat ici ? M. BEUGNIES.

M. BEUGNIES, Conseiller : juste une petite chose. On n'a pas parlé de la biométhanisation. Où cela en est exactement ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff. : cela, c'est un autre sujet, Monsieur BEUGNIES, si vous le permettez, vos interpellations sont les bienvenues sur le sujet mais nous en avons encore beaucoup ce soir et donc, je pense que cela nous éloigne de la collecte des déchets. Bien, l'incident est clos. Je vous propose d'avancer avec les autres interpellations. C'est au tour de Mme MARNEFFE qui interpelle le Collège au sujet du Plan Communal de Mobilité.

Mme MARNEFFE, Conseillère : lors de mon interpellation du 17 décembre 2012 au sujet de la « Commission Vélo », j'avais évoqué la nécessité de consulter cette Commission en amont des projets urbanistiques ou des travaux de voirie. D'autre part, j'avais souligné la nécessité que l'Echevinat des travaux soit plus fortement impliqué dans cette Commission pour permettre une approche plus transversale sur les dossiers concernés par la politique cyclable. Dans ce contexte, alors que le confort des cyclistes avait été pris en compte pour la réfection de la rue de Nimy et de l'axe des Capucins, nous avons été consterné d'apprendre, lors de la réponse à une question complémentaire au précédent Conseil, que la réfection de la rue de la Grande Triperie ne bénéficiera pas de ce type d'aménagement. Nous réitérons, donc, notre question : est-il possible de mettre en place des cahiers de charge « type » pour que les différents acteurs puissent se mettre d'accord sur des aménagements tenant compte de l'ensemble des utilisateurs ? Et là, je parle plus spécifiquement des aménagements dans les rues à pavés mais l'absence de vision multimodale ne se limite malheureusement pas là. Alors que la Ville adopte une politique d'urbanisation intensive avec mise en œuvre de ZACC, les problèmes de mobilité sont traités de manière isolée. On l'évoquait pour le dossier de réhabilitation de la cité d'Epinlieu mais ces questions sont aussi critiques pour la ZACC du quartier Fariau où les riverains évoquent déjà une saturation du réseau routier. De nouvelles connexions routières ainsi que des voies vertes y sont envisagées sans envisager une véritable

transition de la mobilité vers un modèle plus durable, au risque de réaliser des investissements qui se révéleront inadéquats lorsque le fameux « Plan communal de mobilité » arrivera enfin. Les questions sont commerciales, sont également au cœur de la mobilité de l'aménagement des espaces urbains. Que ce soit, la question de la revitalisation du commerce du centre ville, la création de nouveaux zonings ou l'agrandissement du pôle commercial des Grands Prés. Il ne s'agit pas seulement de dérouler du bitume, il s'agit surtout d'aborder la question de gestion de nos espaces de façon à ce qu'ils soient adaptés à nos besoins futurs en terme de mobilité ainsi qu'aux contraintes futures tant économiques qu'écologiques.

Enfin, la nouvelle gare vendue comme multimodale. On est pourtant loin du compte si on considère la gare comme faisant partie d'un réseau de transport. En effet, dans les travaux de voiries déjà réalisés, notamment au niveau de l'allée de bus latérale, rien n'a été prévu pour les cyclistes. D'après des échos de la commission vélo, l'espace disponible ne permettra pas, à terme, de mettre une piste cyclable, alors qu'actuellement l'espace disponible boulevard Charles Quint est réparti comme suit : 2 trottoirs relativement étroits, 1 bande de bus, 4 bandes de voiture vers la gare, 2 bandes de voitures vers la porte du Parc et 2 bandes de stationnement soit 8 bandes réservées au voiture. Résultat, quand la nouvelle gare multimodale sera réalisée, il ne sera pas possible d'y accéder en vélo par l'avant en sécurité et pour y accéder par l'arrière, il faudra monter dans un ascenseur avec son vélo, traverser la passerelle-galerie commerçante en le poussant à côté de soi avant de redescendre de l'autre côté encore par l'ascenseur. Si l'aspect accès cyclable a échappé au plan d'aménagement du quartier, quant est-il des autres modes de transport ? De manière générale, sera-t-il encore possible de rectifier le tir lorsque le plan communal de mobilité sortira ?

Au vu de ce constat, notre préoccupation est de savoir :

-quand les politiques de la Ville pourront bénéficier de l'éclairage d'un plan communal de mobilité actualisé ? Pouvez-vous nous fournir un calendrier prévisionnel ?

-Comment s'articuleront les travaux ainsi que la planification de la circulation autour de la nouvelle gare avec ce nouveau plan de mobilité ?

-De façon plus générale, quelles précautions sont prises en attendant l'arrivée de ce plan communal de mobilité pour envisager les nouveaux projets avec une approche multimodale et structurante, avec concertation des échelons de la mobilité, des travaux et de l'urbanisme ?

Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Mme MARNEFFE. C'est M. LAFOSSE qui répond au nom du Collège.

M. LAFOSSÉ, Echevin : Mme MARNEFFE, merci pour vos questions. Tout d'abord, je vous dirais qu'il faudrait pour répondre à chaque point et essayer de communiquer sur ce sujet, il faudrait presque, je dirais, un débat de deux heures mais je vais répondre de manière succincte en prenant chaque paragraphe de votre interpellation. Donc, la Ville ne vous a pas attendu pour la prise en compte de la multimodalité et notamment des cyclistes. Il existe, comme vous le savez, une réunion de concertation – déjà la fois dernière vous aviez parlé de commission vélo – donc, il s'agit plus précisément de réunions de concertation que l'on a appelé par la suite « commission vélo » qui existe depuis plusieurs années. Cette commission pluridisciplinaire regroupe les services et administrations publiques ainsi que différents partenaires. Depuis, le début de cette commission, c'est-à-dire en 2006, le service de la voirie dépendant de l'Echevinat des travaux est associé et présent aux réunions organisées – vous pouvez demander à Mme OUALI – à la dernière réunion, ils étaient également présents. Depuis plusieurs années également, la Ville de Mons mène une politique volontariste en faveur des vélos. Premièrement, elle a été la première commune wallonne à instaurer une zone 30 dans son centre ville. Deuxièmement, à peu près toutes les rues du centre sont en S.U.L., c'est-à-dire Sens Unique Limité. Cette politique est aujourd'hui élargi aux quartiers extérieurs au centre partout où cela est possible. Je suis donc étonné que vous ayez l'air de découvrir les options prises en matière d'aménagement de voirie. Tous les dossiers de voirie, plans et cahiers des charges sont soumis à l'approbation du Conseil communal. En tout état de cause, pour les voiries de centre ville, tous les aménagements sont programmés à court terme. Une philosophie d'aménagement approuvée par le Conseil communal a été imposée aux auteurs de projet.

Ces principes généraux d'aménagement visant l'amélioration des usagers dits « faibles ». Je vous citerais un extrait du cahier des charges établi dans le cadre du réaménagement global de voirie avec renouvellement de l'égouttage et de l'éclairage publics. Je lis : d'une manière générale, l'aménagement et le développement du centre ville doit favoriser à la mixité des usagers et activités en particulier le logement, les commerces, les services publics et privés, les équipements culturels et communautaires. Ils doivent également contribuer à la mise en valeur des atouts patrimoniaux de la cité en vue de renforcer son attractivité. Dans ce contexte, le schéma de structure approuvé en 2001 proposait la mise en œuvre d'un plan pour l'animation en intra-muros dont un des objectifs visé est d'augmenter la qualité d'ambiance et de l'environnement, notamment par l'accessibilité et la mobilité. L'amélioration des espaces publics s'inscrit dans cette mesure, particulièrement, dans l'optique du partage de l'espace

public par l'ensemble des utilisateurs. Fin de la parenthèse. L'idée est donc, pour les voiries, d'une manière générale, de créer des espaces partagés : voitures-vélos en centre Ville confortables et offrant les meilleures sécurités possibles. Néanmoins, certaines voiries du centre reçoivent et continueront de recevoir un trafic motorisé plus important. C'est le cas de la rue de Nimy, de l'axe gare-Capucins où les bandes de roulement placées pour les vélos dans les deux sens de circulation jouent davantage un rôle de sensibilisation pour les automobilistes. Complémentairement au plan de déplacement et de stationnement approuvé en 2001, un plan concernant l'utilisation des vélos a été adopté par le Conseil communal et établi par un bureau d'études extérieur. C'est sur base de ce plan que les pistes cyclables sont réalisées depuis plusieurs années et que des investissements sont programmés chaque année. La Ville avait d'ailleurs proposé sa candidature pour être ville-pilote cyclable.

Malheureusement, le Ministre de la Mobilité n'a pas souhaité retenir notre candidature. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris par contre, le sens posé dans le paragraphe 4 de votre interpellation sauf à évoquer tous les projets sur Mons. Vous pouvez être rassurés que tous les projets envisagés sur le territoire montois sont examinés en tenant compte, dans toute la mesure des possibilités, des dispositions reprises dans le cahier des charges. Je suppose, quand vous mentionnez les travaux sur l'allée latérale du boulevard que vous évoquez les travaux réalisés à moindre frais sur le boulevard Charles Quint. Ces travaux de marquage réalisés il y a quelques années ne relèvent pas de l'initiative de la ville mais bien du SPW. De nombreuses réunions ont été organisées avec des représentants de Provélo et du Gracq - comme vous l'avez signalé - à propos du projet de la nouvelle gare qui nous vous le confirmons sera multimodale. Dans le cadre de ces réunions, des solutions ont été avancées pour intégrer un site propre cycliste au niveau du boulevard Gendebien. Ces travaux ne sont bien évidemment pas à réaliser par la SNCB. Par contre, la création de sites propres « bus » entre la place de Flandres et la place Régnier au Long Col débuteront en mars. Ces travaux sont accompagnés d'un site propre partagé piétons-vélos. Les réunions qui ont abouties à des solutions satisfaisantes pour les utilisateurs. Quant à vos questions en fin d'interpellation concernant entre autre le plan communal de mobilité qui est un outil de planification et de mobilité à l'échelle de la commune mis en œuvre sous l'égide - et cela je le rappelle - du Ministre wallon de la Mobilité et du Service public wallon. La région doit donc piloter ce lancement et l'actualisation. La deuxième question, la SNCB, la Ville et le SPW communiqueront largement sur la planification de la circulation autour de la gare en temps opportun, néanmoins, nous vous invitons à consulter, le permis délivré et les conclusions de l'étude d'incidence pour connaître les solutions retenues. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, merci. Mme MARNEFFE, vous voulez ajouter quelque chose ? Allez-y.

Mme MARNEFFE, Conseillère : pour ce qui est de la politique volontariste par rapport à la cyclabilité, je dirais qu'il y a encore vraiment beaucoup de chemins à faire. Vous citez l'étape de mise en œuvre des Sens Uniques Limités, alors, là, il s'agit d'une mesure qui est obligatoire, donc, je ne vais pas vous féliciter de mettre en œuvre quelque chose qui est obligatoire. Alors, pour ce qui est de la rue de la Grande Triperie, nous avons effectivement voté le point, donc, effectivement, c'était une erreur de notre part de le voter sans vous avoir posé la question, néanmoins, on pensait qu'avec ce qui avait été fait rue de Nimy et rue des Capucins, c'était une habitude qui avait été prise et que cela allait être le cas par la suite pour toutes les rues en pavés. Donc, à ce sujet-là, je trouve que ce serait quand même intéressant d'avoir un débat pour savoir si oui ou non on pourrait faire ce type d'aménagement pour toutes les rues en pavés sans que cela puisse nuire à la qualité urbanistique et patrimoniale de la Ville. La Ville de Bruxelles a d'ailleurs fait une synthèse très intéressante à ce sujet pour comment mettre en place un espace confortable pour les cyclistes, ce n'est pas que de la dissuasion, c'est également une question de confort pour les cyclistes que de rouler sur des pavés de grandes tailles comme cela a été mis rue de Nimy que sur des petits pavés. Dernière chose, quand on parle de politique volontariste, nous, on regrette fortement une décision qui a été prise, notamment, au niveau de la petite ceinture alors que le Conseil de Police – on dit petite ceinture ou grande voirie, je ne sais pas quel terme je dois utiliser – mais enfin, toujours est-il que le Conseil de Police avait remis un avis favorable au sujet de mettre une piste cyclable continue tout autour de la grande voirie et que le Collège a remis un avis défavorable à ce sujet-là, donc, quand on parle de politique volontariste, pour moi ne pas faire un itinéraire continu tout autour de la Ville, ce n'est pas ce que j'appelle quelque chose de volontariste. Voilà, alors, dernière chose en ce qui concerne l'accès à la gare. Il mettait revenu par la commission vélo qu'il manquait deux mètres pour mettre une piste cyclable à côté de la bande de bus. C'est regrettable, je trouve, dans le cadre du permis d'urbanisme, qu'on ait pas négocié avec la SNCB, un espace de deux mètres pour pouvoir justement mettre ce type d'aménagement. J'entends que des solutions seraient apportées et je me réjouis de voir ce que cela donnera. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. l'Echevin veut ajouter un mot. Je ne doute pas, Mme MARNEFFE que vous aurez encore un mot à ajouter au mot de M. l'Echevin.

Mme MARNEFFE, Conseillère : non, j'avais terminé.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : je pense qu'il y a quelques précisions puisque vous avez réinterpellé le Collège sur une série de points qui n'étaient pas dans votre interpellation. Le Collège souhaite répondre puis, après, vous aurez évidemment le dernier mot.

M. LAFOSSE, Echevin : concernant les zones SUL, vous avez tout à fait raison, c'est obligatoire mais ce que je disais dans ma réponse c'est que lorsqu'on les a, nous, effectué sur Mons, on n'était pas obligé de le faire et donc, nous l'avons fait préalablement à l'obligation de devoir le faire, donc, c'est quand même montrer notre volontarisme dans ce secteur de la mobilité douce. Je tiens aussi à vous rappeler concernant, encore une fois la commission vélo, où là, différents partenaires participent – on a discuté longuement d'ailleurs de l'accès que vous signalez où il manque deux mètres au niveau de la voirie pour la piste cyclable, il y a des pistes puisqu'on sait que la SNCB – c'est un terrain qui appartient à la SNCB – on est en train de regarder si on ne peut pas racheter ces deux mètres-là de manière à pouvoir faire la piste cyclable. Donc, vous voyez bien que l'on s'y intéresse quand même et que l'on souhaite que la gare soit d'un bout à l'autre multimodale. Alors, concernant les pistes cyclables au niveau de la grande voirie, il y a quelques fois des impossibilités de faire une piste cyclable qui ferait donc tout le tour de la grande voirie parce que l'on est obligé, maintenant, de respecter des normes que sont les dimensions et à certain moment, on a des impossibilités pour continuer les pistes cyclables sur la grande voirie mais ce n'est pas nous qui ne le souhaitons pas, c'est, je dirais légalement, nous ne pouvons pas le faire. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : j'allais donner le dernier mot à Mme MARNEFFE mais je vois que M. HAMBYE s'invite dans le débat.

M. HAMBYE, Conseiller : pas sur le débat de fond, c'est une question de forme. Au Conseil régional wallon, j'apprends que lorsqu'on pose une interpellation, on reçoit la réponse écrite du Collège des Ministres. Ici, je vois que les réponses écrites du Collège sont distribuées à la presse uniquement. Alors, si, c'est une question de chouchouter la presse et pas les membres du Conseil communal, je vois que les réponses écrites du Collège sont distribuées à la presse



et pas à nous. Alors, est-ce que c'est une pratique qui va se généraliser à l'ensemble du Conseil communal ou est-ce qu'il y a uniquement des « chouchous » dans ce conseil et que donc, les réponses du Collège sont distribuées par écrit uniquement à la presse et pas aux Conseillers communaux. Voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : vous attendez les réponses du Collège avec impatience et que vous ne vous satisfaites pas des réponses orales. Les réponses qui sont communiquées par écrit, ici, sont celles liées aux questions pas aux interpellations, enfin, néanmoins, il va sans dire que si vous voulez un écrit préalable à l'approbation du procès-verbal de nos Conseils, c'est avec grand plaisir. Ce n'est pas très durable comme technique mais nous ferons un exemplaire complémentaire à votre attention spécifique M. HAMBYE de vos interpellations et même de celles que vos Collègues vont poser si vous voulez. Ca va ? Mme MARNEFFE vous voulez avoir le dernier mot, si vous voulez bien le lui laisser ?

Mme MARNEFFE, Conseillère : je vous remercie. En ce qui concerne la grande voirie, je persiste à penser que c'est une volonté de la part du Collège de ne pas la faire continue notamment, je pense au bas de la rue des Droits de l'Homme où la piste cyclable s'interrompt de manière brutale et sans qu'il ait rétrécissement de la voirie aucune, donc, je pense que c'est une question de choix et qu'on privilégie malgré tout à cet endroit la voiture pour éviter peut-être qu'il y ait des embouteillages mais c'est une question de choix. Je reviens sur mon interpellation générale, est-ce qu'il serait possible – je ne demande pas une réponse immédiate – d'avoir un calendrier prévisionnel du plan communal de réalisation de ce plan communal de mobilité. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci beaucoup. Mme MARNEFFE puisque vous avez la parole, je vous propose d'interpeller le Collège avec votre interpellation suivante relative à la CCATM.

Mme MARNEFFE, Conseillère : il est beaucoup question de cette commission lors de ce Conseil et du précédent. Nous l'avons évoqué lors du dernier au sujet du Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire à la Machine à Eau, donc, effectivement, cette commission est consultative, le Collège n'est pas tenu de suivre l'avis de cette commission. Cependant, en cas d'avis divergent, le pouvoir communal doit motiver sa divergence d'avis

avec la commission. Or, il semble que dans ce dossier concernant la Machine à Eau, la commission n'ait pas été avisée des positions du Collège.

On a également évoqué le renouvellement de cette commission. Lors du débat précédent, nous avons insisté sur la nécessité d'améliorer les relations entre le Collège et la commission. A quoi, il nous a été répondu qu'il s'agissait de la volonté du Collège, la responsabilité des problèmes étant portée sur la commission. Il semblerait dans les faits, que le tort soit quand même assez partagé et qu'il y ait aussi une absence de communication du Collège vers le président, notamment, lorsque le Collège estime ne pas devoir suivre l'avis de la CCATM. A l'ordre du jour de ce Conseil-ci était soumis le rapport d'activités. D'après nos informations, ce rapport qui est une obligation légale pour bénéficiaire des subventions serait rédigé par le Service de l'Urbanisme sans consultation préalable de la commission. D'après ce qu'on a discuté en commission d'urbanisme avec Mme l'Echevine, donc, ce rapport aurait été soumis au président juste ici avant le Conseil. C'est déjà une bonne chose mais, pour nous, il s'agirait de dépasser quand même cette consultation et peut-être d'arriver à un partenariat pour éviter toute confiscation de la libre parole de cette commission. Au vu de ces éléments, lorsque le Collège s'engage à faire en sorte que les relations entre la CCATM et le pouvoir communal s'améliore, pouvez-vous nous préciser si le Collège s'engage à permettre une meilleure indépendance de fonctionnement de cette commission ? Notamment une meilleure indépendance par rapport au Service de l'Urbanisme qui a parfois tendance à croire que la commission est sous sa tutelle, pouvez-vous aussi nous préciser comment le Collège compte pallier aux défauts de communication et de justification sur les avis divergents de la commission ? Pouvez-vous aussi nous assurer que lors du prochain renouvellement, la sélection des candidats et plus particulièrement celle du président de commission sera opérée par le Collège de manière à ce que les personnes soient représentatives de la commune et qui garantisse une indépendance de cet organe ? Je me permettrais de rajouter une petite chose également avec des éléments que je n'avais pas lors de mon interpellation et qui était dans le dossier de ...- je ne retrouve pas mes papiers – Il s'agissait, en fait, dans le rapport d'activités de la CCATM, il y avait une description des présences lors des différentes CCATM durant l'année 2012. Il y a eu 16 commissions et dans celles-ci, seul 1/3 des membres est vraiment présents de manière assidue aux réunions, le reste, n'étant parfois présent lors d'une seule sur les 16 ou parfois certains membres dans aucune de ces commissions. Pour moi, cela compromet son bon fonctionnement étant donné qu'il lui faut le quorum pour pouvoir remettre un avis valable. Il s'agirait, pour le renouvellement de sensibiliser les personnes à la nécessité d'une assiduité de présence à ces réunions-là.

Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Mme MARNEFFE, c'est Mme KAPOMPOLE qui répond pour le Collège.

Mme KAPOMPOLE, Echevine : merci Monsieur le Bourgmestre. Mme la Conseillère communale votre interpellation a retenu toute mon attention. Alors, pour ce qui concerne l'absence de prise en compte de l'avis de la CCATM pour le projet de Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire et l'absence d'intégration de ses remarques pour les modifications des clauses techniques. Tout d'abord, je voudrais vous renvoyer à la conclusion de l'avis de la commission qui stipulait textuellement au sujet du projet en question : « ce projet immonde est absolument inacceptable ». Donc, comme vous dites, confiscation de la libre parole, je ne pense pas mais en marge de cette affirmation percutante, l'avis qui était assez court, en fait, soulevait certaines interrogations relatives à la pertinence du site retenu pour l'implantation du projet, une éventuelle rupture avec la configuration de l'architecture traditionnelle du boulevard Dolez et à la morphologie du bâtiment, c'est-à-dire les matériaux notamment. Alors, pour le lecteur moins averti, cet avis constituait – c'est vrai, je pense – un petit brulot dont force est de le constater le manque de nuance compromettait évidemment les opportunités de conditionner techniquement tel ou tel aspect du projet et d'efforcer finalement la pertinence du point de vue défendu. C'est mon avis, néanmoins, en date du 12 juillet 2012, le Collège a répondu à ces remarques étant entendu qu'il était toujours mal aisé de répondre à des arguments dont l'essence même consiste, en fait, à rejeter un projet en bloc – cette phrase est quand même assez éloquente – et finalement, sans vraiment pouvoir discuter du projet. Alors, je voulais aussi rappeler qu'il y a une obligation de motivation imposée au Collège communal sur base de l'article 108 du CWATUP et donc, on ne peut pas s'y soustraire. Donc, je vous renvoie au texte de cet avis du Collège communal et j'espère qu'on pourra revenir là-dessus ultérieurement. Je voudrais aussi rappeler que le projet du Centre d'Interprétation, c'est vrai est un projet dérogatoire au CWATUP et au RCU et donc, en fait, l'autorité compétente pour la délivrance du permis, ce n'est pas la Ville de Mons mais bien le fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui pour statuer possédait évidemment parmi d'autres, copie de l'avis remis par la commission consultative et donc, le débat dépasse largement le champ communal. En ce qui concerne l'absence de communication du Collège vers le président de la CCATM, là, je voudrais dire que je n'ai pas spécialement envie de poursuivre davantage dans cette polémique qui d'ailleurs me semble sans objet puisque

comme on l'a voté lors du Conseil communal précédent, le renouvellement de cette commission est prévu, un renouvellement éminent et nous avons même une décision de Collège pour lancer l'appel à public et donc, voilà, maintenant, je voudrais peut-être anticiper votre question par rapport aux garanties d'indépendance futures de la commission mais bon, moi, je le dis et je reviens encore sur cette phrase, je pense que l'indépendance est là. La seule chose, c'est qu'on pourrait peut-être suggérer aux membres de la nouvelle commission, une refonte du règlement d'ordre intérieur afin, peut-être, de cerner davantage les missions, les compétences, les droits et obligations liés à la fonction de président ou de présidente. Et donc, j'ajouterais aussi que comme notre Bourgmestre faisant fonction s'y est engagé précédemment, la communication systématique des avis du Collège lorsque ceux-ci s'écartent de manière motivée de ceux de la commission puissent être organisés et envoyés aux membres de celle-ci. Alors, en ce qui concerne la rédaction du rapport d'activités soumis ce jour à votre approbation, qui a été voté tout à l'heure, c'est vrai que le Service de l'Urbanisme a estimé qu'il s'agissait d'un acte purement administratif et c'est vrai que c'est surtout un rapport statistique. Faut bien se dire, on a juste le nombre d'avis remis sur base des différents procès-verbaux. Ces PV-là sont envoyés aussi à la Région wallonne et finalement, c'est vrai que pour un avis ou plutôt un rapport statistique, il n'était peut-être pas nécessaire de transmettre tel quel mais que cela ne tienne pour le futur, on veillera à faire avaliser par la commission le rapport d'activités tel que compilé par le Service pour justement faciliter le travail de celle-ci. Alors, en ce qui concerne, l'indépendance du fonctionnement de la commission et la sélection future des candidats qui d'après vous serait opéré par le Collège afin de garantir – vous l'avez dit – la désignation de personnes vraiment représentatives de la commune. Je pense que le début de mon intervention l'a prouvé, la CCAT, pour moi, n'a pas de défaut d'indépendance mais je ne vois pas en quoi d'ailleurs, en quoi l'indépendance de la CCAT pourrait être remise en cause et d'ailleurs, je reviens encore sur l'avis particulièrement défavorable – je ne vous ai lu que la conclusion mais il faut lire l'ensemble de l'avis par rapport au Centre d'Interprétation, pour moi, me semble justement éloquent et pourrait d'ailleurs lever tout doute par rapport à une éventuelle confiscation de la libre parole de la commission par le Collège communal. Enfin, en ce qui concerne, la sélection des candidats et particulièrement, celle du président ou de la présidente de la commission, j'attire votre attention, donc, sur le fait que cette procédure est réglementée par le CWATUP en son article 7 et que l'autorité compétente pour la sélection des membres en ce compris le président au terme de cette procédure légale sera bien le Conseil communal, donc, vous aurez la décision finale, cher membre du Conseil communal, ce sera sur une proposition sans doute du Collège

mais vous aurez quand même la décision finale et le débat pourra avoir lieu ici, et donc, on ne manquera pas de réaborder, je pense le sujet de cette commission mais moi, ce que je voudrais dire en conclusion, c'est que j'ose espérer que le renouvellement de cette commission inaugure une aire nouvelle justement et que le souci d'efficacité primera en vue d'ailleurs d'un meilleur service au citoyen parce que finalement, l'importance du travail de la CCAT, c'est surtout par rapport à l'avis qu'elle remet en phase aussi avec les besoins des citoyens de notre commune. Et donc, j'espère que la prochaine commission pourra exercer les missions qui lui sont dévolues par le CWATUP sereinement et comme vous le souhaitez également, en tout indépendance mais pour ma part, je pense que l'indépendance a déjà été largement démontrée et vérifiée devant cette assemblée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Madame l'Echevine. Mme MARNEFFE a souhaité répondre et M. LECOCQ a demandé la parole également.

Mme MARNEFFE, Conseillère : en ce qui concerne, l'indépendance de la commission, il s'agit bien de l'indépendance future, donc, effectivement, je pense qu'il y avait dans certains avis de la CCATM, une liberté d'expression dont la forme a parfois peut-être dépassé aussi certaines limites qui ont mené à la dégradation des rapports entre le Collège et la commission mais ce que j'espère surtout, c'est que la manière dont cela s'est passé durant ses 6 ans avec une dégradation ne va pas mener à ce que le Collège veuille éviter cela et donc, essayer de prendre « le contrôle ». Ce n'est pas une accusation que je porte mais bien d'essayer que l'on poursuive cette indépendance-là tout en essayant d'améliorer les rapports. J'essaie de m'expliquer en nuance.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : on vous a compris Mme MARNEFFE.

Mme MARNEFFE, Conseillère : maintenant, je pense qu'il y a quand même un rôle important de sensibilisation des acteurs de part et d'autre aussi bien au niveau du Service de l'Urbanisme qu'au niveau des nouveaux membres pour bien se rendre compte du rôle de chacun dans ses missions. Le Service de l'Urbanisme a son propre rôle, la commission a son rôle et le Collège a son rôle. Si chacun travaille de manière sensée sur ses rôles précis, je pense que cela se passera aussi de manière plus idéale. Voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Mme MARNEFFE. M. LECOCQ.

M. LECOCQ, Conseiller : merci Monsieur le Bourgmestre. Comme on dit sur Facebook : «J'aime » bien sûr l'intervention de Mme MARNEFFE et je me permets de prendre la parole sur le cas de la CCAT. Par contre, j'ai cru comprendre qu'Ecolo avait un candidat à la présidence de la CCAT. J'espère que ce n'est pas l'ombre de COLLETTE qui plane sur l'interpellation mais bon, plus sérieusement, je reviendrais sur l'assiduité à la CCAT qui fait probablement partie aussi de la qualité des débats. Effectivement, si les personnes qui composent la CCAT ne sont pas présents, la qualité ne peut pas non plus régner en maître. Vous le savez, dans le programme de notre formation politique, nous avons demandé à ce que l'ensemble de notre Conseil fasse un effort quant aux émoluments que nous percevons tous ensemble et aujourd'hui, un point a d'ailleurs été défendu par le Collège, approuvé par notre assemblée pour la diminution des jetons de présence où en tout cas des émoluments des présidents de commission et la non indexation des jetons de présence. Je remercie le Collège, bien entendu, pour cette action. Je rejoins en cela, bien entendu, M. BEUGNIES qui avait pris la parole tout à l'heure mais dans ce contexte précis de la CCAT, moi, je me dis, si on ne récompense pas, si on ne défraie pas les gens qui passent plusieurs heures à travailler sur des projets qui leur sont présentés, je pense que l'on rate quelque chose et je pense qu'il faudrait que l'on se penche sur un jeton de présence pour les membres de la CCAT, je ne le dis pas en rigolant. Je pense que c'est un travail sérieux, intéressant et qui doit effectivement être de qualité et pour qu'il soit de qualité, il faut que nous ayons des gens de qualité et il faut que l'on puisse les récompenser. Voilà. Merci de votre écoute.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci M. le Chef de groupe. Je vois M. HAMBYE qui bouillonne.

M. HAMBYE, Conseiller : oui. Très chers Collègues, il se fait que je suis le seul membre de la CCAT, ici, présent et donc, je crois savoir – à part COLLETTE – et donc, sauf, si maintenant M. MARTIN me dit que je suis en opposition d'intérêt pour me forcer au silence, je crois qu'il y a quand même quelque chose à dire. D'abord, justifier la présence de l'absence de personnes en invoquant un argument financier, c'est, je crois faire une injure à notre engagement politique. Et, il est d'ailleurs contraire à tout le Code de Démocratie Locale que de dire qu'en tant que Conseiller communal, on ne peut toucher rien. Courir derrière et devant au-delà de l'intérêt financier de manière directe et indirecte et que l'on soit détrôné de toute forme d'enrichissement personnel. Si certains veulent mesurer leur engagement politique en

matière d'heures en fonction d'un salaire, un traitement, je crois qu'ils font fausse route et le Code de Démocratie Locale est très clair à ce sujet : première chose. Deuxièmement, effectivement, il peut y avoir des problèmes de personnes comme dans toutes commissions, ici aussi. On se dispute mais on s'entend bien « qui bene amat bene castigat » et que donc, il y a – qui bene amat bene castigat : qui aime bien châtie bien et donc que c'est vrai que plus les institutions sont petites et plus il y a – et on le sait dans les familles – quelques fois, des coups de gueule, des rages ou autres. Je crois qu'il y a trois points. On vient à polémiquer au niveau des étiquettes politiques. Je voudrais vous dire que je n'ai pas eu l'impression et feu Jean-Pierre HOUDART aurait pu être là, jamais le critère politique n'intervient dans ces débats. Et je vous dis à quel point, je le dis haut et fort, quelqu'un comme Jean-Pierre HOUDART a toujours été présent, à témoigner avec beaucoup d'efficacité, d'expérience – je dirais un parlementaire communal, un représentant communal – peut apporter beaucoup : deuxième chose. Troisièmement, j'ai regretté la fois dernière que les représentants du personnel politique, c'est-à-dire les deux vice-présidents n'étaient pas là et on brillait par leur absence pendant 5 ans et donc, évidemment, cela déforce mais cela, je ne donnerais pas de nom, je n'en ai pas besoin. N'allons pas polémiquer sur les noms. Quatrièmement – et le plus important - en fait, il y a une obligation, il faut expliquer dans le CWATUP, de consulter la CCAT lors des grands dossiers, c'est une obligation légale, généralement, il faut dire, moi, je ne connais pas les dossiers, c'est fait à différents stades de la procédure. Le problème, il y a le texte et l'esprit de la loi du CWATUP. Il se fait et je crois que c'est cela qui est à l'origine mais, je pense que les employés de la Ville de Mons ne travaillent que 8 heures/jour, que l'on a des chantiers pharaoniques, je pense – sans rentrer dans les détails – que l'on a 13 ou 14 gros chantiers à traiter et donc, ces deux, trois dernières années sont passés dans l'entonnoir, un grand nombre de dossiers dont il a fallu traiter en urgence et donc, concrètement, beaucoup de dossiers qui peut-être auraient pu être consulté en amont et bien ont été consultés en dernière minute et donc, on allait se trouver, sans doute, à tort ou à raison, avec une frustration ou pour certains dossiers, on consultait la CCAT dans les délais mais juste dans les délais parce qu'on était coincé. Faire un procès d'intention au Collège, peut-être dans certains cas, d'autres : pas. Je crois que c'est surtout cela, c'est qu'il y avait la volonté chez certains d'être consultés de manière anticipée avant les délais et donc, cela, c'est un problème sur certains dossiers d'autant plus qu'il faut être clair et ici - ce n'est pas pour polémiquer - que les projets en terme de mobilité font « problème » à la Ville de Mons. Maintenant, le Collège, non seulement écoute avec beaucoup d'attention mais surtout essaye d'être le plus réactif possible en matière de mobilité douce et donc on sait que maintenant, ils vont être mille fois plus

réactifs que précédemment en matière de mobilité douce. Pour toutes ces raisons, il n'y a pas eu, je dirais un fonctionnement mais « il ne faut jamais jeter le bébé avec l'eau du bain », moi, j'essayais d'y être – comme M. COLLETTE – et quand, on y allait – je ne dis pas que j'ai été comme certains dans cette assemblée qui ont été absents 18 fois sur 26 Conseils communaux – il y a eu des Conseillers communaux qui ont été absents 16 fois sur 26 fois, je ne citerais pas de noms et donc, il faut faire attention à certaines fréquentations mais je pense que l'expérience que j'en ai retirée, moi, je suis candidat pour une nouvelle CCAT. Il y avait quelques fois beaucoup d'indépendance et des noms ont été cités mais ils n'étaient quasi jamais là, donc, je crois que ce qui est important, c'est une diversité et grâce à cette diversité, il y a toujours un débat, maintenant, quelques fois, cela dérapait, cela, c'est vrai, je crois que comme certains n'ont pas beaucoup d'os à ronger et une fois qu'ils en ont, ils ne le lâchent pas mais cela, je dirais que c'est un problème d'anticipation. Voilà. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. Est-ce que nous pouvons...M. LECOCQ, je vous en prie.

M. LECOCQ, Conseiller : je ne vais pas polémiquer, je vous assure, je ne vais pas polémiquer, simplement, je garde ce que j'ai dit, je ne change pas un mot de ce que j'ai dit, la seule chose c'est que M. le Conseiller CDH a tort de parler du Code wallon parce qu'il est le seul à cumuler le Conseil communal avec la CCAT. Les autres, ne cumulent pas. Voilà. Point final.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : est-ce que nous pouvons clôturer ce débat ? Nous avons encore un certain nombre d'interpellations et de questions. Si vous le voulez bien, l'incident est clos. Nous en venons à l'interpellation suivante qui est une interpellation de Mme MOUCHERON, Chef de groupe CDH relative aux commémorations liées à la Première guerre mondiale. Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme MOUCHERON, Conseillère : merci Monsieur le Président. Concernant cette question, je m'adresse à vous, en fait pour savoir ce que la Ville a prévu pour commémorer le centenaire du début de la Première Guerre mondiale. Pour Bref rappel historique, la Ville de Mons a été envahie par les Allemands le 04 août 1914. Les 23 et 24 août, la Bataille de Mons opposa les Prussiens – me précise t'-on juste derrière – la Bataille de Mons a opposé Britanniques et Allemands et je crois avoir lu dernièrement que le Premier soldat britannique



est tombé à Mons. Je ne vais pour repasser la légende des Anges qui est symbolique – je ne vais pas revenir sur tout cela – mais donc, en fait, j’aurais voulu savoir quelles étaient les projets pour la commémoration l’année prochaine. Je vous avais déjà interpellé sur la finalisation des travaux du Centre d’Interprétation d’Histoire militaire puisque cela me paraît assez évident qu’ils doivent être terminés pour 2014 et puis aussi, pour recevoir - d’après ce que j’ai lu - la Reine d’Angleterre dans les meilleures conditions, au mois d’août de l’année prochaine. Voilà, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Madame MOUCHERON. Mme KAPOMPOLE répondra pour le Collège et j’apporterais un petit complément. Mme KAPOMPOLE.

Mme KAPOMPOLE, Echevine : merci Monsieur le Bourgmestre. Mme MOUCHERON, je suis particulièrement heureuse de votre interpellation puisqu’elle me permettra d’informer l’ensemble des membres de notre assemblée sur les nombreuses activités prévues dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18 et c’est vrai, les projets sont nombreux. Ils émanent à la fois des services, d’institutions, des écoles, de partenaires privés, donc, ces manifestations, elles s’inscriront dans un cadre commun qui doit répondre aux différentes attentes suivantes : d’abord, il est important de créer des liens avec le nouveau Centre d’Interprétation d’Histoire militaire puisque l’ensemble des activités vont également jouer un rôle par rapport à la promotion de ce site, par rapport à sa valorisation, au fait qu’il puisse susciter l’adhésion pour un grand nombre de citoyens montois. Egalement, la nécessité d’inscrire ces activités dans une perspective sur le long terme, je vais vous parler plus des manifestations qui sont prévues en 2014 mais elles vont, sans doute, servir de base à celles qui auront lieu en 2015-2018 et l’utilité, c’est de faire transparaître une philosophie commune, liée au concept de mémoire, de résistance, de perspective de paix et tout cela avec l’identité de ce nouveau Centre d’Interprétation. Egalement, en lien avec le plan d’actions de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Bruxelles ainsi que du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire. L’idée aussi, c’est d’intégrer un public varié, vous savez qu’il y a un public spécialisé dans le Tourisme mémoriel. Il faut également penser aux écoles, aux familles, miser sur l’international évidemment et encore une fois, sans oublier, les citoyens de Mons et des environs et privilégier la dimension pédagogique – je l’ai déjà dit. Alors, parmi les différents projets, il y a le projet du Fédéral : Via Dolorosa qui se propose de retracer la retraite des Armées belges et britanniques de 1914. Cent ans après les événements tragiques qui ont émaillés le territoire de la Belgique, 4 communes : 2 wallonnes et 2 flamandes ont

décidé de s'associer pour rendre hommage et commémorer l'histoire des hommes et lieux meurtris par le conflit dès ses premiers mois. A cette fin, on parlera des communes de Mons, évidemment, Zonnebeke, Comites-Warneton et Dixmude ont préparé ensemble un programme ambitieux alliant ouverture de sites, expositions, commémorations et concerts. Le projet comprend d'ailleurs différents volets. A la fois, l'édition de brochures promotionnelles, l'utilisation d'un bus d'informations qui comportera une exposition et qui voyagera sur l'ensemble du territoire pour assurer la promotion des différents sites et la création d'un site internet. Des budgets ont également été prévus pour chacune des Villes partenaires pour l'organisation d'événements et donc, pour Mons, cela concernera l'inauguration du Centre d'Interprétation mais également, on a prévu des concerts de carillon, différentes expositions. Il faut savoir que les subsides s'élèvent à 75.000 euros par an pendant 3 années pour les 4 villes partenaires et c'est vrai que l'espoir est de voir ce subside reproduit, poursuit pour 2018. Il y a également, le projet Interreg qui se déroulera à la fois cette année 2013 mais aussi en 2014 et qui est initié par l'Office du Tourisme de Mons qui promotionne justement des collaborations transfrontalières entre la Ville de Mons, son Centre d'Interprétation, le Mundanéum, l'Office du Tourisme mais également le Cateau-Cambrésis. Il y a également, le projet Cross-média autour de la légende des Anges de Mons qui fait l'objet d'un appel à projets mais il y a vraiment une dimension Mons 2015 et je pense que c'est notre Bourgmestre faisant fonction qui en parlera. Il y a également une exposition prévue au BAM en octobre 2014 et qui s'appellera « Sans certitude ». Cette exposition montre à quel point certains artistes à d'autres époques que la nôtre ont pu montrer par leurs œuvres qu'il y avait un sentiment, pour eux, une vision de se retrouver dans une guerre, dans une période qui allait être très, très difficile et ils ont pu le montrer dans leurs œuvres. On va pouvoir avoir tout une série d'activités d'ailleurs organisée autour de cette exposition et en ce qui me concerne, en tant qu'Echevine de la Culture, vous savez, je reçois pas mal d'associations et d'initiatives privées en mon cabinet et donc, j'essaye, évidemment, de les mettre en cohérence avec ce qui s'organise déjà – je pense notamment à un projet présenté par les ateliers de la Fucam. Il faut savoir également qu'un coordinateur a été désigné par le Collège, il ne s'agit pas d'un nouvel engagement mais vraiment de demander à une personne qui est déjà au sein du pôle muséal pour coordonner toutes les commémorations qui sont prévues. Et donc, je voulais donner ces éléments de réponse et laisser à notre Bourgmestre le mot de la fin.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Mme l'Echevine. Quelques éléments d'information complémentaire parce que c'est un sujet qui tient à cœur l'ensemble du

Collège. Je vous dirais également que notre Collègue Catherine HOUDART travaille avec 5 écoles du Grand Mons pour les associer aux commémorations qui auront lieu en 2014 mais au-delà de cela, d'ailleurs, il y a un travail continu qui est fait chaque année avec plusieurs établissements de l'enseignement communal. Vous dire également qu'au-delà de ce que Joëlle KAPOMPOLE vient de vous indiquer, il y a un projet sur lequel nous avons travaillé avec notre pôle muséal en collaboration avec le Service « Evènements » de la Ville et la Fondation Mons 2015, projet qui a été introduit à la Région wallonne dans le cadre d'un appel à projets et qui porte sur deux volets. Le premier volet consiste en la mise en valeur des lieux mémoriels à travers un concours photo accessible à tous et dont l'objectif est de mettre ces lieux en valeur, que ce soient des cimetières, des monuments et sites, des lieux de bataille, des plaques commémoratives et donc l'idée, c'est que ces lieux qui sont souvent désertés ou oubliés puissent être mis en valeur et que l'on puisse sensibiliser la population à ces différents lieux et à cette thématique. Le deuxième volet qui est organisé en lien avec la Fondation Mons 2015 consiste, lui, à l'organisation d'un spectacle de grande envergure qui aurait lieu sur la Grand Place et qui porterait sur la Légende des Anges. Le spectacle aurait lieu, donc en 2014, bien entendu. Il s'agit d'une mise en scène sur la Grand Place, d'un spectacle qui associe à la fois la musique, la poésie, le cirque et les nouvelles technologies avec notamment des projections numériques et qui sera sur le plan musical accompagné par le World Requiem Opus 66 pour ceux qui connaissent. Tout cela s'accompagnera de projections numériques recréant l'ambiance particulière des batailles de Mons et se terminera par une allégorie à la Légende des Anges. L'objectif n'est pas tellement d'en faire un évènement festif supplémentaire mais bien un évènement mémoriel afin de sensibiliser la population à ce qui s'est passé, ici, à Mons parce que comme vous l'avez dit, Mme MOUCHERON, c'est effectivement, ici, à Mons, que se sont déroulés de grandes et importantes batailles notamment pour le monde anglo-saxon, on ne le sait pas suffisamment et ces commémorations seront en tout cas, c'est la volonté de la Ville, l'occasion de sensibiliser une grande partie de la population à ce qui s'est déroulé sur notre territoire. Voilà, vous avez le dernier mot bien entendu.

Mme MOUCHERON, Conseillère : juste, peut-être, deux toutes petites questions. Vous avez parlé de l'inauguration du Centre d'Interprétation, est-ce que vous avez une idée du délai, plus ou moins de quand il va être inauguré ? Vous avez parlé d'un coordinateur aussi, est-ce que l'on sait déjà qui va coordonner l'ensemble du projet ou pas encore ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine.

Mme l'Echevine KAPOMPOLE : oui, le coordinateur a été désigné. Il s'agit de Monsieur Corentin ROUSMAN , donc, pour les évènements au niveau des commémorations, c'est déjà prévu.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : en complément, pour ce qui concerne le Centre d'Interprétation de l'histoire militaire, c'est un projet important, c'est un projet structurant pour la Ville, il n'était pas lié initialement dans sa conception aux commémorations. C'est un projet que nous avons porté, il y a quelques années. Evidemment, l'idéal, ce serait de pouvoir en disposer à cette occasion mais ce n'est pas une fin en soi. je m'explique : il y a des procédures de marchés publics qui sont en cours pour pouvoir attribuer les marchés de réalisation de ce Centre, si, nous estimons, à un moment donné, que les montants qui sont remis par les entrepreneurs dans le cas de ce marché public sont excessifs, nous n'excluons pas de pouvoir relancer ses marchés pour éviter que la Ville ne soit mise à contribution excessivement, donc, idéalement, oui pour 2014, si ce n'est pas possible, encore une fois, le programme qui vient de vous être détaillé dans le cadre des commémorations est extrêmement important et devrait nous permettre de réaliser ces commémorations avec toute l'ampleur qu'elle nécessite. Quant au Centre d'interprétation, nous gérons ce dossier, je dirais, de la meilleure manière qui soit en bon père de famille. Mme MOUCHERON, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Merci beaucoup. Ce qui nous entraîne à l'interpellation suivante toujours de votre part, Mme MOUCHERON, très active, aujourd'hui, relative au stade Tondreau. Je vous en prie.

Mme MOUCHERON, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, un dossier qui a fait des vagues ces derniers temps, donc, je reviens, effectivement concernant le dossier de rénovation, en fait, on parle plus de fin de rénovation puisqu'il y a un demi stade qui a été construit et un demi stade qui devient un chancre, il faut aller le voir pour ceux qui ne vont pas régulièrement voir les matchs. Voilà, ce qui s'est passé, après avoir déclaré en juillet dernier dans la presse que le dossier que la Ville avait introduit au niveau de la Région wallonne avait été perdu. Après que le Ministre des Sports ait été interpellé par un député MR d'ailleurs, il expliquait d'ailleurs que le dossier n'était absolument pas perdu mais bien au sein de l'Administration mais pas complet et qu'il manquait notamment, le permis d'urbanisme qui aurait dû être réalisé par la commune. Il y a un mois, déjà première surprise, il y a un

mois, vous annonciez dans la presse que le projet pharaonique qui est estimé à - alors, là, je reprends exactement les montant repris dans l'article - à 25 millions d'euros devrait être revu à la baisse d'où ma première question, d'où vient ce montant ? Parce que d'après la réponse du Ministre ANTOINE, l'estimation des investissements projetés sur base de l'avant-projet s'élève à 15 millions d'euros et pas à 25, donc, soit, grosso modo 5 millions pour la T3, 10 millions pour la T4, donc, il y a quand même une marge de 10 millions, donc, je ne sais d'où viennent les chiffres, quels sont les bons et sur quoi il faut se baser ? Vous faisiez aussi part de vos intentions de vous rendre à la Région wallonne pour éclaircir la situation, trouver des possibilités, J'ai réinterpellé le Ministre ANTOINE, la semaine dernière, en séance publique qui me certifiait son soutien, qu'il y avait des possibilités financières pour aider le club mais qu'évidemment Infrasport ne pouvait pas intervenir à plus de 60 % du montant total de l'investissement, donc, il y a 40 % qui doivent, là, être couverts soit par la Ville, soit par des privés, soit par les dirigeants mais il faut trouver une solution parce qu'il en va de l'avenir du club de D1. Alors, soit, on veut maintenir notre équipe en première division et je pense que c'est le souhait de tout le monde, alors, il faut lui donner les moyens parce que le stade dans l'état actuel même moyennant des petits travaux pour refaire la T3, avoir la licence pour la saison prochaine puisqu'on évoluera encore en D1, cela ne règle pas le problème du stade dans sa globalité et donc, j'aurais voulu savoir exactement quelles étaient vos intentions ? Vous disiez aussi qu'il était difficile d'inscrire les montants des travaux sans avoir le montant du subside qui serait donné par la Région wallonne mais là, clairement, vous n'aurez pas de montants tant que le dossier n'est pas complet, ce qui est encore le cas aujourd'hui et en tout cas mercredi, il manquait encore des documents dans le dossier. Tant que le dossier n'arrive pas complet à l'Administration, elle ne pourra pas se positionner, une fois que l'Administration n'est pas positionnée, le Ministre ne pourra pas le faire et donc, c'est un peu le serpent et en l'occurrence, le dragon qui se mord la queue parce qu'on n'envoie pas le dossier, le dossier n'est pas complet, on n'aura pas le montant et on ne sait pas dire ce qu'on va investir au niveau de la Ville. Donc, je sais que vous allez me dire que l'on a déjà beaucoup investi et c'est vrai mais alors, il faut se positionner, soit on veut la maintenir en D1 et on la soutient et on trouve un moyen parce qu'il y a plusieurs solutions, la Ville n'est pas obligé de rester propriétaire du stade, c'est aussi une piste à envisager puisque manifestement, on a des difficultés financières et je pense que personne ne reviendra sur cela. On a déjà investi beaucoup mais il y a d'autres possibilités aussi, en plus, le président du Club de Mons est un investisseur wallon qui fait travailler encore 700 personnes dans notre région, ce n'est pas des qataris, donc, on est encore dans des formules qui sont raisonnables à envisager,

alors, voilà, je voulais savoir quels étaient vos intentions et votre volonté par rapport au club de foot clairement ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Mme MOUCHERON. Puisque vous citez notre Echevin des Sports qui s'est exprimé, effectivement, à ce sujet à plusieurs reprises, je vais lui céder la parole. M. LAFOSSE.

M. LAFOSSE, Echevin : Mme MOUCHERON, merci pour votre interpellation parce que cela me permettra, maintenant, de faire un peu le point, ici, au niveau du Conseil communal sur le stade Tondreau. Depuis 2007, les travaux sont à l'arrêt et le stade Tondreau est qualifié communément – comme vous l'avez déjà dit – de demi stade. Chacun le déplore et certainement plus encore les supporters que j'ai rencontrés dernièrement un peu excédés et je pense que nous pouvons les comprendre vu la situation. Le dossier du stade, comme je viens de le dire, est en souffrance depuis 2007 et où en sommes-nous maintenant ? aujourd'hui, à l'heure actuelle ? Comme vous le savez, la Région wallonne n'accorde des subsides que pour la construction de l'infrastructure sportive qu'après avoir reçu l'avant-projet et son estimation précise, c'est seulement lorsqu'il y a accord de principe sur cet avant-projet que le projet peut être finalisé et adressé à la Région wallonne avant de pouvoir lancer les avis de marchés publics pour adjudication. Les coûts estimés pour pouvoir achever le stade, sans les abords, parce qu'il est bon de construire un stade mais il faut aussi pouvoir y accéder, pour la T3 de 6.049.422,50 euros HTVA, pour la T4 de 10.161,63 euros HTVA aussi, soit un total de 16.210.485 euros HTVA. Ce qui nous donne pour un montant TVA comprise, de 19.614.687,46 euros. D'après nos expériences et les Services me l'ont confirmé, il s'écoule un certain délai entre le dépôt de l'appel à projet, le projet et l'approbation du marché et donc l'accord définitif de la Région wallonne. Si bien qu'il faut compléter et compter sur un surcoût de +/- 10 % lors de l'adjudication. Si nous ajoutons ensuite, les aménagements – comme je vous l'ai dit tout à l'heure – puisque c'était hors abords, c'est-à-dire hors aménagements pour y accéder. Afin d'accéder aux deux nouvelles tribunes et je pense que les supporters préféreraient pouvoir y accéder plutôt que de contempler les deux tribunes, nous arrivons à un montant de 21.232.263,86 euros TVAC. Enfin, si l'on tient compte des fameux 10 % que je viens de dire tout à l'heure, on arrive à un montant de 23.355.490,24 euros TVAC. Concernant la part subsidiée par la Région wallonne, vous n'êtes pas sans savoir que cela ne sera possible que sur les infrastructures sportives mais éligibles. Vous comprendrez donc aisément qu'il s'agit d'un montant puisque tout ne sera pas subsidié et qui est dans l'état

actuel des finances de la Ville difficilement supportable. Pour votre information, la T1 et la T2 coûtaient déjà à l'époque 17.137.438,30 euros TVAC. Il est important aussi de signaler et de préciser que le matricule de l'Albert n'appartient plus à l'ex ASBL RAEC mais bien à la S.A. RAEC, c'est-à-dire une structure privée. Que l'ASBL Infrafoot (ex. ASBL RAEC), c'est-à-dire le club a toujours une dette d'environ 637.086 euros. Que la participation financière de la Ville pour le RAEC au travers du remboursement de l'emprunt, du personnel mis à disposition à savoir 4 temps plein et des travaux d'entretien s'élèvent à 1,5 million d'euros par an. Que l'investissement, pour la T3 et la T4 tel que proposé actuellement représenterait une charge supplémentaire, frais de fonctionnement et d'entretien inclus puisqu'il faudra évidemment étendre les entretiens aux deux structures qui seront construites par la suite à +/- 2 millions d'euros estimés par les Services par an, ce qui fait que si nous terminions le stade dans l'état actuel des choses, on arriverait à un montant total de 3,5 millions par an de charges supportées par la Ville. Il faut savoir aussi que le stade terminé sera occupé environ +/- 25 fois par an pour un coût total de l'ensemble des T1, T2, T3 et T4 de 37 millions d'euros. Et enfin, je tiens aussi à signaler que nous avons d'ailleurs, il n'y pas longtemps, au niveau du Collège, donné un subside supplémentaire pour la politique sportive jeune qui s'élève à un montant de 50.000 euros ce qui montre encore une fois l'intérêt et l'engagement que la Ville a vis-à-vis du Club.

Notre volonté est cependant de trouver une solution qui permettra de finaliser, bien entendu, les travaux du stade. Je réfléchis actuellement à trouver des pistes pour aboutir à une solution la plus vite possible, je ne manquerai pas, bien évidemment, de tenir informé le Conseil communal de l'évolution de ce dossier. Le Stade est propriété, actuellement, de la Ville. Il est bien entendu et il sera inconcevable que ces infrastructures soient bâclées et bradées. Nous souhaitons promouvoir un projet répondant aux intérêts de tous en ce compris de la population. Le Collège, par la voix du Bourgmestre, a rappelé sa volonté de parachever le stade mais en fixant des conditions financières acceptables. La population montoise ne comprendrait d'ailleurs pas et n'accepterait pas et à juste titre que nous engagions des dépenses importantes compte tenu de la situation actuelle. Nous planifions une rencontre avec le Ministre ANTOINE en charge d'InfraSport afin de pouvoir bénéficier des mêmes attentions que celles qu'il a accordé à d'autres grandes Villes wallonnes. Faire croire que la Ville ne se soucie pas, ou très peu, du devenir du club relève d'une certaine désinformation et n'est d'ailleurs pas la meilleure façon pour faire avancer le dossier. Ma première raison d'espérer obtenir une solution rapide repose sur le fait que nous sommes nombreux à être convaincus de l'urgence et de la nécessité pour le club, ses équipes, ses supporters mais aussi l'image de la

Ville de passer d'un stade de « demi stade » à un stade de stade complet. Ce qui est certain, c'est que les relations entre le club et la Ville devront être revues et que la finalisation du stade Tondreau ne sera possible que dans un esprit de concertation avec le pouvoir subsidiant, les dirigeants de l'Albert et ce, avec un intérêt partagé et équilibré. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Monsieur l'Echevin. Mme MOUCHERON.

Mme MOUCHERON, Conseillère : je n'apprends pas grand-chose en fait, donc, ce que vous venez de m'expliquer, c'est ce que je savais déjà. Vous me dites, votre volonté de parachever, donc, manifestement, la vente du stade vous ne l'envisagez pas du tout. Or, il coûte quand même, donc, la gestion, cela coûte quand même à la Ville, vous le dites vous-même que la population ne comprendrez pas bien que l'on investisse et je le sais, c'est énorme 40 millions d'euros pour le stade fini, maintenant, je ne pense pas que l'on mette de l'huile sur le feu en intervenant après 5 ans que la moitié du stade a été rénové, donc, il y a 5 ans que la situation est latente, je pense que c'est cela aussi qui a tendance à attiser, c'est que la situation traîne, donc, je pense qu'à un moment donné, il faut vraiment se positionner en disant voilà, qu'est-ce qu'on veut ? qu'est-ce qu'on a les moyens de mettre ? et mettons-les ou alors, voilà, je pense qu'il y a une possibilité de rachat aussi, cela coûte cher, je pense que cela doit être envisageable. Donc, je pense qu'il y a des pistes à envisager, je suis d'accord avec vous, il faut retrouver des relations saines, d'échanges, de contacts pour être le plus constructif possible mais là, à un moment donné, on ne peut pas faire traîner le dossier pendant des années, des années, il faut se positionner, il faut savoir ce que l'on peut mettre, de toute façon, on verra clairement vos intentions le mois prochain puisqu'on vote le budget, donc, s'il y a des investissements, on le saura très vite, on a plus qu'un mois à attendre et donc, voilà, en gros, je reste sur ma faim mais merci d'avoir répondu, en tout cas, pour le coût et l'explication du coût.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Monsieur TONDREAU a demandé la parole.

M. TONDREAU, Conseiller : oui, j'ai deux questions à poser à l'Echevin. On parle beaucoup dans la presse de travaux de confort qui doivent être faits à la Tribune T3, est-ce que vous pouvez nous confirmer que très prochainement, vous allez commencer ces travaux pour faire en sorte que nous soyons tout-à-fait en règle par rapport à l'Union belge, cela c'est la



première question et la seconde qu'envisagiez-vous de faire pour faire en sorte de récupérer les sommes qui sont dues par le club vis-à-vis de la Ville. Voilà les deux questions. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Monsieur l'Echevin.

M. LAFOSSE, Echevin : donc, concernant la T3, comme vous avez pu entendre dans la presse par voie de presse, je dirais, interposée puisque moi-même, je n'ai pas reçu le courrier venant de la Ligue m'informant qu'il y avait un délai jusqu'au 11 mars pour pouvoir – soi-disant – faire les travaux mais en fait, ce n'est pas tout-à-fait cela puisqu'en fait nous devons répondre pour le 11 mars qu'on pourrait réhabiliter la T3 de manière à accepter 8.500 personnes puisque ce sont les directives pour la D1. Là, on a la certitude, maintenant et cela je vais pouvoir laisser la parole à Mélanie qui a les travaux en charge, que l'on va pouvoir, moyennant quelques travaux, réaménager la T3 et la mettre en conformité au niveau sécurité, donc, de ce côté-là, il n'y aura pas de problème et on pourra signifier que lors de la prochaine saison, la T3 pourra accueillir les supporters et donc, on atteindra le nombre de 8.500 supporters. La deuxième question concernant la possibilité de récupérer les 600 et quelque 1000 euros, là, il y a déjà eu des courriers qui ont été échangés et je crois même des sommations, cela, je crois que Marc DARVILLE qui a, ce moment-là, traité le dossier pourra vous le dire mais le club ne répond pas et c'est cela aussi que je crois qu'il faut bien se rendre compte, c'est que le club en question possède le matricule, que pour l'instant, tout ce que l'on construit, comme le club, l'asbl, est usufruitier et bien, on construit toujours pour que le club puisse utiliser à ses fins personnelles le club et donc, je vous donne un exemple, même si actuellement, nous souhaitons, par exemple, faire une activité comme le Festival International de Musiques Militaires lors de la Ducasse de Mons, nous devons en demander l'autorisation au club, donc, c'est pour vous montrer que c'est quand même assez difficile et particulier comme relation sachant qu'en donnant comme subside global actuellement, 1.million 500.000 euros par an, il est quelques fois difficile d'accepter ce genre de situation, donc, maintenant, notre volonté, comme je l'ai déjà dit, elle est de terminer le stade, en tout cas, la T3, la T4. Nous avons des pistes. Il est trop tôt pour les signaler maintenant mais il faudra revoir comme je l'ai précisé, la Collaboration entre la Ville et le club pour que l'on puisse l'utiliser à des fins, autres que peut-être au niveau du football. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON, juste un élément complémentaire par rapport à ce que M. LAFOSSE vient de dire. Vous dites que vous n'avez

pas appris grand-chose de neuf aujourd'hui, moi, ce que je voudrais vous dire, c'est que les montants qui ont été précisés sont très clairs, qu'ils répondent à votre question par rapport aux chiffres que vous ne compreniez pas et qui ont été évoqués dans la presse. Par rapport, à la position de la Ville, les choses sont claires, il y a un dialogue très clair qui a été engagé avec le Président du club - comme M. LAFOSSE vient de l'indiquer - nous lui avons dit très clairement que la Ville ne financerait pas la totalité de la partie qu'elle serait censée financer indépendamment des subsides régionaux parce qu'il y a d'autres priorités aussi auxquelles la Ville veut s'atteler, ce sont les priorités en terme sécurité, en terme d'enseignement, en terme de protection sociale, en terme cadre de vie, etc... qui sont des priorités qui me reviennent à toutes et à tous de la part de la population, néanmoins, comme l'a dit Pascal LAFOSSE, il y a une volonté d'aboutir sur le projet en élargissant le tour de table financier. Il y a eu un ping-pong un peu malheureux entre la Région et la Ville, peu importe, nous avons pris l'initiative d'une rencontre avec l'Administration wallonne qui aura lieu dans les prochains jours, qui nous permettra de finaliser le dossier administratif et de s'assurer que de part et d'autre, il y ait la même vision quant à la nécessité de compléter ou non ce dossier, s'il y a des éléments manquants, nous les apporterons le cas échéant mais ce n'est pas le sentiment que nous avons au stade actuel. Nous aurons une identification de la part subsidiable, comme l'a dit Pascal LAFOSSE, qui nous permettra, alors, de mieux cerner les conséquences de ce projet pour le budget communal et la nécessité de trouver d'autres partenaires autour de la table, donc, cela, c'est quelque chose d'important. Maintenant, par rapport à votre remarque sur la cession potentielle du stade à un partenaire privé, je voudrais juste attirer l'attention à ce stade de la réflexion sur le fait que le stade tel qu'il existe aujourd'hui, a été financé en bonne partie par les subsides wallons que d'une manière générale et c'est la discussion que l'on aura avec InfraSport parce que toutes les pistes doivent être ouvertes même si ce n'est pas celles que le Collège privilégie. Quand un bien fait l'objet d'une subsidiation au niveau wallon, en général, le pouvoir public qui bénéficie de ces subsides ne peut pas céder ce bien à une tierce personne en l'occurrence privée sauf à rembourser l'intégralité des subsides, ce qui est évidemment, exclu dans le cas de figure que nous évoquons aujourd'hui à la fois par M. LEONE et dès lors par également la Ville de Mons. Voilà, c'est une discussion que nous lançons, les Echevins concernés sont vraiment demandeur d'un dialogue optimal avec le club, ce qui semble le cas maintenant, je pense qu'après une période de mise en place du nouveau Collège, les contacts utiles ont été pris, les réunions sont convoquées avec la Région wallonne. Nous avons demandé également au Ministre ANTOINE de nous recevoir conjointement avec le club pour lui exposer le dossier. Une fois que celui-ci sera éclairci par l'Administration et cela répond à

vos craintes en la matière, donc, je pense que maintenant, nous allons avancer efficacement avec les services concernés pour aboutir à une solution constructive pour tout le monde mais financièrement tenable pour la Ville de Mons. Je vous en prie, vous avez demandé la parole.

Mme MOUCHERON, Conseillère : je vous remercie pour ces précisions et donc, vous demandez, peut-être, de nous tenir au courant de l'évolution du dossier quand vous aurez rencontré l'Administration wallonne, le Ministre, de nous tenir au courant parce que l'on est vraiment dans une situation malheureuse. Enfin, Mons, pour pouvoir jouer l'Europe, aujourd'hui, doit faire des conventions avec le Beerschot, c'est-à-dire que le club de la Ville du Premier Ministre va devoir jouer sur les terrains du Bourgmestre d'Anvers. En terme d'image, c'est quand même un peu malheureux, donc, voilà, je suis déjà rassurée de savoir que cela avance, que des relations sont remises en route, que vous rencontrez l'Administration et qu'on essaie de trouver des solutions. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci à vous. Nous en venons à la dernière interpellation qui est l'interpellation de M. BONJEAN et qui porte sur le financement des cultes.

M. BONJEAN, Conseiller : merci Monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les membres du Collège, chers Collègues, il y a peu le Ministre wallon de l'Intérieur, en charge des Pouvoirs locaux a souhaité lancer une réflexion sur le financement des cultes en Région wallonne qui – comme vous le savez peut-être – repose sur un décret impérial de 1809. Tout en marquant une nette volonté de respecter scrupuleusement les convictions des uns et des autres, le Ministre souhaiterait, en fait, moderniser la façon d'aborder le financement des cultes et des lieux de culte et notamment dit-il « en rationalisant le nombre de Fabrique d'église » et pour ce faire, il a lancé un appel aux communes pilotes en Wallonie. Si le Conseiller communal encore inexpérimenté que je suis a bien lu le budget 2012, nous comptons à Mons : 24 Fabriques d'église auxquelles il convient d'ajouter 4 temples protestants ainsi qu'une maison de la Laïcité. Le budget total à l'ordinaire des montants alloués à ceux-ci que ce soient en matière de frais de fonctionnement ou de prise en charge d'emprunts, s'élevaient à un peu plus d'1.400 000 euros tandis que près de 257.000 euros étaient indiqués au budget extraordinaire 2012.

Je ne nie que ces dépenses sont importantes pour nos concitoyens et ce, à double titre, mais d'une part, elles permettent à certains de ceux-ci de vivre pleinement leur foi et donc, de

s'épanouir et d'autre part, reconnaissons-le, elles permettent de préserver un patrimoine non seulement religieux mais également historique et architectural importants. Alors, loin de moi, l'idée de remettre en cause ces deux objectifs mais je pense qu'à l'heure où nous demandons aux différents services communaux de poursuivre la réalisation d'efforts en terme d'économie, je pense que certaines dépenses comme celles liées au financement des cultes pourraient également être davantage comprimées. C'est pourquoi, je propose, chers Collègues, que nous répondions favorablement à l'appel aux communes pilotes du Ministre wallon des Pouvoirs locaux en menant, bien entendu, avec les autorités religieuses concernées, une réflexion en profondeur sur le financement des cultes et des lieux de culte à Mons. Cette réflexion, qui – je me répète peut-être – serait marquée par une volonté constante du respect des conditions de chacun pourrait notamment, reposer sur l'analyse des trois éléments suivants : premièrement la rationalisation éventuelle des 24 Fabriques d'église pour limiter peut-être les frais fixes de ces structures et réaliser des économies d'échelle, deuxièmement, l'opportunité, en fonction à la fois de la fréquentation mais également de leur valeur patrimoniale de conserver autant de lieux de culte sur le territoire montois, alors, pour bien faire comprendre et pour ne pas faire hérissier les poils peut-être de certains, je souhaiterais illustrer mon propos, au vu de la très faible, fréquentation de l'église de Spiennes, ne pourrait-on rediriger définitivement les fidèles vers celle de Saint-Symphorien et après pourquoi pas désacralisation destiner ce bâtiment à du logement ou à une activité culturelle. La réponse, après analyse sera peut-être de me dire, non Lionel, tu as tort, l'église de Spiennes est fort fréquentée ou que sais-je ? Mais, je crois que la question vaut la peine d'être posée sans tabous et sans aucune arrière pensée et alors, troisième élément : la possibilité, en fonction de l'analyse dont je viens de parler, d'affecter une partie du patrimoine du religieux qui est propriété de la Ville à d'autres types d'activités. Conclusion, je dirais que j'insiste particulièrement, Chers Collègues, sur le fait que ma démarche n'est nullement guidée par une volonté de nuire à quelque culte que ce soit et encore moins à nos concitoyens qui trouvent leur épanouissement dans la pratique religieuse mais je pense que sincèrement, que notre réflexion et notre gestion doivent évoluer en fonction de la société et ne plus reposer nécessairement sur un décret impérial de 1809 et c'est à cette fin que je propose au Collège de répondre favorablement à l'appel du Ministre wallon des Pouvoirs locaux. Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Monsieur BONJEAN. C'est l'Echevin des Finances, M. BOUCHEZ qui répond pour le Collège.

M. BOUCHEZ, Echevin : merci pour l'interpellation et les différentes questions ainsi que la proposition. Alors, bien sûr, les chiffres que vous avancez sont exacts puisqu'effectivement, c'est 1.400.000 euros en matière de frais de fonctionnement ou de prise en charge d'emprunts à l'ordinaire alors que nous avons inscrit, en 2012, au budget extraordinaire, 257.000 euros, je vois que le budget 2013 est attendu avec beaucoup d'impatience par de nombreux conseillers, donc, rassurez-vous, on aura une longue soirée le mois prochain plus longue que celle-ci, je crois. Tout d'abord, quelques éléments. En ce qui concerne, l'idée de fabrique d'église, il y en a 24 parce que l'on considère qu'il y a 24 lieux de culte mais en fait la fabrique d'église en tant que telle, ce n'est pas une Administration propre avec des frais. C'est quoi ? C'est un fabricant pour le dire simplement avec une série de personnes qui l'aident autour de manière bénévole et donc, ce ne sont pas des structures ou des conseils d'administration avec jetons de présence, etc... Qu'il y en ait une ou qu'il y en ait 24, c'est simplement des gens qui viennent prêter leur concours, bien souvent, des laïques qui ont été fort impliqués, des personnes à la retraite, donc, il n'y a pas nécessairement beaucoup d'économie d'échelle à aller chercher là-dedans, si ce n'est une idée au niveau du nombre. Alors, un autre élément puisque dans la question était évoqué le principe de désacraliser et donc, également, de désaffecter voire de vendre une structure, il faut savoir que c'est une procédure qui prend beaucoup de temps car elle est extrêmement longue. Très brièvement, il y a sept étapes. La première, c'est des contacts informels entre toutes les personnes et structures concernées, que ce soient l'Evêché, le Doyen, le Curé, le Collège communal, donc, cela, c'est l'idée des premiers contacts pour prendre une direction. La deuxième étape, c'est, tout d'abord et vous le verrez, c'est quand même un élément qui n'est pas facile, c'est qu'il y a une délibération de la fabrique d'église supprimée, donc, il y a un avis qui est demandé de la part de la fabrique d'église qui serait supprimé à l'avenir. Il y a également, une délibération de la fabrique d'église qui absorberait celle qui est supprimée parce que vous devez savoir que le principe, en fait, est que lorsque vous supprimez une fabrique d'église, il faut que le territoire de cette fabrique d'église soit couvert par une autre fabrique d'église, donc, impérativement, il y a à un moment donné, une relation à se faire, c'est d'ailleurs certainement pour cela que dans votre interpellation, vous parlez de Saint—Symphorien qui pourrait éventuellement reprendre Spiennes. La quatrième étape, c'est une délibération du Conseil communal. Ensuite, après la réception des différents procès-verbaux, donc de ces différentes prises de délibération, l'Evêché émet son avis sur les différentes questions posées, donc, la désacralisation, la désaffectation et la vente. La sixième étape, c'est qu'en fait, quand tous ses

documents sont réunis, tout doit être transmis à la Région wallonne qui doit adopter un décret. Enfin, la septième étape, là, c'est le remplacement éventuel du personnel puisque vous savez que le Ministère des cultes, les différents membres qui rendent les cultes, sont payés par le SPF Justice, donc, là, il y a également des dispositions à prendre. Donc, quand on voit l'ensemble de ces procédures, on se rend compte que ce ne sont pas des décisions que l'on peut prendre à la légère ou pour faire une économie de dernière minute, cela demande beaucoup de concertations, beaucoup de réflexion, particulièrement pour le point que vous avez soulevé qui est celui de respecter également le culte de chacun et la possibilité à chacun d'exercer son culte. Cet élément-là nous demande, justement, de ne pas avoir une vision unilatérale ou d'imposer puisque l'on rentre dans une liberté fondamentale qui est celle de pouvoir exercer le culte de son choix. Un autre élément que vous devez également savoir, c'est que toutes les paroisses n'appartiennent pas à la Ville de Mons. On a trois types de propriétaires : la Ville de Mons qui est propriétaire d'une série effectivement, d'autres sont propriétaires d'ASBL et certaines de la fabrique elle-même, donc, là, on est dans une association, je dirais, privée. Pour répondre directement, vous avez raison que les impératifs budgétaires nous amènent quand même à devoir faire des choix. Néanmoins, ces impératifs budgétaires ne doivent pas non plus nous empêcher de rendre des missions fondamentales et exercer son culte est une mission fondamentale dans une démocratie telle que la nôtre. Par rapport, à cela, la solution, c'est celle que la Ville de Mons suit depuis pas mal d'années, c'est-à-dire, c'est un dialogue permanent avec l'Evêché et les différents fabriciens et donc, il faut reconnaître et je profite de l'occasion pour leur rendre hommage, c'est que les fabriciens eux-mêmes sont dans cette logique de discussions et tiennent en compte le fait que nous devons gérer avec parcimonie les finances publiques. L'appel qui est lancé par le Ministre wallon, finalement, à Mons, on le fait déjà dans la pratique, au quotidien, donc, il n'y a aucune difficulté à s'inscrire dans cette logique puisque ce ne serait pas nouveau pour nous, c'est la logique dans laquelle on s'inscrit, d'ailleurs, dans le cadre du budget 2013 tant attendu, il y a déjà eu cette concertation et d'ailleurs, dans les prochains jours, je serais amené à rencontrer, je les déjà fais, dans un premier temps, à poursuivre les négociations et les contacts avec les différents fabriciens puisqu'en-delà de l'aspect de respect des différents cultes, il y a l'aspect patrimonial, je pense qu'à un moment, on ne peut quand même pas non plus, laisser aller à l'abandon, une série de paroisses qui font partie de notre histoire, qui font partie de notre patrimoine. Voilà, j'espère avoir répondu pleinement et je reste à votre disposition pour un complément d'informations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BONJEAN, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. BONJEAN, Conseiller : je remercie Monsieur l'Echevin pour ces quelques clarifications. Je suis heureux d'avoir bien lu le budget 2012, donc, ainsi, je me suis un peu entraîné pour le budget 2013 qui va arriver. J'entends bien que le fait de rationaliser éventuellement les fabriques d'église ne créeraient peut-être pas d'économie d'échelle, en tout cas, moi, à titre personnel, cela me plairait car cela mènerait peut-être un peu plus de lisibilité, de clarté et de facilité de lecture. J'en déduis de l'intervention de M. l'Echevin, qu'étant donné que nous sommes un peu précurseur en la matière, il n'y aura pas de problème à s'inscrire dans la réflexion plus globale menée au niveau wallon. J'ai été clair, cette analyse, pour moi, vaut la peine d'être vraiment posée à fond sans tabous et sans arrière pensée et notamment sur le volet patrimonial – j'ai cité Spiennes mais j'ai habité 5 ans à Maisières – où je ne me souviens pas une seule fois avoir été réveillé par des cloches. D

Donc, je ne dis pas qu'il ne faut plus donner à des bâtiments tels que ceux-là mais je pense qu'à un moment, la réflexion doit être posée sans tabous et vraiment sans aucune animosité loin de là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : merci Monsieur BONJEAN. Votre interpellation clôt cette séance publique. Je voudrais remercier le public qui nous a fait le plaisir de sa présence.

La séance à huis clos s'ouvre avec 42 présents.

Sont absents : M. BARVAIS, M. DI RUPO, Mme BOUROUBA

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
53e Objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/IBH

Adopté – 56<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
54e Objet : Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (I.M.I.O.) – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/Imio

Adopté - 57<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

55e Objet : S.C. Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/CHUPM-B

Adopté – 58<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

56e Objet : Intercommunale HYGEA – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/HYGEA

Adopté – 59<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

57e Objet : Intercommunale IDEA – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/Idea

Adopté – 60<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

58e Objet : Centre Intercommunal de Santé des cantons de Mons – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/CISM

Adopté – 61<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

59e Objet : Intercommunale IGRETEC – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/IGRETEC

Adopté – 62<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

60e Objet : Intercommunale IPFH – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/IPFH

Adopté – 63<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

61e Objet : Intercommunale IEH – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/IEH

Adopté -64<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

62e Objet : Intercommunale IGH – Désignation des représentants de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/IGH

Adopté – 65<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

63e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/HH/PA

Adopté – 66<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

64e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Constitution d'une réserve de recrutement d'Attachés-Architectes Service Bâtiments. GRH/CC Réserves/Archi

Adopté – 67<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

65e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Constitution d'une réserve de recrutement d'agents techniques Voirie (D7). GRH/CC/Réserves/Agents Tech.

Adopté – 68<sup>e</sup> annexe

66e Objet : PERSONNEL OUVRIER.



Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/FL/11987

Adopté – 69<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/AD/PO

Adopté – 70<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

67e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Démission honorable d'une employée de bibliothèque définitive. GRH/RM

Adopté – 71<sup>e</sup> annexe

68e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une graduée spécifique. GRH/SC/APE

Adopté – 72<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une graduée spécifique. GRH/SC Services Ext.

Adopté – 73<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une graduée spécifique. GRH/HH/APE

Adopté – 74<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps, dans le cadre d'un congé parental, à une employée d'Administration. GRH/HH/APE

Adopté – 75<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

69e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à mi-temps à une éducatrice. GRH/VD/Contract.

Adopté – 76<sup>e</sup> annexe

70e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI

Adopté – 77<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Démission honorable d'un Caporal pompier professionnel. SI 6021

Adopté – 78<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

71e Objet : Désignation de 4 représentants de la Ville de Mons dans le cadre du renouvellement des membres du Comité d'Accompagnement des structures extrascolaires « Les Galipettes » de Jemappes et de Mons. Cellule Extrascolaire

Adopté – 79<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

72e Objet : Renouvellement de la commission communale de l'Accueil extrascolaire (CCA) – composante 1 : « les représentants du Conseil communal ». Cellule Extrascolaire

Adopté – 80<sup>e</sup> annexe

## 73e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e 3798–3918(3)–3917–3879(2)–3948(2)–3890(2)–3888(3)–3970–3620–3809–3916–3949

Adopté - de la 81<sup>e</sup> à la 99<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Ecartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la mesure de la protection de la maternité. 8e/1e 3632

Adopté – 100<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1e 3842-3879-3888-3890-3960.

Adopté – de la 101<sup>e</sup> à la 105<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de psychomotricité. 8e/1e 3943

Adopté – 106<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation des représentants du PO de la Ville de Mons pour la Commission Paritaire Locale. 8e/1<sup>e</sup> 1627

Adopté – 107<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e 3934(2)/3994(2)/3993(3)/3999(2)/3647/3992/3950

Adopté – de la 108<sup>e</sup> à la 119<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire de directrices d'école sans classe. 8e/1e 8050(2)/3067

Adopté – de la 120<sup>e</sup> à la 122<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Octroi d'un mi-temps médical à une institutrice primaire définitive. 8e/1e 8089

Adopté – 123<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion orthodoxe pour l'année scolaire 2012-2013. 8e/1e 1633

Adopté – 124<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion orthodoxe. 8e/1e 3201

Adopté – 125<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion islamique pour l'année scolaire 2012-2013. 8e/1e 1448

Adopté – 126<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

l) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux de religion islamique 8e/1e 3689/3878/3920/3914/3962/3898/3998/4001

Adopté – de la 127<sup>e</sup> à la 134<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

m) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion catholique pour l'année scolaire 2012-2013. 8e/1e 113

Adopté – 135<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

n) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtresses spéciales de religion catholique. 8e/1e 3411/3336

Adopté – 136<sup>e</sup> et 137<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

o) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtresses spéciales de religion catholique. 8e/1e 3336/3624/3987/3835/4004/3900

Adopté – de la 138<sup>e</sup> à la 143<sup>e</sup> annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

p) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion catholique. 8e/1e 3981

Adopté – 144<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

q) Désignation de représentants du Conseil Communal au sein du Conseil de participation de l'Internat autonome de la Communauté Française. 8e/1e 103

Adopté – 145<sup>e</sup> annexe

74e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Nomination à titre définitif du Sous-Directeur de l'Académie de Musique de Mons. 8e/2e 7550

Adopté – 146<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignations de professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8e/2e 3195/7612

Adopté – 147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> annexes

c) Démission d'un professeur d'orgue à l'Académie de musique de Mons . 8e/2e 3024

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

75e Objet : Asbl « Saint Georges de Mons » - Désignation des représentants de la Ville de Mons. CelluleLumeçon

Adopté -149<sup>e</sup> annexe

76e Objet : Représentation de la Ville au Conseil d'administration de Progress. SOUS RESERVE Gestion Territoriale et Economique

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
77e Objet : Union des Villes et Communes de Wallonie : désignation du représentant de la Ville à l'AG pour la mandature 2013-2018. Modification. Secrétariat JYD

Adopté -150<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
78e Objet : ASBL « Mons Logement » (AIS). Désignation des nouveaux représentants de la Ville pour la mandature 2013-2018. Secrétariat JYD

Adopté – 151<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
79e Objet : Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut – Désignation des représentants de la Ville, Aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nvx représ AG/Soc. Terr. Crédit soc. Ht

Adopté – 152<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
80e Objet : SWDE – Désignation du représentant de la Ville, aux Assemblées générales – Approbation. Gestion financière Nv représ AG/SWDE

Adopté -153<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
81e Objet : SCRL Immobilière Sociale de la région montoise « Toit & Moi » - Désignation des représentants de la Ville à l'AG pour la mandature 2013-2018. Secrétariat JYD Toit & Moi

Adopté – 154<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
82e Objet : ASBL « Régie des Quartiers de Mons-Frameries-Colfontaine ». Renouvellement des membres de l'AG et du CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat JYD

Adopté – 155<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
83e Objet : ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Désignation des représentants de la Ville pour la législature 2013-2018. Secrétariat JYD

Adopté – 156<sup>e</sup> annexe

84e Objet : Mons – rue de Nimy 96-98 – principe de l'acquisition pour cause d'utilité publique des 2 bâtiments à la séance de vente publique du 27 février 2013, sous réserve de l'accord de la Région Wallonne. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
85e Objet : Nomination des administrateurs de la Régie communale autonome. Cellule foncière RCA/Adm.

Adopté – 157<sup>e</sup> annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,  
86e Objet : Nomination des commissaires de la RCA – Mons-Capitale ». Cellule foncière  
RCA/Commis.

Adopté – 158<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de  
prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code  
Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans  
réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2013.  
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

N. MARTIN.

=====